



## Zone Spéciale de Conservation « Tourbières du Lévézou » Site FR7300870

### DOCUMENT D'OBJECTIFS

#### VOLUME 1 – Etat des lieux, diagnostics, enjeux & objectifs

Décembre 2023

*Région Occitanie  
Département de l'Aveyron*





# Références

---

**Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Tourbières du Lézou »**  
**Site FR7300870**

**Structure animatrice et porteuse de la révision**

Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Viour



**Rédaction & cartographies**

Clément DECAUX - EPAGE Viour

**Contribution à la cartographie des habitats**

Lucas BIAIS & Pierre AGNOLA - Rural Concept

**Fiches Habitats d'Intérêt Communautaire**

Lucas BIAIS – Conservatoire d'Espaces Naturels Occitanie

**Validation typologique habitats**

François PRUD'HOMME – Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées

**Citation recommandée**

EPAGE Viour (2023). Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR7300870 « Tourbières du Lézou », Volume 1 : Etat des lieux, diagnostics, enjeux & objectifs. 127 pages.

# Composition du Comité de Pilotage

---

## **Représentants de l'Etat**

Le préfet de l'Aveyron ou son représentant

Le directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie ou son représentant

Le directeur Départemental des Territoires de l'Aveyron ou son représentant

Le délégué départemental de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

Le chef de Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant

Le directeur de l'Agence territoriale Aveyron Lot Tarn Tarn et Garonne de l'Office National des Forêts ou son représentant

Le directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Unité territoriale Rodez ou son représentant

## **Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements**

Le président du Conseil Régional Occitanie ou son représentant

Le président du Conseil Départemental de l'Aveyron ou son représentant

Le maire de la commune de Canet de Salars ou son représentant

Le maire de la commune de Castelnau Pegayrols ou son représentant

Le maire de la commune de Curan ou son représentant

Le maire de la commune de Saint Beauzély ou son représentant

Le maire de la commune de Saint Laurent de Lévézou ou son représentant

Le maire de la commune de Saint Léons ou son représentant

Le maire de la commune de Salles Curan ou son représentant

Le maire de la commune de Ségur ou son représentant

Le maire de la commune de Vezins de Lévézou ou son représentant

Le maire de la commune d'Arviou ou son représentant

Le chef de Service de la Direction de l'Eau – Rodez Agglomération ou son représentant

Le président de la Communauté de Communes Lévézou Pareloup ou son représentant

Le président du Syndicat Mixte du Lévézou ou son représentant

Le président du Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala ou son représentant

Le président du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont ou son représentant

Le président du Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Amont ou son représentant

Le président du Parc Naturel Régional des Grands Causses ou son représentant

Le directeur du Conservatoire du Littoral - Antenne Massif Central ou son représentant

## **Organismes socio-professionnels, chambres consulaires et associations**

Le président de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron ou son représentant

Le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron ou son représentant

Le président de la Chambre des Métiers de l'Aveyron ou son représentant

Le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron ou son représentant

Le président de la FDAAPPMA de l'Aveyron ou son représentant

Le directeur du Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement du Rouergue ou son représentant

Le président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant

Le président du Syndicat Départemental de la Propriété Forestière ou son représentant

Le président du Syndicat Départemental de la Propriété Agricole de l'Aveyron ou son représentant

Le président du Conservatoire des Espaces Naturels Midi Pyrénées ou son représentant

Le président de Rural Concept ou son représentant

Le président de l'Adasea d'Oc ou son représentant

Le président du Comité Départemental Olympique et Sportif ou son représentant

L'Association Mycologique et Botanique de l'Aveyron ou son représentant

# Table des matières

---

Partie I : Etat des lieux et analyse .....	12
1 Présentation du territoire .....	13
1.1 Zone d'étude .....	13
1.2 Localisation et contexte général .....	13
1.3 Contexte administratif du site Natura 2000 .....	16
1.4 Contexte abiotique .....	16
1.4.1 Relief .....	16
1.4.2 Climatologie .....	17
1.4.3 Géologie et pédologie .....	19
1.4.4 Hydrographie .....	20
1.5 Occupation des sols, paysages et mutations du territoire .....	20
1.5.1 Approche historique .....	20
1.5.2 Occupation des sols .....	22
1.6 Zonages, périmètres réglementation .....	23
1.6.1 Ressource en eau .....	23
1.6.2 Biodiversité .....	24
1.6.3 Agricole .....	25
2 Diagnostic socio-économique .....	26
2.1 Population, démographie .....	26
2.2 Sylviculture .....	27
2.3 Agriculture .....	28
2.3.1 Contexte général .....	28
2.3.2 Contexte détaillée à l'échelle du site Natura 2000 .....	32
2.3.3 Projection dans le cadre du changement climatique .....	34
2.4 Ressource en eau .....	35
2.4.1 Prélèvements pour la production d'eau potable .....	35
2.5 Activité touristiques et de loisir .....	36
2.6 Développement local .....	37
2.7 Foncier .....	37
2.8 Acteurs impliqués dans la gestion des milieux .....	37
3 Diagnostic écologique .....	40
3.1 Les habitats naturels du site .....	40
3.1.1 Méthodologie appliqué à la cartographie des habitats naturels du site réalisée en 2020 .....	40
3.1.2 Résultats des inventaires .....	42
3.1.3 Détail par entités constitutives du site Natura 2000 .....	54
3.2 Habitats d'intérêt communautaire .....	66
3.2.1 Répartition des HIC .....	66
3.2.2 Etat de conservation .....	70
3.2.3 Comparaison avec le Document d'Objectif précédent .....	74
3.2.4 Synthèse globale .....	76
3.3 Espèces d'intérêt communautaire .....	81

3.3.1	Méthodologie appliquée à l'inventaire des espèces d'intérêt communautaire .....	81
3.3.2	Résultat des inventaires .....	81
3.4	Autres espèces patrimoniales .....	82
3.4.1	Source des données .....	82
3.4.2	Flore .....	83
3.4.3	Faune .....	86
Partie II :	Enjeux de conservation du site Natura 2000 & hiérarchisation .....	90
1	Enjeux de conservation à l'échelle du site .....	91
1.1	Méthodologie relative à la détermination du niveau d'enjeu (HIC / EIC) .....	91
1.1.1	Niveau d'importance régionale (A) .....	92
1.1.2	Evaluation de la responsabilité du site (B) .....	93
1.2	Définition des niveaux d'enjeu .....	94
1.2.1	Espèce d'Intérêt Communautaire .....	94
1.2.2	Habitats d'Intérêt Communautaire .....	95
1.2.3	Evolution par rapport au DOCOB précédent .....	96
2	Usages, activités et habitats naturels : prise en compte des facteurs d'influences dans la hiérarchisation	96
3	Hiérarchisation des enjeux de conservation .....	100
3.1	Habitats d'Intérêt Communautaire .....	100
3.1.1	Méthodologie .....	100
3.1.2	Hiérarchisation par unité fonctionnelle de gestion .....	101
3.1.3	Synthèse de la hiérarchisation des enjeux .....	102
3.2	Espèces d'Intérêt Communautaire .....	104
Partie III :	Objectifs de gestion & priorisation opérationnelle .....	105
1	Objectifs opérationnels et de développement durable .....	106
1.1	Définition des objectifs de développement durable liés au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en lien avec les activités humaines .....	106
1.1.1	Objectif G : Promouvoir, faciliter et accompagner les modes de gestion compatibles avec la conservation des milieux patrimoniaux .....	106
1.1.2	Objectif C : Renforcer la connaissance des milieux et espèces, témoins de l'état du site Natura 2000	108
1.2	Définition des objectifs de développement durable transversaux .....	109
1.2.1	Objectif V : Assurer une valorisation originale et qualitative du site Natura 2000 .....	109
1.2.2	Objectif A : Animer le DOCOB et veiller à sa prise en compte de manière transversale .....	109
2	Synthèse des objectifs, des enjeux et des usages concernés .....	110
2.1	Retour d'expérience & comparaison au DOCOB de première génération .....	110
2.2	Synthèse .....	110
Conclusion	.....	113
Glossaire	.....	114
Sigles et abréviations	.....	121
Bibliographie	.....	122

## Table des illustrations

---

Figure 1 : Articulation du réseau Natura 2000 .....	6
Figure 2 : Cartographie du réseau Natura 2000 (©UMS PatriNat, sept.2018) .....	7
Figure 3 : Réseau Natura 2000 du département de l'Aveyron.....	7
Figure 4 : Les objectifs du dispositif Natura 2000.....	9
Figure 5 : Paysages du Lévézou .....	13
Figure 6 : Localisation générale de la zone d'étude .....	14
Figure 7 : Localisation détaillée de la zone d'étude.....	15
Figure 8 : Cumuls pluviométriques annuels sur le période 1950-2022 (données modélisée ERA).....	17
Figure 9 : Diagramme ombrothermique du Lévézou .....	18
Figure 10 : Projection de la température et de la pluviométrie moyenne annuelle à l'horizon 2100 – Moyenne mobile sur 10 ans.....	19
Figure 11 : Occupation des sols - Ratio par typologie.....	22
Figure 12 : Evolution démographique à l'échelle de la zone d'étude.....	26
Figure 13 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles et de la surface moyenne par exploitation à l'échelle de la zone d'étude.....	29
Figure 14 : Evolution de la SAU et du nombre d'exploitations sur le territoire, RGA 1988-2020.....	30
Figure 15 : Occupation des surfaces agricoles à l'échelle de la zone d'étude – RPG, 2022.....	31
Figure 16 : Occupation des surfaces agricoles à l'échelle du site Natura 2000, RPG 2022 .....	32
Figure 17 : Schéma de synthèse - Evolutions climatiques et conséquences sur les pratiques agricoles à l'horizon 2050 (station de Salles-la-Source. Altitude 578m.) .....	35
Figure 18 : Ratio des surfaces d'Habitats d'Intérêt Communautaire sur le site .....	66
Figure 19 : Répartition des HIC par grands types de milieux.....	69
Figure 20: Etat de conservation des HIC du site Natura 2000 – Ratios surfaciques.....	70
Figure 21 : Synoptique simplifié des relations entre les principaux habitats du site Natura2000.....	73
Figure 22 : Répartition d'Iris sibirica (source : SIFLORE) .....	85
Figure 23 : Répartition de Phyteuma gallicum (source : SIFLORE) .....	85
Figure 24 : Répartition de Galium boreale (source : SIFLORE) .....	85
Figure 25 : Matrice de croisement « Niveau d'importance régionale » x « Responsabilité du site ».....	91
Figure 26 : Matrice de croisement « Niveau de responsabilité régionale » x « Niveau de sensibilité » ..	92
Figure 27 : Matrice de croisement « Enjeu de conservation » x « Niveau de pression » .....	100

## Table des tableaux

---

Tableau 1: Fiche d'identité du site Natura 2000.....	11
Tableau 2 : Contexte administratif du site Natura 2000.....	16
Tableau 3 : Bassins hydrographiques et masses d'eau DCE sur le territoire du Lévézou .....	20
Tableau 4 : Périmètres de protection de captage Surfaces concernées à l'échelle du site Natura 2000.....	24
Tableau 5 : Liste des ZNIEFF présentes sur le territoire.....	24
Tableau 6 : Densité de population et tendance évolutive sur les communes de la zone d'étude .....	27
Tableau 7: Bilan des contractualisation MAEC - Période 2015 / 2016.....	33
Tableau 8 : Répartition des HIC par superficie occupée .....	67
Tableau 9 : Evaluation de l'état de conservation - Critères surfacique .....	71
Tableau 10 : Comparaison des HIC entre la DOCOB initial et le DOCOB révisé.....	75
Tableau 11 : Niveau d'enjeu en fonction du score .....	91
Tableau 12 : Responsabilité du site en fonction du ratio de surface d'HIC et/ou des effectifs d'EIC présents .....	93

# Eléments généraux

## Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 vise à assurer la préservation de la biodiversité en conciliant le maintien des espèces et des habitats naturels avec les activités humaines qui s'exercent sur les territoires, en fonction des particularités régionales et locales, en France et dans les 27 pays Européens.

L'application de la Directive « Oiseaux » (1979) et « Habitats-Faune-Flore » (1992) a pour objectif le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels ainsi que la flore et la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il s'agit de promouvoir une gestion concertée et assumée avec tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels la conservation de la diversité biologique. Celle-ci est souvent liée aux différentes actions humaines, spécialement dans les milieux forestiers et ruraux.

Le réseau Natura 2000 est constitué de sites naturels, terrestres ou marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la faune, la flore et des habitats qu'ils hébergent. Il est constitué de deux types de zones :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive européenne "Habitats naturels-faune-flore" (92/43 CEE) du 21/05/1992.
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) qui visent la conservation des oiseaux sauvages figurant en annexe I de la Directive européenne « Oiseaux sauvages » (79/409/CEE du 25/04/1979 modifiée du 30/11/2009 n°2009/147/CE).

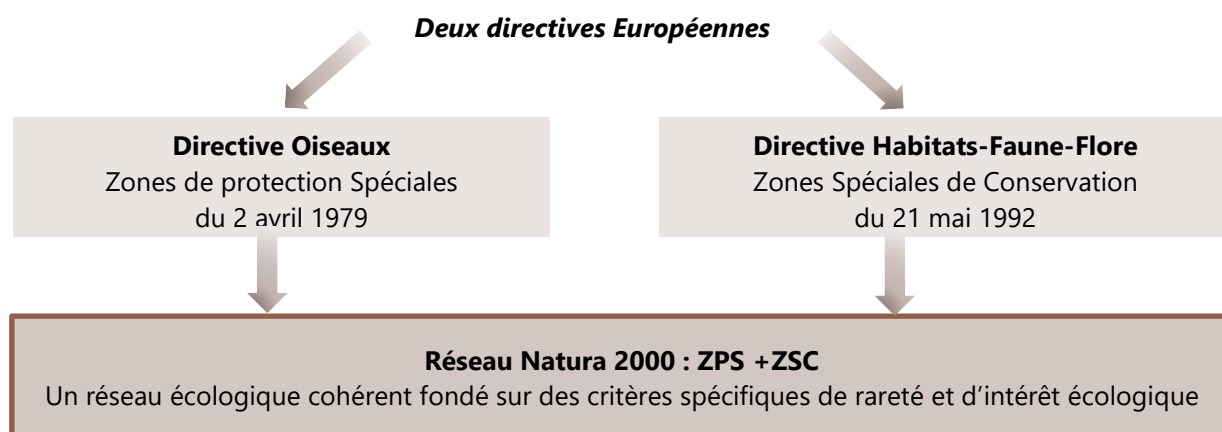


Figure 1 : Articulation du réseau Natura 2000

## Natura 2000 en Europe

Le réseau de sites européens représente 18,5% de la surface terrestre du territoire de l'Union européenne avec 6 % de la surface marine des eaux européennes, avec 5 572 zones de protection spéciale pour les oiseaux (ZPS) et 23 726 zones spéciales de conservation pour les habitats et les espèces (ZSC). Cela représente environ 27 000 sites pour une surface concernée de près de 96 millions d'hectare.



## Natura 2000 en France

En Français le réseau de sites représente 12,9 % de la surface terrestre métropolitaine, soit 7 millions d'hectares, et 34 % de la surface marine de la zone économique exclusive, soit 12 millions d'hectares.

Le réseau Natura 2000 en France comprend :

- **1 374 Zones Spéciales de Conservation** pour les habitats et les espèces
- **402 Zones de Protection Spéciale** pour les oiseaux
- **13 128 communes** supports du réseau ;
- **130 types d'habitats naturels** d'intérêt communautaire (57 % des habitats naturels européens) ;
- **94 espèces animales** identifiées à l'annexe II de la directive Habitats faune flore
- **63 espèces végétales** identifiées à l'annexe II de la directive Habitats faune flore
- **132 espèces d'oiseaux** identifiées à l'annexe I de la directive Oiseaux

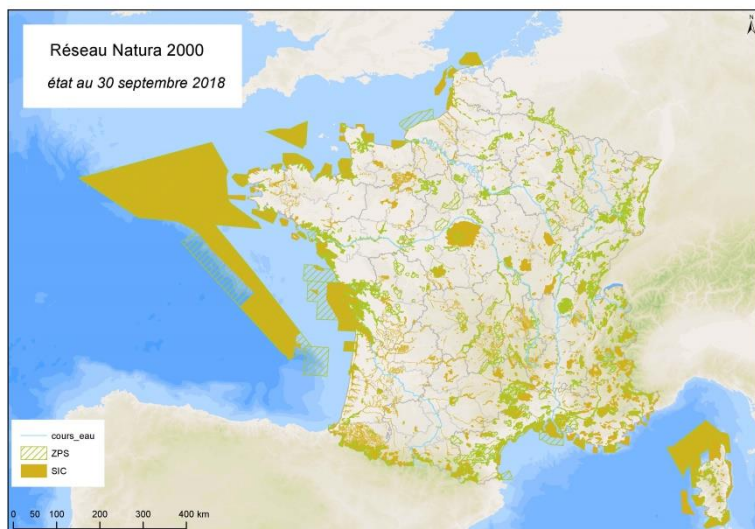


Figure 2 : Cartographie du réseau Natura 2000 (©UMS PatriNat, sept.2018)

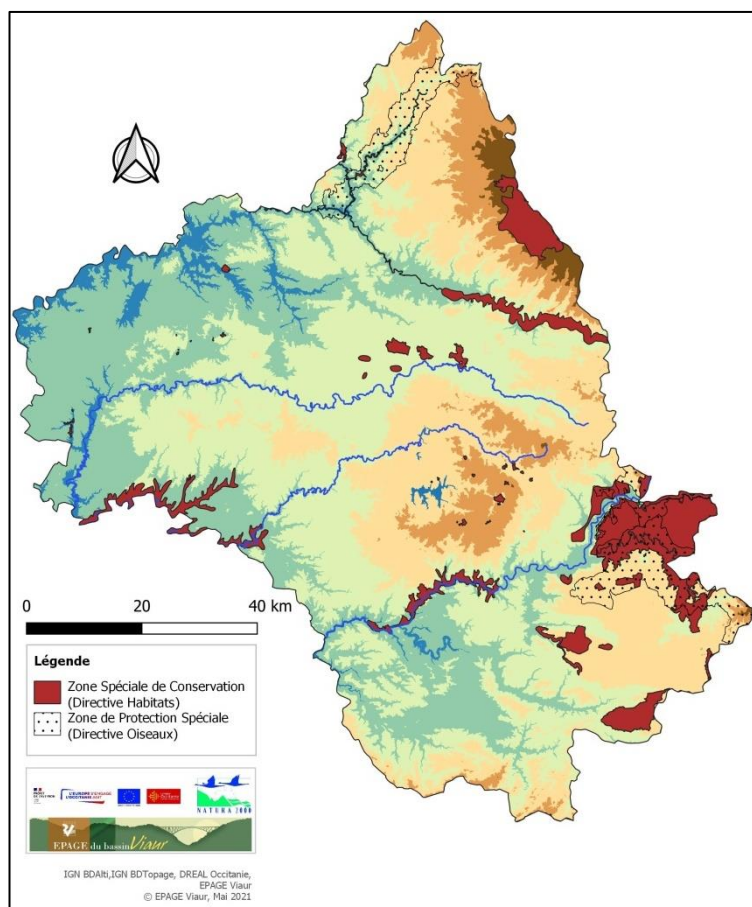


Figure 3 : Réseau Natura 2000 du département de l'Aveyron

La région Occitanie compte **251** sites comprenant les **29** sites du département d'Aveyron. Ces derniers sites Natura 2000 représentent **73 000** hectares du département soit plus de **8%** de sa superficie.

### Le Document d'Objectifs

La France a opté pour une politique de mise en œuvre contractuelle, gage de l'adhésion à long terme des actions. De ce fait, les mesures de gestion et de conservation seront établies à partir du «document d'objectifs» couramment appelés DOCOB, spécifique à chaque site proposé pour le réseau Natura 2000.

Les documents d'objectifs, correspondent à une conception décentralisée de l'application des directives Habitats et Oiseaux. **Véritables documents stratégiques traduisant un projet territorial cohérent**, ils sont l'outil d'appropriation locale pour l'application de ces directives sur un site donné. L'élaboration des documents d'objectifs constitue une étape de travail entre les différents acteurs des sites destinés à constituer le réseau Natura 2000.

Le document d'objectifs (DOCOB), sur la base de la réglementation en vigueur, doit comprendre obligatoirement et formellement les 6 parties définies comme suit par l'article R.414-11 du code de l'environnement :

*"Le document d'objectifs comprend :*

*1° - Un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;*

*2° - Les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;*

*3° - Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;*

*4° - Un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants précisant pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;*

*5° - La liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-13 ;*

*6° - Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation."*

Le DOCOB est un **document établi sur l'initiative de l'autorité administrative** qui est chargé de l'application des directives européennes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, dans le cadre de la loi 3DS, la compétence relative à l'élaboration et l'approbation des DOCOB a été transféré de l'Etat au bénéfice des Régions. Il s'agit d'un document concerté, réalisé par un maître d'ouvrage collectivité ou, par défaut, par l'État, en associant les acteurs concernés par le site. Il précise le niveau d'engagement des acteurs sur le site. C'est un processus destiné, sur un périmètre donné, à se mettre d'accord sur les enjeux, les objectifs, les actions et avec quels moyens.

Il constitue un **outil de cohérence des actions publiques et privées** qui ont des incidences sur les habitats d'un site ainsi qu'un **document de référence et une aide à la décision** pour les acteurs ayant compétence sur le site.

C'est un document qui s'accompagne d'une **communication** facilitant la compréhension des politiques publiques et les zonages qui traitent de la protection du patrimoine naturel et qui permet de mieux cerner la complémentarité des différents partenaires de la gestion des espaces naturels. Ce document est tenu à disposition des personnes qui en font la demande.

Enfin, c'est le **document de référence en ce qui concerne l'inventaire du patrimoine naturel** du site concerné.

## Gouvernance et mise en œuvre

L'ensemble de la démarche doit être réalisé sous l'égide du Comité de Pilotage ou COPIL, qui est l'organe central du processus de concertation. Constitué au moment de la création du site Natura 2000, son rôle est d'examiner et d'amender les propositions que lui soumet l'opérateur et de valider chaque étape d'élaboration du document d'objectifs. Il participe ensuite au suivi de l'application du document d'objectifs, à l'évaluation de sa mise en œuvre et à sa révision. Ainsi, à chaque site correspond un COPIL et un DOCOB.

La mise en œuvre effective du document d'objectifs d'un site Natura 2000 est assurée par un animateur de site. Le rôle de l'animateur consiste à faire vivre le site en favorisant les projets durables de territoire, en utilisant les outils propres à Natura 2000 (contrats et chartes Natura 2000) et en informant et

sensibilisant les socio-professionnels sur la manière d'atteindre les objectifs définis dans le document d'objectifs.

Conformément à la concertation ayant présidé à l'élaboration du document d'objectifs, l'animateur accompagne les acteurs locaux pour favoriser un développement harmonieux de leur territoire et valoriser la richesse d'un patrimoine unique. Enfin, il contribue à l'amélioration et à la valorisation des connaissances naturalistes et scientifiques acquises sur le site.

### Les objectifs de Natura 2000

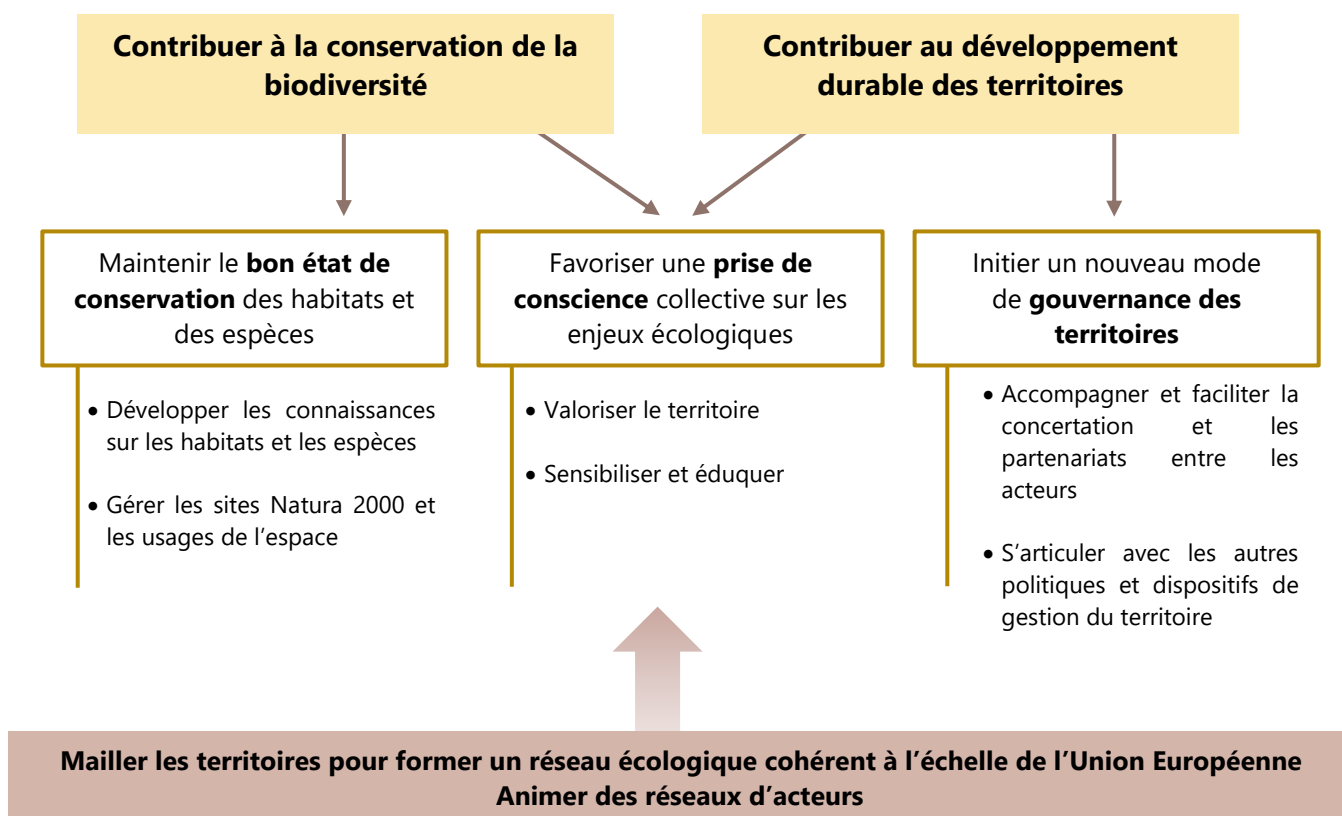


Figure 4 : Les objectifs du dispositif Natura 2000

# Introduction

---

La première version du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Tourbières du Lévézou », rédigée par l'Adasea de l'Aveyron, a été validée en Comité de Pilotage le 27 janvier 2004.

Le site fait partie des premiers du département de l'Aveyron à avoir bénéficié d'une animation opérationnelle. Celle-ci a été assurée à compter de 2001 par l'Adasea de l'Aveyron, en qualité de structure animatrice pour le compte de la Direction Départementale des Territoires ( ex Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)), jusqu'en 2015.

La loi relative au développement des territoires ruraux du 21 février 2005 a introduit la possibilité de transfert de compétences aux collectivités dans le cadre de la démarche Natura 2000, notamment pour le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs(DOCOB). Par cette possibilité de transfert, le législateur a souhaité permettre une meilleure appropriation de la conservation du patrimoine naturel local par les collectivités locales et faire de Natura 2000 une démarche de développement du territoire.

Le portage de l'animation a été transféré au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015, qui assure également depuis lors la mise en œuvre en interne de l'animation.

L'évaluation du Document d'Objectifs conduite en 2019 a révélé les lacunes en termes de contenu de ce document – rédigé à l'époque en l'absence de cahier des charges et donc fort logiquement éloigné des standards actuels – ainsi que la difficulté à maintenir une dynamique opérationnelle sur le site du fait (i), que la majeure partie des actions inscrites initialement aient été mises en œuvre ou soient obsolètes et (ii) au manque de précision dans la définition des objectifs de gestion.

Au regard des conclusions de l'évaluation, le Comité de Pilotage a acté la mise en révision du Document d'Objectifs, impliquant sa refonte intégrale à la fois en termes de forme et de fond.

Le présent document présente donc la deuxième génération du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR7300870 « Tourbières du Lévézou ».

## Fiche d'identité du site

---

Principaux éléments	Date
<b>Nom du site</b>	Tourbières du Lévézou
<b>Code du site</b>	FR7300870
<b>Directive concerné</b>	Directive Habitat, Faune, Flore (92/43 CEE)
<b>Site proposé éligible comme SIC</b>	31 décembre 1998
<b>Arrêté préfectoral de composition du Copil</b>	15 mai 2001 (abrogé)
<b>Date du premier Copil</b>	08 juin 2001
<b>Date de validation du DOCOB par le Copil</b>	27 janvier 2004
<b>Date de l'arrêté de désignation (ZSC)</b>	26 décembre 2008
<b>Date de l'arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB</b>	23 novembre 2009
<b>Date de l'arrêté de modification de la composition du Copil</b>	01 juin 2015
<b>Nom de la structure animatrice</b>	Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Viaur

*Tableau 1: Fiche d'identité du site Natura 2000*

## **Partie I : Etat des lieux et analyse**

# 1 Présentation du territoire

## 1.1 Zone d'étude

**La Zone Spéciale de Conservation n°FR7300870 « Tourbières de Lévézou »** se situe sur la région du Lévézou, à l'est du lac de Pareloup, en Aveyron. Il s'agit d'un site éclaté en 18 entités distinctes, couvrant une superficie de 489 hectares s'étalant sur 9 communes : Canet-de-Salars, Castelanau-Peygarols, Curan, Saint-Beauzély, Saint-Laurent-de-Lévézou, Saint-Léons, Salles-Curan, Ségur et Vezins-de-Lévézou

**La zone d'étude** sur laquelle porte l'état des lieux s'inscrit à une échelle spatiale plus étendue que celle du périmètre de ZSC pour des raisons évidentes de représentativité et de significativité des données, dont la plupart sont issues de référentiels à large échelle. L'enjeu est ici de construire un territoire d'étude cohérent et homogène du point de vue de la biogéocénose.

## 1.2 Localisation et contexte général

Le Lévézou se situe au sud du massif central, au cœur du département de l'Aveyron. C'est un ensemble de hauts plateaux cristallins d'une altitude moyenne de 900 mètres avec un point culminant à 1 155 mètres, appelé « Puech del Pal ». Le Lévézou forme une couronne ouverte à l'ouest, entouré par les monts de Lacaune, le Larzac et L'Aubrac et est considéré comme haute terre de l'Aveyron. Il est délimité au nord par le massif des Palanges, à l'est par la rivière Muze, à l'ouest par la rivière du Viaur et enfin au sud par la rivière du Tarn. Le Lévézou se trouve entre les villes de Rodez et Millau. Toutefois, il ne présente pas de limites administratives strictes.

Le nom Lévézou est d'origine Occitane. Il signifie la source des « éves » ou des eaux, qui traduit de manière univoque l'omniprésence de l'eau sur le territoire. Autrefois, les milieux étaient principalement composés de hêtraies, landes acidiphiles et de prairies tourbeuses. Aujourd'hui, la trame paysagère est façonnée par l'agriculture qui constitue l'activité principale sur le territoire.



*Figure 5 : Paysages du Lévézou*

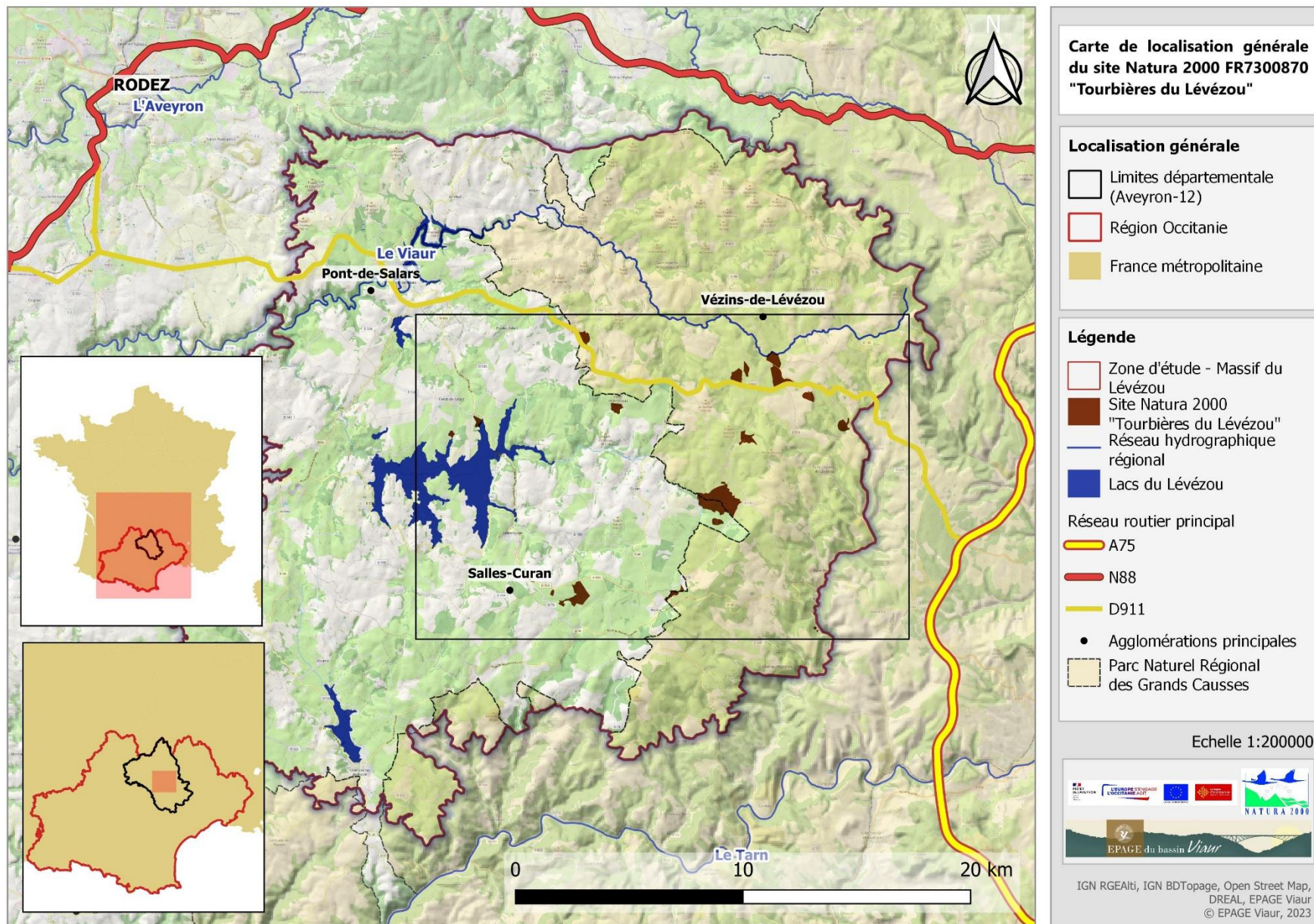
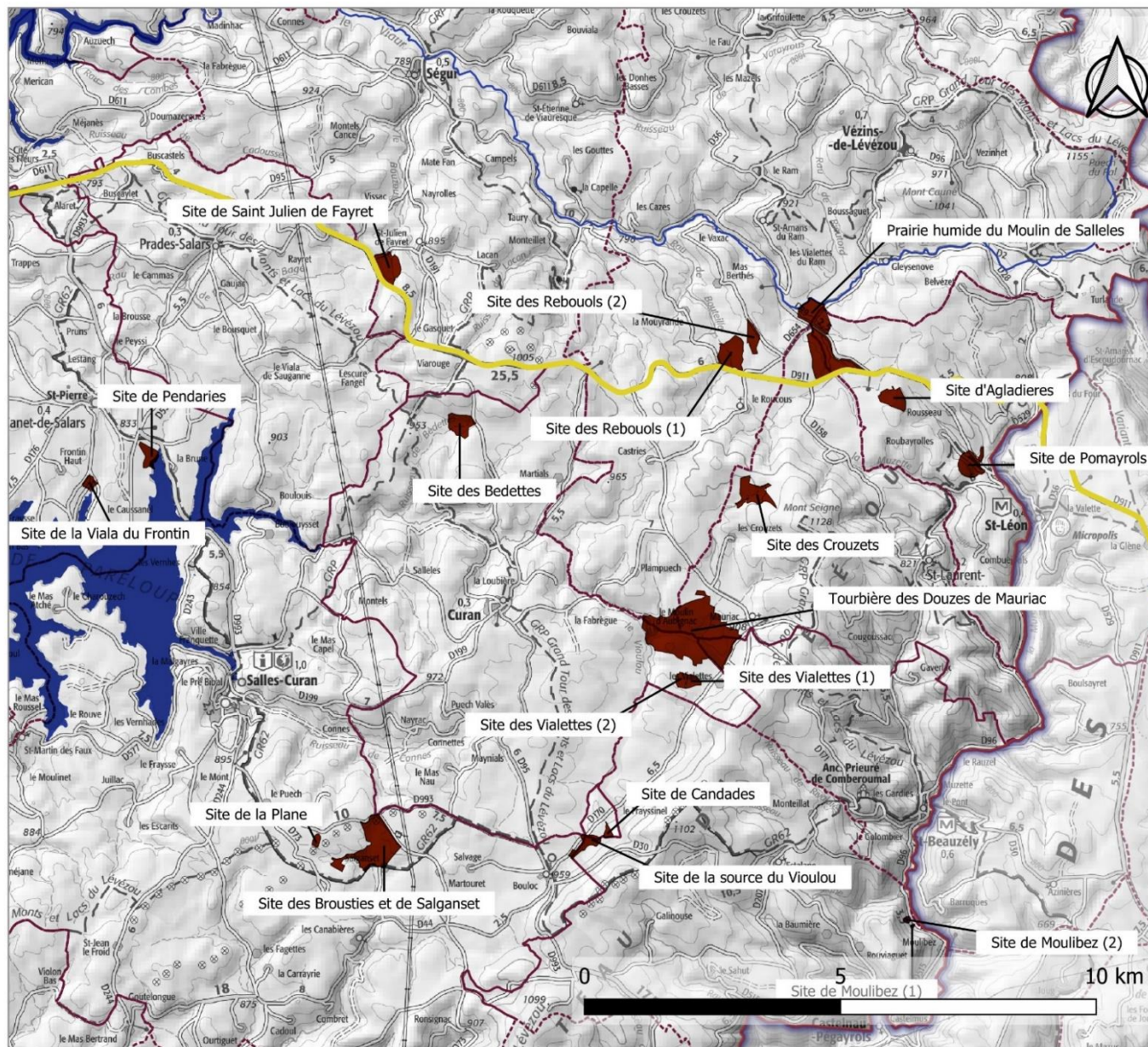


Figure 6 : Localisation générale de la zone d'étude





**Carte de localisation détaillée du site Natura 2000 FR7300870 "Tourbières du Lézou"**

- Légende**
- Réseau hydrographique principal
  - Site Natura 2000 "Tourbières du Lézou"
  - Réseau routier principal
  - Limites communales

Echelle 1:100000



IGN rgeAlt, IGN BDTopage, ESRI World Topo, DREAL, EPAGE Viour © EPAGE Viour, 2023

Figure 7 : Localisation détaillée de la zone d'étude

### 1.3 Contexte administratif du site Natura 2000

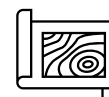
Département	Intercommunalité		Commune		Superficie communale (ha)	Superficie communale concernée par le site	
			INSEE	Nom		En ha	% surface
Aveyron (12)	Communauté de Communes Lévézou Pareloup		12050	Canet de Salars	3 404	16,6	0,49 %
			12253	Salles Curan	9 934	72,4	0,73 %
			12307	Curan	4 091	81,8	2,00 %
	Parc Naturel Régional des Grands Causses		12236	Saint Laurent de Lévézou	2 334	110,9	4,75 %
			12238	Saint Léons	3 287	75,5	2,30 %
			12266	Ségur	6 761	24,17	0,36 %
			12294	Vezins de Lévézou	7 894	69,7	0,88 %
			12062	Castelnau Pégayrols	5 303	9,4	0,18 %
			12213	Saint Beauzély	3 099	27,14	0,88 %
Communautés de Communes Muses et Raspes du Tarn							

Tableau 2 : Contexte administratif du site Natura 2000

### 1.4 Contexte abiotique

Références cartographiques (atlas cartographique en annexe) :

- Carte I-3 : Contexte abiotique de la zone d'étude ; relief et pluviométrie
- Carte I-4 : Contexte abiotique de la zone d'étude ; géologie



#### 1.4.1 Relief

Le Lévézou est un ensemble montagneux qui fait partie de l'extrémité sud du Massif Central. Composé de collines séparées par des vallons, le Lévézou est une région de hauts plateaux vallonnés au relief adouci par l'érosion.

Les versants de cette couronne présentent de forts dénivelés vers les vallées de l'Aveyron (400 m), de la Muze (250 m) et du Tarn (750 m). La cuvette intérieure s'affaisse vers l'ouest à la confluence des rivières du Viaur et du Vioulou. Les sous bassins versants de ces deux rivières sont séparés par une ligne de crête d'orientation Est-Ouest

Le bassin versant de l'Alrance, orienté nord/sud, prolonge le Lévézou vers le sud.

Plus élevé que son voisin le Ségala, le Lévézou forme avec ce dernier l'ensemble géologique du Rouergue cristallin. Le massif est relevé au nord-est le long d'une faille tectonique, qui forme sa partie sommitale. La bordure orientale culmine au Signal du Pal à 1157m.

## 1.4.2 Climatologie

### Situation actuelle

Le territoire du Lézérou se situe aux confins du bassin Aquitain, du massif central et est proche de la région méditerranéenne ce qui en fait un carrefour bioclimatique où viennent se rencontrer les influences atlantique, continentale, et méditerranéenne.

Le climat océanique apporte au printemps et en automne des vents d'ouest fortement chargés en humidité qui viennent s'épancher sur les sommets, véhiculant d'importantes précipitations. Le climat méditerranéen, plus nettement sensible sur le versant méridional du massif, provoque des vents secs d'orientation sud-ouest pendant l'été, générant des orages. Enfin, le climat continental s'accompagne de vents violents, exposés est et nord, générateur de froids sec durant la période hivernale. Du fait de l'altitude, on notera tout de même une tonalité submontagnarde se traduisant notamment par d'abondantes chutes de neige en période hivernale. Le Lézérou est une région bien exposée aux vents, qui soufflent près de 200 jours par an. La température moyenne annuelle est de 9,4°C.

La pluviométrie annuelle moyenne est importante sur le Lézérou puisque comprise entre 1000mm et 1200mm (moyenne du total annuel des précipitations de 1950 à 2022, station WS2803, Canet de Salars). Celle-ci peut présenter une variabilité interannuelle marquée, avec des extrêmes à moins de 800 mm et à près de 1600 mm.

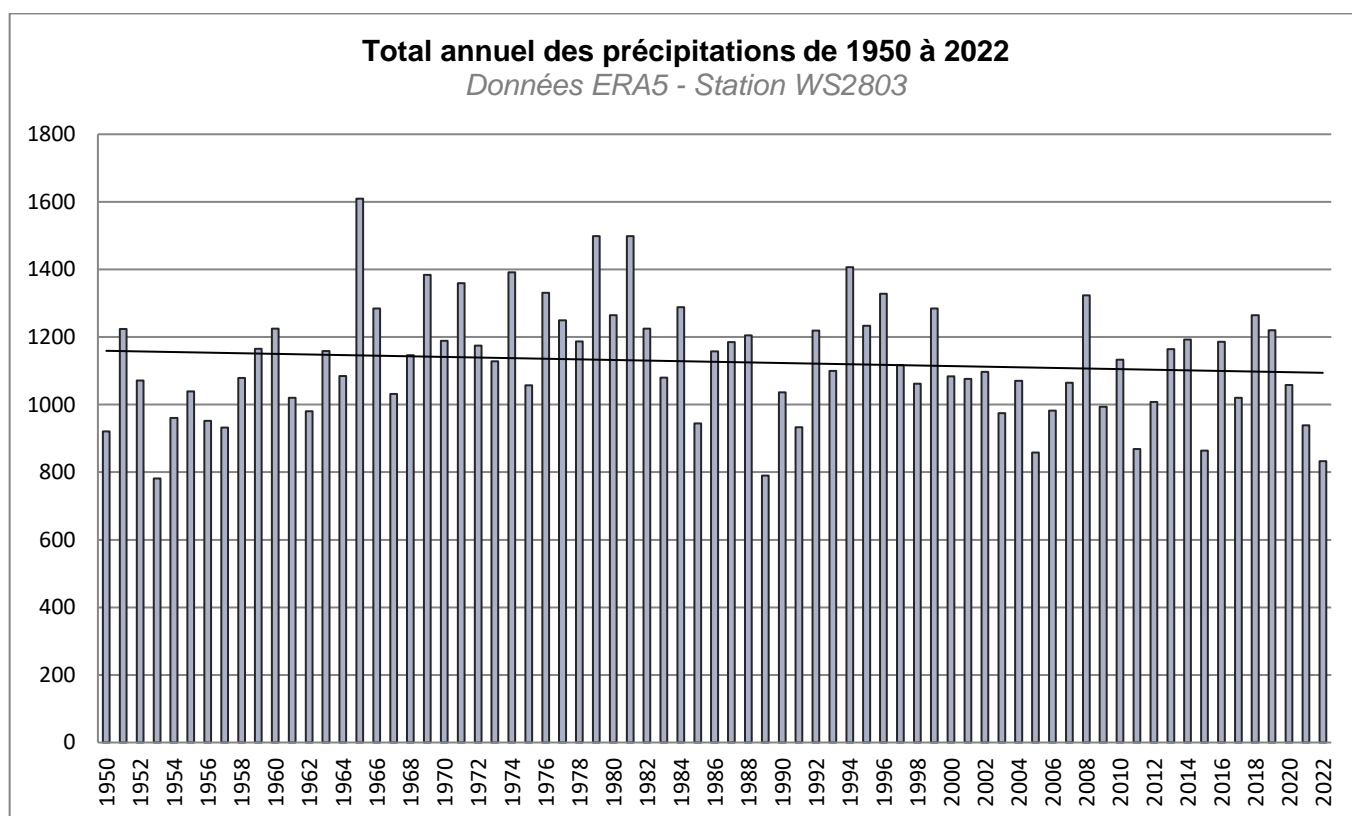


Figure 8 : Cumuls pluviométriques annuels sur le période 1950-2022 (données modélisée ERA)

La Figure 9 : présente le diagramme ombrothermique de Lézérou, établi sur la période 1987-2012 à partir des données mesurées à la station météorologique de Salles-Curan. Ces données ont été retenues car jugées plus fiables que les données modélisées, bien que disponibles sur une chronique plus réduite et non actualisée.

Ce diagramme traduit essentiellement un climat océanique dégradé avec des précipitations présentes toutes l'année et nettement plus importante au printemps et à l'automne. En moyenne, le déficit hydrique est évité même en période estivale. Néanmoins, des épisodes de sécheresse sont possibles de manière conjoncturelle sur le Lézérou ; à noter que la probabilité d'occurrence de ces événements risque d'augmenter dans le cadre du dérèglement climatique, comme en témoignent les dernières années.

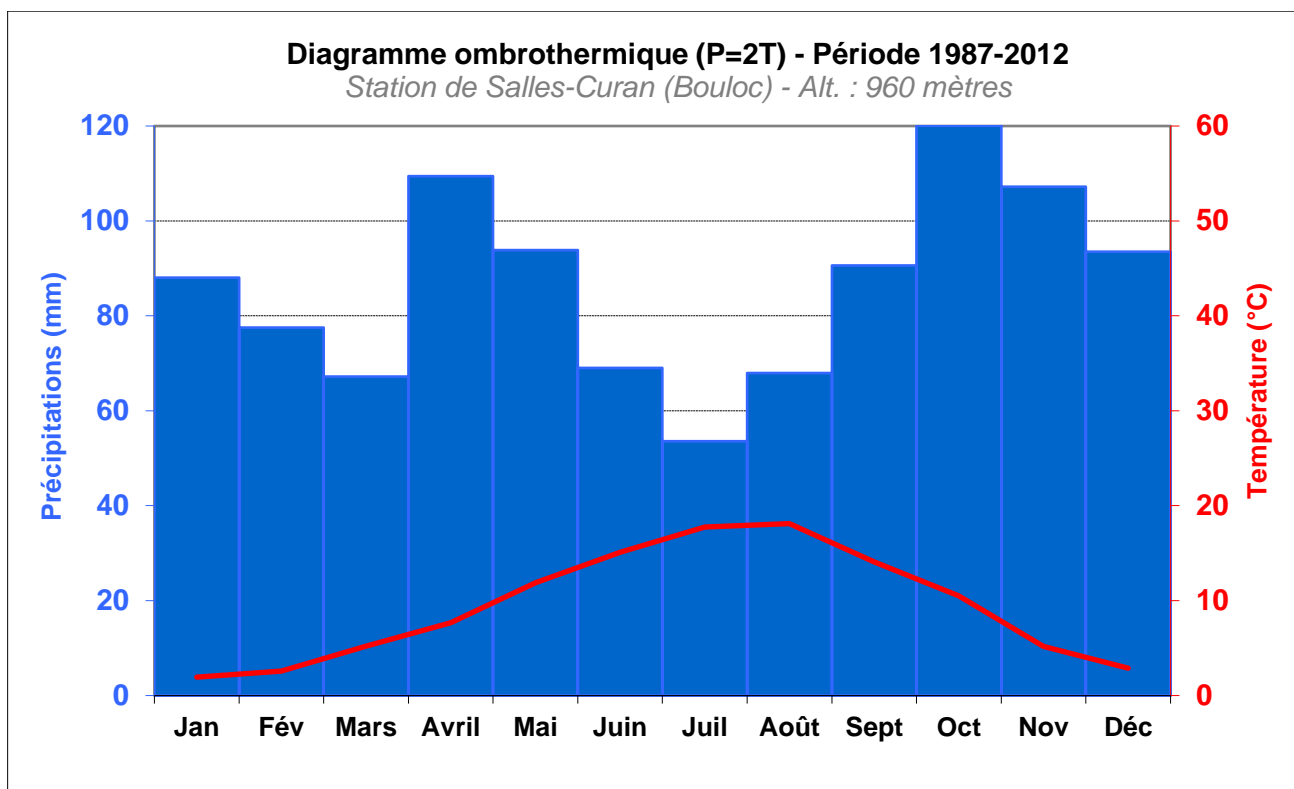


Figure 9 : Diagramme ombrothermique du Lévézou

### Projection dans le cadre du changement climatique

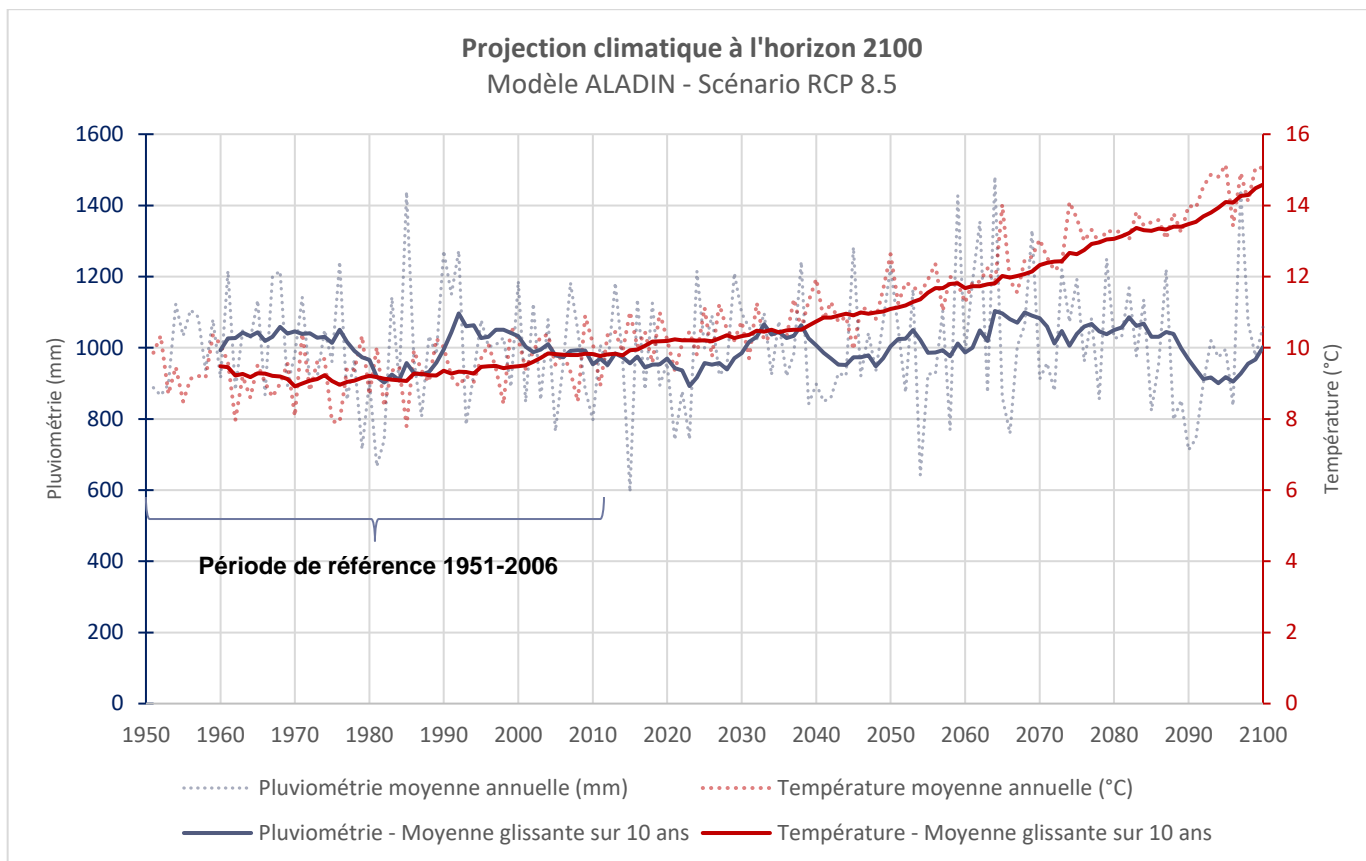
Les données utilisées pour les modélisations pour le scénario changement climatique proviennent du site Drias les futurs du climat : <http://www.drias-climat.fr/>.

Différents modèles climatiques sont utilisés pour évaluer les effets des évolutions des émissions de gaz à effet de serre sur le climat. Le modèle ALADIN permet de traiter les résultats du modèle CNRM-CMS (*incluant notamment les effets de l'atmosphère, de la surface du sol, des océans, de la banquise, des composants chimiques dans l'atmosphère et de la biogéochimie des océans*) pour fournir des données à un grain local (mailles de 7 \* 7 km<sup>2</sup>). Ce sont ces résultats de modèles qui ont été utilisés dans la Figure 10 ci-après.

Le scénario tendanciel considéré ici correspond au scénario RCP 8.5, considérant une augmentation à l'horizon 2100 des émissions de gaz à effet de serre par rapport à la période de référence 1951-2006.

En ce qui concerne les cumuls pluviométriques annuel sur la période 2006-2100 à l'échelle du Lévézou, on ne constate pas de tendance d'évolution particulière (à la hausse comme à la baisse). Les changements attendus semblent se traduire plutôt en termes de répartition à l'échelle annuelle, avec une répartition plus hétérogène des pluies (diminution nombre de jours / an avec des précipitations) et donc potentiellement des cumuls instantanés plus importants.

La tendance est par contre nettement plus marquée concernant les températures moyennes annuelles avec une augmentation nette et continue atteignant quasiment +4,5°C à l'horizon 2100.



**Figure 10 : Projection de la température et de la pluviométrie moyenne annuelle à l'horizon 2100 – Moyenne mobile sur 10 ans**

### 1.4.3 Géologie et pédologie

Le Lévézou est un ancien massif de montagne datant de l'ère Primaire composé principalement de roches métamorphiques telle que du schiste, des micaschistes ou du gneiss ainsi que des roches granitiques. Il s'agit d'un ensemble hercynien relevé par l'Est lors de l'érection de la chaîne alpine. Il se présente sous la forme d'un vaste plateaux au relief moutonneux. La mise en place de ce modelé géomorphologique à partir du socle hercynien est dû aux phénomènes d'érosion au cours du tertiaire sous climat semi-aride qui ont contribué au nivellement des plateaux, ensuite intensifié pendant la période de glaciation quaternaire.

On notera cependant la présence, au niveau de la bordure orientale du bassin versant d'insertions calcaires d'origine sédimentaires (marnes et grès indifférenciées de l'Anisien-Ladinien) qui exercent une influence originale, bien que très localisée, sur les milieux naturels.

Sur le Lévézou, les sols sont souvent acides à très acides, riches en matière organique, à dominante sablo-limoneuse. On retrouve ainsi, sur la majeure partie du territoire, des sols bruns, à toxicité aluminique potentielle, sablo-limoneux à argilo-sableux, souvent d'épaisseur moyenne, parfois à charge en éléments grossiers. Les fonds de vallons, à pente faible, présentent essentiellement des sols hydromorphes épais, sableux à limono-argilo-sableux, localement tourbeux, issus de gneiss, migmatites et métagranitoïdes.

Autrefois très pauvres et impropres aux cultures, les sols sont aujourd'hui considérablement améliorés par des amendements calcaires et phosphatés. L'apport de fumure, en raison de leur pauvreté en éléments fertilisants directement assimilables par les plantes et de leur faible pouvoir de fixation des éléments fertilisants, a également contribué à l'amélioration de leur valeur agronomique.

## 1.4.4 Hydrographie

Références cartographiques (atlas cartographique en annexe) :

- Carte I-5 : Contexte hydrographique



Le bassin versant du Vieur s'inscrit au sein de l'Unité Hydrographique de Référence (UHR) Tarn Aveyron, ensemble appartenant au grand bassin Adour Garonne. Couvrant une superficie de 1561 km<sup>2</sup>, il comprend un réseau hydrographique de plus de 2400 km de cours d'eau [BD Topage]. Le Vieur, axe hydrographique principal, prend sa source au sud du Puech Del Pal sur la commune de Vézins du Lézou, à une altitude de 1155 mètres. Il serpente d'Est en Ouest, à travers deux grandes régions naturelles : le Lézou et le Ségal. Après un parcours de 163 kilomètres, il conflue avec l'Aveyron à Saint Martin Laguéprie (département du Tarn) et Laguéprie (département du Tarn et Garonne) à une altitude de 150 m.

A l'échelle de la zone d'étude, le réseau hydrographique principal se structure autour du cours amont du Vieur, depuis sa source jusqu'au réservoir de Pont de Salars, ainsi que du Vioulou. Ce dernier prend naissance au pied des crêtes sommitales méridionales du massif du Lézou au niveau du village de Bouloc sur la commune de Curan. Il est découpé en 3 masses d'eau du fait de l'implantation, sur son cours principal, du barrage de Pareloup, réservoir de 1200 hectares.

On notera également la présence de certaines entités constitutives du sites Natura 2000 au sein du bassin versant du Tarn. Il s'agit de sites situées sur les versants orientaux et méridionaux du massif du Lézou.

Bassin versant	Masse d'eau DCE		Part de la surface du site Natura 2000
VIAUR	FRFR2023	Le Vieur de sa source au réservoir de Pont de Salars	27 %
	FRFR203_4	Le Bouzou	5 %
	FRFR371	Le Vioulou de sa source au Lac de Pareloup	4 %
	FRFR371_1	Les Douzes	40 %
	FRFL74	Lac de Pareloup	5 %
TARN	FRFR297	La Muze	5 %
	FRFR368	Le Coudols	14 %
AVEYRON			

Tableau 3 : Bassins hydrographiques et masses d'eau DCE sur le territoire du Lézou

## 1.5 Occupation des sols, paysages et mutations du territoire

### 1.5.1 Approche historique

Si au début du XXe siècle, le Lézou, était un paysage austère de par la rudesse de son climat et la pauvreté de ces terres, il est à l'heure actuelle une région agricole prospère et le berceau d'un tourisme « vert », florissant d'une image récente de « terres d'eau » qui se développe depuis la création des lacs dans les années 1950 (lac de Pareloup, de Pont-de-Salars...).

Abritant originellement des forêts de hêtres, longuement dominé par les landes, zones humides et tourbières, le Lézou se structure actuellement entre terres agricoles, lacs, forêts de feuillus et de résineux.

Au début du XIXème siècle, Amans-Alexis Monteil décrit le Lézou comme un pays misérable représentant « l'image de la solitude et de la stérilité » où le XIVème siècle semble s'être figé, constatant un retard de cinq siècles.

Au niveau paysager, il voit de « *longs espaces* » ponctués de « *quelques hameaux, ordinairement entourés de petites cultures de seigle ou d'avoine* ». Il révèle également la présence « *d'immenses pâturages* », où se hissent fougères, arbustes épineux ainsi que genêts.

«*Clan*» (Pl. Studio Martin, Milan)



La description du territoire donnée en 1931 par Meynier<sup>1</sup>, près d'un siècle plus tard, évoque un paysage composé d'immenses espaces monotones, de landes ayant remplacé les forêts de hêtres et chênes, de fougères et bruyères entrecoupés de marécages boueux, de prairies humides et de tourbières.

Selon Meynier, ce pays a une vocation pastorale dès le Moyen Age. Elodie Faure<sup>2</sup> remarque de légères activités agropastorales dès la fin du Néolithique mais admet le réel développement des pratiques pastorales sur le Lézérou à partir du XVIème siècle. Cette spécialisation s'explique par la nature des sols, trop pauvres et humides pour être cultivés, ainsi que par la rudesse du climat. C'est ainsi qu'on retrouve depuis longtemps sur le Lézérou une tradition pastorale. Avant la révolution agricole du milieu du XXème siècle, les terres de landes acidophiles et les tourbières, malgré leurs mauvaises réputations, semblaient pleinement intégrées dans les usages et pratiques des sociétés traditionnelles, qui n'avaient d'autres choix que de composer avec les terres sur lesquelles elles habitaient. En 1931, Meynier décrit le Lézérou comme un paysage gouverné par la lande qui a peu à peu pris la place des forêts de hêtres et de chênes détruites.

La présence de pelouse, végétations rases et productives, est également évoquée en tant qu'élément structurant de l'identité paysagère du Lézérou. Ainsi, Marty<sup>3</sup> note que « *Sur le Lézérou, la composition des landes varie : les principales espèces sont les genêts, les fougères et les ajoncs (...). Sur les parties les plus élevées, la lande peut faire place à une formation plus basse parfois appelée « devèze » où sont absents genêts et bruyères. On y trouve *Nardus stricta*, *Arnica montana*, *Dianthus deltoides*, *Myrrhis odorata** » [...] D'origine pastorale, les nardaies sont, à l'instar des landes, sur le Lézérou, des habitats secondaires (en opposition à des pelouses à Nard primaires qu'on rencontre à l'étage alpin), nés de la régression des forêts.

Selon la carte de la végétation de Rodez, on dénombrait dans la région au début des années 1960, onze tourbières (Dupias et Caubassel, 1966), dont cinq tourbières relativement proches situées à l'est du Lézérou, aux alentours de Mauriac, quatre tourbières autour du lac de Pareloup, deux sur la commune de Salles-Curan (au sud et à l'est du lac), une au nord du lac sur la commune de Canet-de-Salars et une à Viarouge (commune de Ségur) au nord-est du lac. Une tourbière est également située au sud du Lézérou sur la commune de Castelnaud-Pegayrols et une dernière est présente à l'est sur la commune d'Arviu.

Les mutations agricoles de la seconde moitié du XXème siècle se traduisent, à l'échelle du territoire, par des modifications profondes. Cette évolution paysagère particulièrement rapide et récente, se traduit par le passage d'une polyculture extensive essentiellement basée sur le pâturage des landes à une agriculture intensive avec l'installation de prairies artificielles et de cultures fourragères.

<sup>1</sup> Meynier A., 1931, *Ségalias, Lézérou, Châtaigneraie*, thèse doctorat. Lettres. Paris. 1931

<sup>2</sup> Faure E., 2012, «*Hautes terres* » : l'anthropisation des monts d'Aubrac et du Lézérou (Massif Central, France) durant l'holocène : approche palynologique des dynamiques socio-environnementales en moyenne montagne, thèse ED TEST : Géographie. Université Toulouse 2

<sup>3</sup> Marty P., 1996, «*La friche entre célébration et disparition, le cas des Hautes-Fagnes (Ardenne, Belgique) et du Lézérou (Massif Central, France)* », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, p199-229

Elle est le résultat des politiques publiques agricoles et forestières du XXème siècle ayant conduit à une marginalisation et à un net recul des milieux ouverts naturels et semi-naturels.

Sur le Lézou, ce n'est pas tant la politique de reboisement qui a bouleversé le paysage mais essentiellement la révolution agricole qu'a connu le territoire assez tardivement, au milieu du XXème siècle. Actuellement, le Lézou peut se définir comme un paysage agro-pastoral et bocager relativement anthropisé. A dominante agricole, il s'agit effectivement d'un espace de bocage qui laisse place aux grands espaces remembrés à l'Est du territoire.



Photo 1 : Vers Bouloc (altitude 980 m). Travaux de drainage dans une zone humide : quand "assainissement" et prospérité agricole marchent de front. (cliché de l'auteur)

Ainsi dans l'évolution paysagère du Lézou, se détachent trois grandes périodes. Si avant la révolution agricole du milieu du XXème siècle, le Lézou était perçu nationalement comme une région inhospitalière, les milieux ouverts étaient localement intégrés par la paysannerie dans l'activité agricole avec le pâturage. De 1950 à 1990, les landes et zones humides du Lézou, qui deviennent synonymes de terres « incultes », de « sanhas », sont marginalisées et largement détruites dans un contexte de remembrement agricole, de motorisation et de bonification des terres mais aussi de reboisement et plus généralement d'aménagement du territoire. La décennie 90 marque un tournant avec l'émergence de politiques publiques en faveur de la biodiversité et une « prise de conscience » des enjeux liés au maintien, voire à la restauration, des fonctionnalités écosystémiques déjà largement altérées.

### 1.5.2 Occupation des sols

Références cartographiques (atlas cartographique en annexe) :

- Carte I-6 : Occupation des sols à l'échelle de l'aire d'étude



Le territoire est largement dominé par des milieux ouverts herbacés, lesquels occupent près des trois quarts de la surface (72,8 %) ; à noter que cela correspond globalement à la Surface Agricole Utile à l'échelle de la zone d'étude, traduisant la vocation agricole du territoire (voir paragraphe 2.3 ci-après).

Occupant un peu moins d'un quart de la surface (23,1 %), les boisements (inc. Formation arbustives et sous-arbrisseaux) constituent la seconde occupation de l'espace. Les surfaces bâties et les infrastructures, qui représentent moins de 2 % (1,8%) à l'échelle du territoire sont très minoritaires. Enfin, il est à souligner que les surfaces en eau, du fait de l'implantation des réservoirs de Pareloup, de Pont de Salars et, dans une moindre mesure, de la Gourde, occupent pour leur part un peu plus de 2% de la surface.

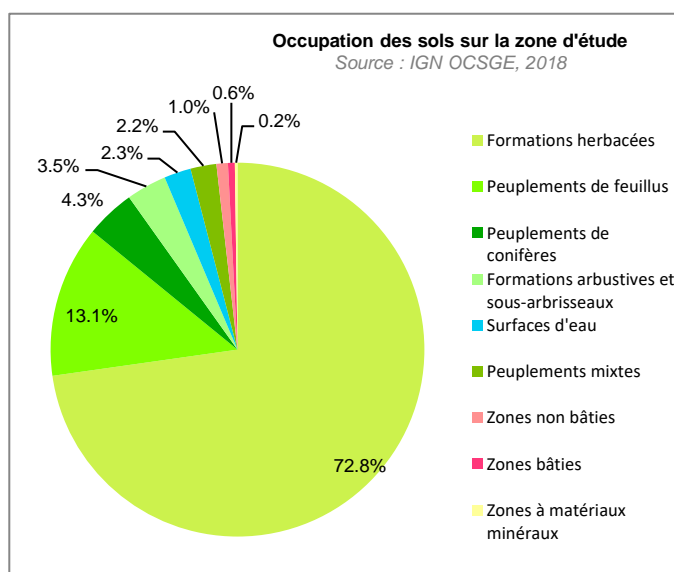


Figure 11 : Occupation des sols - Ratio par typologie



## 1.6 Zonages, périmètres réglementation

### 1.6.1 Ressource en eau

#### Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

---

Le SAGE est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire

Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides.

Le SAGE comprend plusieurs documents qui lui confèrent une portée juridique

- **un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)** qui fixe les objectifs, orientations et dispositions du SAGE et ses conditions de réalisation. Le PAGD est opposable aux pouvoirs publics : tout programme, projet ou décision prise par l'administration, directement ou indirectement, dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques doit être compatible avec le PAGD ;
- **un règlement**, accompagné de documents cartographiques, qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD. Le règlement est opposable aux tiers : tout mode de gestion, projet ou installation de personnes publiques ou privées doit être conforme avec le règlement.

Réparti sur 2 bassins hydrographiques distincts (voir paragraphe 1.4.4 ci-dessus), le site est situé dans l'emprise de deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) :

- Le **SAGE Viaur, validé par arrêté inter-préfectoral le 28 mars 2018** est applicable à l'intégralité du bassin hydrographique du Viaur ;
- Le **SAGE Tarn Amont, validé par arrêté inter-préfectoral du 15 décembre 2015**, s'applique à l'échelle du bassin du Tarn de sa source jusqu'à sa confluence avec la Muse.

#### Zones de répartition des eaux en Midi-Pyrénées

---

Les parties du territoires incluses dans les bassins versant de l'Aveyron et du Viaur sont classées en tant que **Zones de Répartition des Eaux**. Il s'agit de zones comprenant les bassins, sous bassins, fractions de sous bassins hydrographiques et systèmes aquifères définis dans le décret du 29 avril 1994 modifié par le décret n°2003-869 du 11 septembre 2003.

Ce sont des zones où sont constatées une insuffisance, autre qu'exceptionnelle des ressources par rapport aux besoins. Elles sont définies afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau. Les seuils d'autorisation et de déclaration du décret nomenclature y sont plus contraignants.

#### Périmètre de protection de captages

---

Du fait du rôle majeur du territoire en matière de production d'eau potable (voir 2.4.1 Prélèvements pour la production d'eau potable), celui-ci est largement couvert par des périmètres de protection. Ces périmètres couvrent globalement les bassins versants des lacs du Lévézou sollicités pour la production d'eau potable, à savoir Pont de Salars, Bage et Pareloup. A cela s'ajoutent les périmètres de protection des captages de l'agglomération ruthénoise, principalement implantés sur l'amont du Vioulou et de son affluent, les Douzes ; à noter que le site Natura 2000 inclut les périmètres de protection rapprochés et immédiats de certains captages.

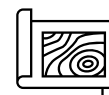
Type de périmètre	Part du site Natura 2000 concerné	
	En surface (ha)	Ratio (%)
Eloigné	384	79%
Rapproché	13,6	3%
Immédiat	0,18	< 1%

Tableau 4 : Périmètres de protection de captage Surfaces concernées à l'échelle du site Natura 2000

## 1.6.2 Biodiversité

Références cartographiques (atlas cartographique en annexe) :

- Carte I-7 : Zonages environnementaux à l'échelle de la zone d'étude



### Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

A l'échelle du site Natura 2000, 412 hectares sont inclus dans des réservoirs de biodiversité au sein de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Identifiant MNHN	Intitulé	Surface (ha)	Type
730002990	Zone tourbeuse des pendaries	24.41	1
730002997	Tourbières et zones humides du ruisseau des douzes de mauriac	158.16	1
730011215	Puech mourrade	146.65	1
730011345	Zones humides de la plaine des rauzes	455.14	1
730011347	Zones humides de cayrousse et lescure-fangel	34.09	1
730011349	Zones tourbeuses des broustiés	30.18	1
730011350	Zones humides et tourbières de bouloc	74.2	1
730030091	Zone humide du régala et mont seigne	49.69	1
730030107	Bois et ruisseaux de roubayrolles et de la muse	71.51	1
730030163	Tourbière du viala du frontin	3.28	1
730030180	Tourbière de saint-julien de fayret	16.19	1
730010131	Vallée du viaur et ses affluents	27586.93	2
730030118	Ruisseau du vioulou et lac de pareloup	1683.71	2

Tableau 5 : Liste des ZNIEFF présentes sur le territoire

### Réservoirs de biodiversité au titre du SRCE

A l'échelle du site Natura 2000, 303 hectares sont inclus dans des réservoirs de biodiversité au titre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Ceux-ci se répartissent entre les milieux ouverts de plaine, milieux ouverts d'altitude et bois d'altitude (typologie SRCE).

### Espaces Naturels Sensibles

Le site de la Plaine des Rauzes, située à cheval sur les communes de Saint Laurent et de Saint Léons, bénéficie depuis 1997 du statut d'Espace Naturel Sensible (ENS). La maîtrise foncière du site est assurée par le Conseil Départemental de l'Aveyron.

### 1.6.3 Agricole

#### **Zone de montagne**

---

L'ensemble du territoire d'étude est classé en **zone de montagne** au sens de l'article 18 du règlement 1257/99, qui caractérise des territoires où l'agriculture est rendue plus délicate par des facteurs liés à l'altitude, à la pente et/ou au climat, avec pour conséquence de restreindre les possibilités d'utilisation des terres agricoles et d'augmenter de manière générale les coûts d'exploitation.

#### **Zone vulnérable - 2021**

---

La majeure partie des entités constitutives du site Natura 2000 sont comprises sur le territoire de communes ou parties de communes incluses au sein de bassins versants classés en « **zone vulnérable** » en 2021, au sens de la Directive « Nitrates » (91/676/CEE). Parmi les entités constitutives du site, seules celles présentes au sein des masses d'eau FRFRL74 « Lac de Pareloup » et FRFR368 « Le Coudols » ne sont pas concernées par le ce classement.

La directive « nitrates » vise dans toute l'Union Européenne à réduire la pollution des eaux provoquée par les nitrates à partir de sources agricoles et de prévenir toute nouvelle pollution de ce type.

En application de cette directive, des zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole sont régulièrement révisées et désignées et des programmes d'actions sont définis et d'application obligatoire sur ces zones vulnérables.

Ils comportent les actions nécessaires à une bonne maîtrise des fertilisants azotés et à une gestion adaptée des terres agricoles, ainsi que la constitution de capacités de stockage d'effluents d'élevage afin de limiter les fuites de nitrates vers les eaux souterraines et les eaux douces superficielles.

## 2 Diagnostic socio-économique

### 2.1 Population, démographie

La zone d'étude présente une densité de population très faible, de l'ordre en moyenne de 13 habitants/km<sup>2</sup>. A titre comparatif, le département de l'Aveyron, pourtant classé à la 83<sup>ème</sup> place des départements métropolitains en termes de densité, a une densité nettement supérieure avec 31,97habitants/km<sup>2</sup>.



La population est essentiellement concentrée en hameaux. Les principaux villages sont ceux de Salles-Curan et de Pont-de-Salars avec plus de 1000 habitants.

Depuis 1876, l'évolution globale de la population est négative, passant d'un peu plus de 14 000 habitants avec un optimum démographique autour de 1880 à moins de 8 000habitants depuis 1982 selon les données INSEE, dynamique traduisant le phénomène d'exode rural. Depuis les années 2000, la population se stabilise, avec une légère tendance à la hausse, due essentiellement au solde migratoire.

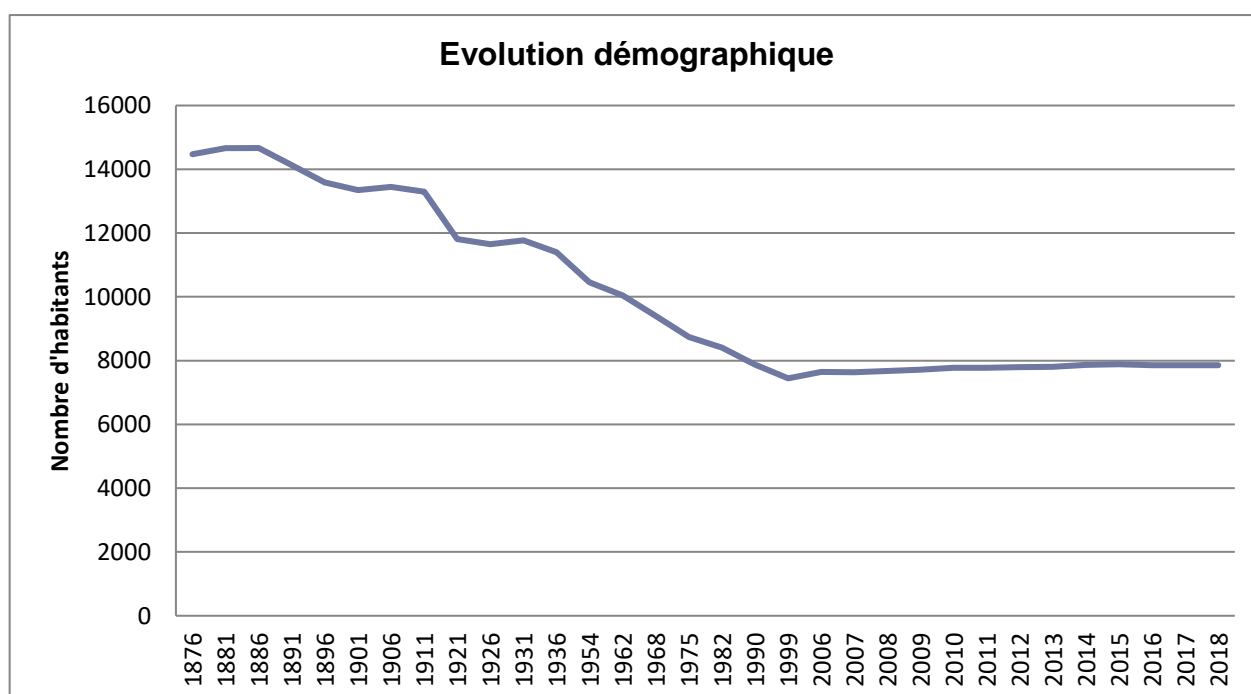


Figure 12 : Evolution démographique à l'échelle de la zone d'étude

A l'exception de Pont-de-Salars qui a une densité de 37.29 habitants/km<sup>2</sup>, les treize autres communes ont une densité de population inférieure à celle du département de l'Aveyron (31,95habs/km<sup>2</sup>). 6 communes (Castelnau-Pégayrols, Prades-Salars, Saint-Laurent-de-Lévézou, Ségur, Vézins-de-Lévézou et Curan) ont une densité de population extrêmement faible puisque inférieure à 10 habitants/km<sup>2</sup>. La zone d'étude est donc une région très peu peuplée. On remarque tout de même l'attraction routhénoise sur le territoire. De fait, les communes les plus densément peuplées sont généralement (hormis pour Saint-Beauzély) les communes les plus proches de la ville de Rodez (Pont-de-Salars, Le Vibal, Arviou...).

Sur les quarantes dernières années, la tendance démographique est très hétérogène entre les différentes communes présentes dans la zone d'étude. Si sept communes connaissent une croissance démographique positive entre 1982 et 2018, trois communes se démarquent particulièrement. Il s'agit des communes de Saint-Beauzély avec une hausse de 39,3%, Saint-Léons (32,1%) et Pont-de-Salars (22,6%). A

contrario, les communes d'Arviu, de Salles-Curan et de Ségur sont considérablement en déclin avec une diminution de la population supérieure à 20% pour les trois communes. Les communes de Curan (-19,1%) et de Vézins-de-Lévézou (-18,3%) sont, elles aussi, fortement en déclin. Ainsi, la zone d'étude est partagée équitablement entre deux dynamiques contraires, faisant de ce territoire au niveau démographique, un territoire fortement hétérogène, qui ne présente pas forcément les mêmes enjeux.

	Densité de population 2018 (hab./km <sup>2</sup> )	Tendance 1982-2018 (%)
Arques	11.48	6.6%
Arviu	16.54	-24.0%
Canet-de-Salars	12.84	-0.7%
Castelnau-Pégayrols	6.49	10.6%
Pont-de-Salars	37.29	22.6%
Prades-Salars	9.98	-3.2%
Saint-Beauzély	18.97	39.3%
Saint-Laurent-de-Lévézou	6.86	1.9%
Saint-Léons	12.38	32.1%
Salles-Curan	10.94	-23.4%
Ségur	8.68	-20.5%
Vézins-de-Lévézou	8.37	-18.3%
Le Vibal	20.29	7.8%
Curan	8.07	-19.1%

*Tableau 6 : Densité de population et tendance évolutive sur les communes de la zone d'étude*

## 2.2 Sylviculture

Les premières implantations de résineux sur le Lévézou se réalisent au début du XX<sup>ème</sup> siècle dans le domaine privé de M. Jules Gaubert, à Bouloc. Sur un domaine de 430 ha, 100 ha de résineux ont été plantés en deux massifs.

Avec la création du Fonds Forestier National en 1946, qui dans un de contexte de reconstruction d'après-guerre souhaite assurer l'indépendance nationale de la filière bois en prévoyant un vaste programme de reconstitution et de développement de la forêt française, le Lévézou se couvre peu à peu de résineux. Ce fond qui est une mesure incitative a pour but d'encourager financièrement les propriétaires à investir dans la forêt, par la plantation de résineux. D'un point de vue économique, le choix des résineux s'explique par leur croissance qui est bien plus rapide que celle des feuillus ainsi que leur adaptation aux sols acides et au climat du Lévézou. Les espèces majoritairement implantée sont le Pin sylvestre et l'Epicéa, avec localement le Pin noir d'Autriche, le Pin Laricio de Corse ou encore le Mélèze.

Ces plantations résineuses vont seulement contribuer au remplacement des peuplements de feuillus **mais vont principalement se développer au détriment des paysages pastoraux et des milieux humides**, du fait des opérations de drainage exigées par les plantations.

Toutefois, sur le Lévézou, bien que territoire amplement visé par cette politique, le reboisement est plus timide que sur d'autres massifs voisins comme celui de la Montagne Noire par exemple. Effectivement, d'une part, en Aveyron, espaces ouverts sont souvent privées. D'autre part, une forme de résistance face à l'enrésinement s'opère de localement du faite de la nécessité de maintien de milieux ouverts pour le pastoralisme, résistance qui s'amenuisera au fur et à mesure de l'affaiblissement démographique du fait de l'exode rural.

A l'heure actuelle, sur le Lévézou, les forêts et boisements (au sens de BDTopo Vegetation ®), occupent près de 11 000 ha. Ces milieux ne constituent donc pas un élément majeur du paysage. Effectivement, le Lévézou a la plus faible surface boisée de l'Aveyron.

Les plantations de résineux représentent que 28% de la forêt en superficie ( soit près de 3200 ha) et restent cantonnés dans la partie est du massif. Les principaux ensembles à vocation sylvicole se situent au niveau du Pic du Pal (commune de Vezins de Lévézou), de Salles-Curan et sur le contrefort oriental du massif, au niveau du col de Poulzinières.

En termes de statut foncier, les forêts sont majoritairement privées. Parmi celles-ci, environ 1940 ha appartiennent à des groupements forestiers.

Les forêts publiques représentent à peine 170ha, avec les forêts communales de Curan et d'Alrance (respectivement 50 et 28 hectares) et la forêt domaniale du Lagast (91 ha), qui est la seule forêt soumise au régime forestier.

## 2.3 Agriculture

Références cartographiques (atlas cartographique en annexe) :

- Carte I-8 : Occupation de surfaces agricoles à l'échelle de la zone d'étude – RPG 2022



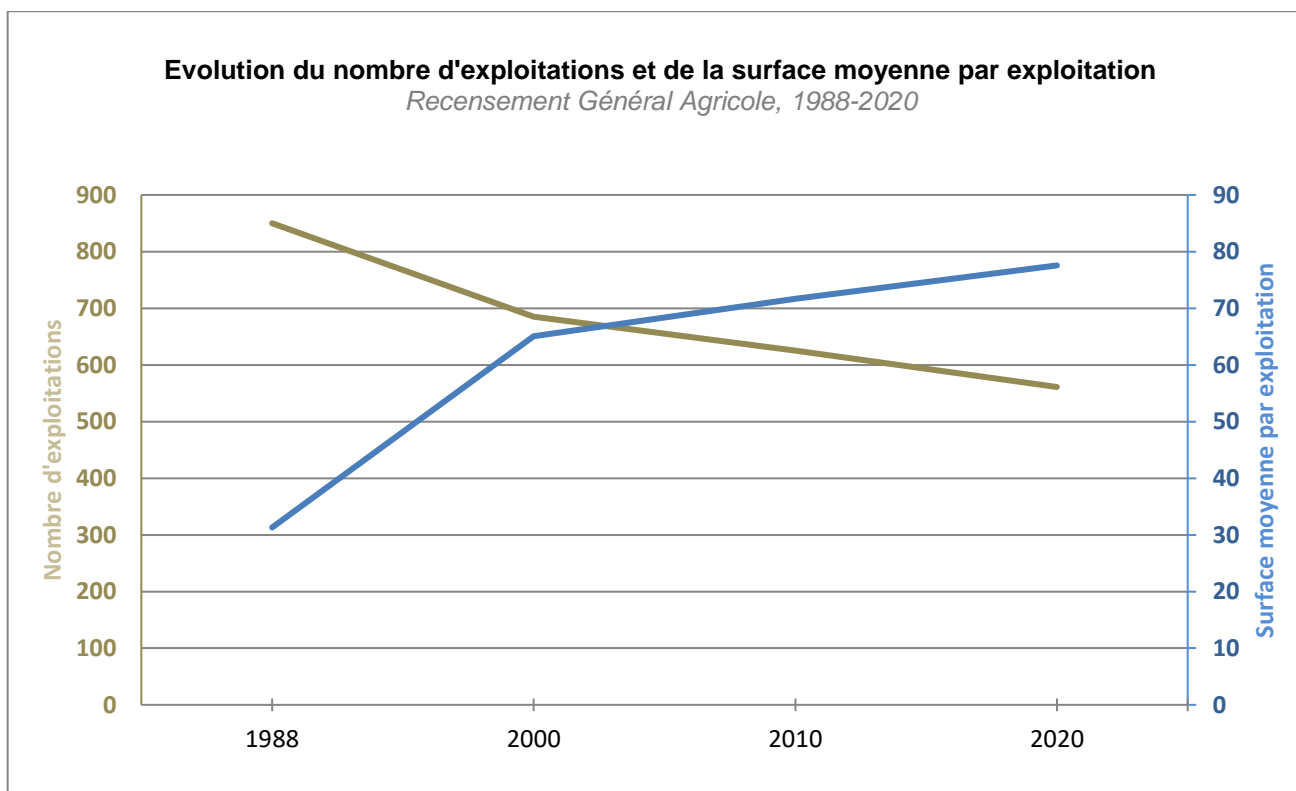
### 2.3.1 Contexte général

#### **Des exploitations moins nombreuses mais plus grandes**

Le Lévézou est un territoire profondément agricole qui a connu sa révolution agricole assez tardivement, dans les années 1970. Ainsi, comme pour la majorité des territoires français victimes de restructuration, est observable sur la zone d'étude, le reflet d'un remembrement parcellaire qui s'accompagne de deux dynamiques corollaires, celle de la diminution des exploitations agricoles et a contrario, l'augmentation des exploitations en surface.

Si en 1988, selon le Recensement Général Agricole, la surface moyenne par exploitation était d'environ 30 ha, elle était de 70 ha en 2010, soit une augmentation de 40 ha en moyenne par exploitation. C'est ainsi qu'en l'espace de vingt ans, les exploitations agricoles situées dans la zone d'étude ont vu leurs surfaces doubler. Cette dynamique d'agrandissement due à l'intensification de l'agriculture s'accompagne donc généralement de la diminution du nombre d'exploitations agricoles comme l'illustre les données du Recensement Général Agricole avec une diminution de 225 exploitations entre 1988 et 2010. Il est cependant à noter que cette diminution du nombre d'exploitations est également à relier au regroupement des exploitants en société collectives, plutôt que de rester sous forme d'exploitation individuelle.

De fait, si on comptait 850 exploitations de 30ha en moyenne au début des années 1990, le nombre d'exploitations n'a cessé de diminuer, atteignant le nombre de 625 exploitations sur le territoire en 2010, mais de 70ha en moyenne, agrandissant de fait la Surface Agricole Utile (SAU) par exploitation.



**Figure 13 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles et de la surface moyenne par exploitation à l'échelle de la zone d'étude**

### Une surface dédiée à l'agriculture croissante et en mutation

Sur la zone d'étude, on note une forte augmentation de la Surface Agricole Utile (SAU) entre 1988 et 2000, période depuis laquelle elle semble se stabiliser malgré une légère tendance à la hausse. Si la SAU n'évolue plus trop depuis 2000, ces éléments traduisent la mutation rapide et récente du paysage agricole. De fait, la superficie en terres labourables n'a cessé d'augmenter depuis 1988 au détriment de la superficie toujours en herbes, traduisant une tendance à l'intensification des pratiques culturales.

Les surfaces toujours en herbe (STH), quant à elles, désignent les prairies permanentes. Ce terme inclut les prairies naturelles productives, les prairies temporaires semées depuis plus de 6 ans et les prairies peu productives (parcours, landes, estives...), destinées à l'autonomie fourragère des exploitations.

La diminution de la superficie toujours en herbe par rapport à la SAU, qui passe de 30% en 1988 à 10,7% en 2010 et, à l'inverse, l'augmentation de 14% des terres labourables, traduisent une mutation des pratiques agricoles dans la zone d'étude et mettent en évidence une tendance qui peut se généraliser à l'échelle du territoire français, celle de la régression des prairies naturelles. Sur la zone d'étude, cela s'explique par l'intensification de l'agriculture qui s'est opérée à partir des années 1960 et qui a permis par l'intermédiaire de nombreux moyens (drainage, remembrement parcellaire, amendement...), la mise en culture, ou, *a minima* l'implantation de prairies artificielles sur des parcelles jusque-là en prairie naturelle. Néanmoins, ces éléments de contexte restent à nuancer.

En effet, malgré une augmentation significative des terres labourables, il convient rappeler que sur le territoire du Lévézou, ces surfaces correspondent majoritairement à des surfaces en herbe. Si l'implantation de prairies artificielles constitue, indépendamment de la fréquence de rotation, une cause de disparition de milieux naturels, ces surfaces demeurent à faible impact en termes d'érosion (peu de travail du sol) ou de transfert d'éléments nutritifs vers le réseau hydrographique (fertilisation moins importante que sur des cultures).

En ce qui concerne les données issues du millésime 2020 du RGA, il est important de souligner le biais lié au changement de classification des prairies de plus de 5 ans. En effet, ces prairies sont considérées comme de la Surface Toujours en Herbe (STH) alors qu'elles demeurent labourables. Cette différence d'ordre

typologique se traduit par une diminution apparente, sur la Figure 14, de la part des superficies labourables vis-à-vis de la SAU.

Une tendance à la diminution des surfaces labourables pourrait potentiellement être supposée ici mais la comparaison des données issues de RGA et du RPG semble hasardeuse en raison d'écart méthodologiques en termes de recueil des informations et d'échelle de restitution.

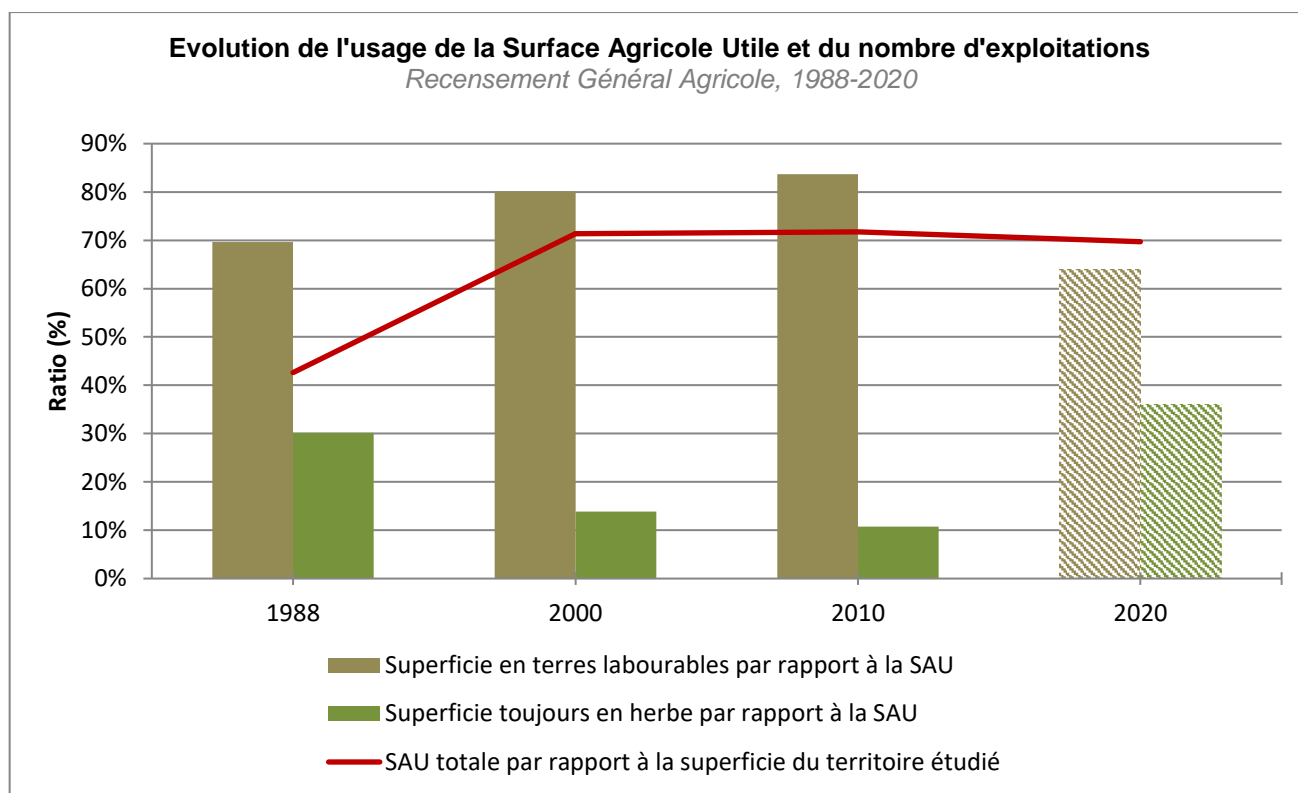


Figure 14 : Evolution de la SAU et du nombre d'exploitations sur le territoire, RGA 1988-2020

### Orientations technico-économiques des exploitations et occupation des surfaces agricoles

Source : Diagnostic agricole du bassin versant du Vioulou amont et Douzes dans le cadre de l'opération Agri Viaur. Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, EPAGE VIAUR. Juillet 2020.

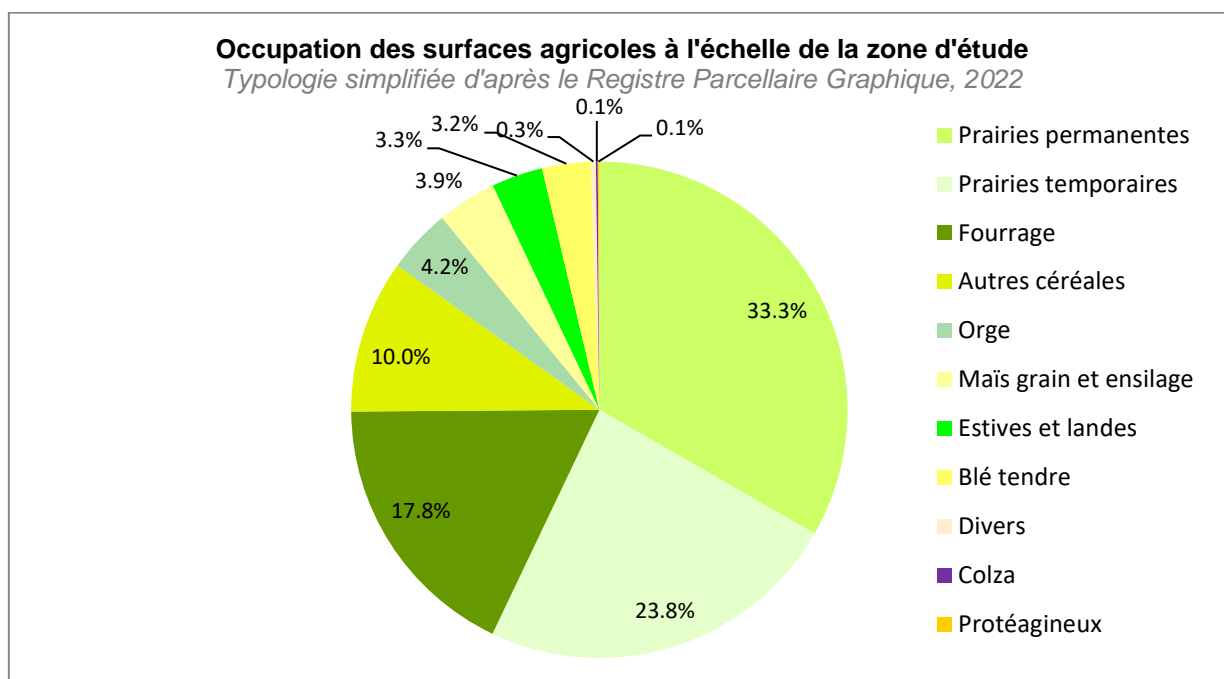
Les éléments présentés ci-après sont issus d'enquêtes réalisées auprès d'un échantillon représentatif des exploitations agricoles à l'échelle du site Natura 2000.

D'une manière générale, l'élevage laitier est dominant sur le territoire et majoritairement composé de bovin. L'élevage allaitant, quant à lui, est nettement moins présent. Effectivement, l'activité bovine domine largement avec 68% des exploitations spécialisés dans l'élevage bovin, 42% pour une production laitière et 26% pour la viande. En troisième position, on retrouve la production ovine laitière qui représente l'activité principale de 16% des exploitations, suivie de la production caprine (7%) et ovine allaitante (5%). Une dynamique récente de conversion en bio s'observe sur quelques élevages laitiers.

Cette spécialisation pour l'élevage marque le paysage en ce sens. La Figure 15 ci-après met effectivement en évidence la vocation pastorale et de manière générale d'élevage du territoire, avec des surfaces majoritairement dédiée à la production d'une ressource herbagère. Près de 78% des surfaces sont en herbe, avec 36% de la SAU du territoire en prairie permanente (incluent les estives et landes) et près de 42% des surfaces consacrées aux prairies temporaires et au fourrage (méteil, mélange de graminées & légumineuses...) On retrouve également 17% de la SAU consacrés à la production céréalière (blé tendre, orge, triticale) destinée à l'alimentation des animaux et la paille. La majorité du parcellaire est mis en rotation avec des céréales et des prairies de longues durées (4-5ans) Enfin, la production de maïs, mise en place essentiellement par les



exploitation en bovin lait, est plus marginale mais tout de même présente sur le territoire avec près de 4% de la SAU orientés vers cette production.



**Figure 15 : Occupation des surfaces agricoles à l'échelle de la zone d'étude – RPG, 2022**

L'exploitation « typique » du territoire présente une SAU moyenne de 100 ha, plus grande qu'en Ségala, et un chargement apparent plus faible. Néanmoins, on remarque une forte hétérogénéité de la SAU sur le territoire avec un minimum de surface déclarée à la PAC de 2,86 ha et un maximum de 324,24 ha. La plupart des exploitations se situent entre 75 et 100 ha. En moyenne, le chargement estimé est de  $1,18 \pm 0,43$  UGB/ha. Il est ainsi possible de qualifier les systèmes d'exploitation de la zone de légèrement intensifs.

**Pratiques : travail du sol, rotations, irrigation**

Sur le territoire du Lévézou le labour exclusif reste majoritairement utilisé. Toutefois, la combinaison de cette technique avec du semis direct ou des techniques culturales simplifiées (TCS) est de plus en plus pratiquée. Il est également à noter que quelques exploitations n'ont pas du tout recours au labour, avec un emploi exclusif du semis direct ou de la combinaison TCS / semis direct. Globalement, les techniques simplifiées de travail du sol (semis direct et TCS) sont des techniques qui se développent de plus en plus dans les exploitations mais qui ne sont pas encore totalement maîtrisées dans les systèmes. Ainsi, on peut observer que de plus en plus d'exploitations combinent différentes techniques de travail du sol. Souvent le semis direct ou les TCS sont privilégiés pour l'implantation d'espèces à grosses graines (céréales) et le labour pour l'implantation de prairies et pour l'effet désherbage également. Cependant, on peut constater des pratiques de rechargement de prairie (dégradées, vieilles) par la technique du semis direct.

A dire d'experts, dans la zone d'étude, on retrouve en général des prairies plutôt de longue durée (4 à 5 ans). En principe, après la destruction de la prairie, les agriculteurs font 2 années de céréales à paille. Certains choisissent d'implanter des méteils grains (mélange de céréale et protéagineux) afin de diminuer les besoins en azote de la culture et d'améliorer l'autonomie protéique de l'exploitation. Ainsi, ces cultures venant derrière la prairie peuvent profiter de la restitution azotée de de cette dernière.

Pour ce genre de rotation, le sol est couvert en période hivernale si la prairie est implantée en automne. Si la prairie est implantée au printemps, le sol est couvert durant la période hivernale par un méteil immature, des ray grass de 6 mois ou encore des mélanges colza/triticales qui seront pâturés ou éventuellement récoltés en fourrage avant implantation de la culture suivante.

Dans le secteur, certains implantent la prairie à cette période sous couvert de sorgho. Cette pratique permet d'augmenter le stock fourrager et de limiter l'érosion des sols très importante dans cette zone car les terres sont sableuses et légères. De plus cette pratique limite aussi le lessivage de l'azote.

La pratique de couverture permanente des sols sur le territoire est très présente dans le secteur. Même si les pratiques culturales simplifiées sont en développement, le labour reste malgré tout important dans un secteur très sensible à l'érosion.

Enfin, l'irrigation est une technique très marginale à ce jour sur le territoire.

### Production sous signe de qualité

Enfin, on notera l'engagement de nombreuses exploitations sous signes de qualité, notamment le Label rouge Veaux d'Aveyron et du Ségala ainsi que l'AOC Roquefort. Ces dernières années, une augmentation des exploitations en agriculture biologique est à noter notamment en production bovin lait.

### 2.3.2 Contexte détaillée à l'échelle du site Natura 2000

A l'échelle du site Natura 2000, l'occupation des surfaces agricoles est principalement représentée par des couverts permanents (prairies permanentes, estives et landes). Bien que prairie permanente ne soit pas synonyme de prairie naturelle, ce constat est cohérent avec le fait que le site soit centré sur des milieux ouverts semi-naturels (prairies, pelouses) dont la conservation est directement liée à la gestion agricole.

On notera cependant que près de 45% de la surface agricole du site sont intégrés dans les rotations culturales. Ces surfaces sont tournées vers la production de fourrage (prairies temporaires, méteils...) pour près d'1/3 de la SAU du site, et la production céréalière avec 10% de céréales et 2% de maïs. Bien que minoritaires en termes de surface, à l'échelle du site, il importe de rappeler que ces surfaces artificialisées, potentiellement conduites de manière plus intensive, peuvent constituer une source de pressions pour les milieux naturels (transfert d'éléments nutritifs, érosion...), et que leur implantation a probablement constitué, par le passé, une cause non négligeable de régression des habitats naturels au sein du périmètre du site.

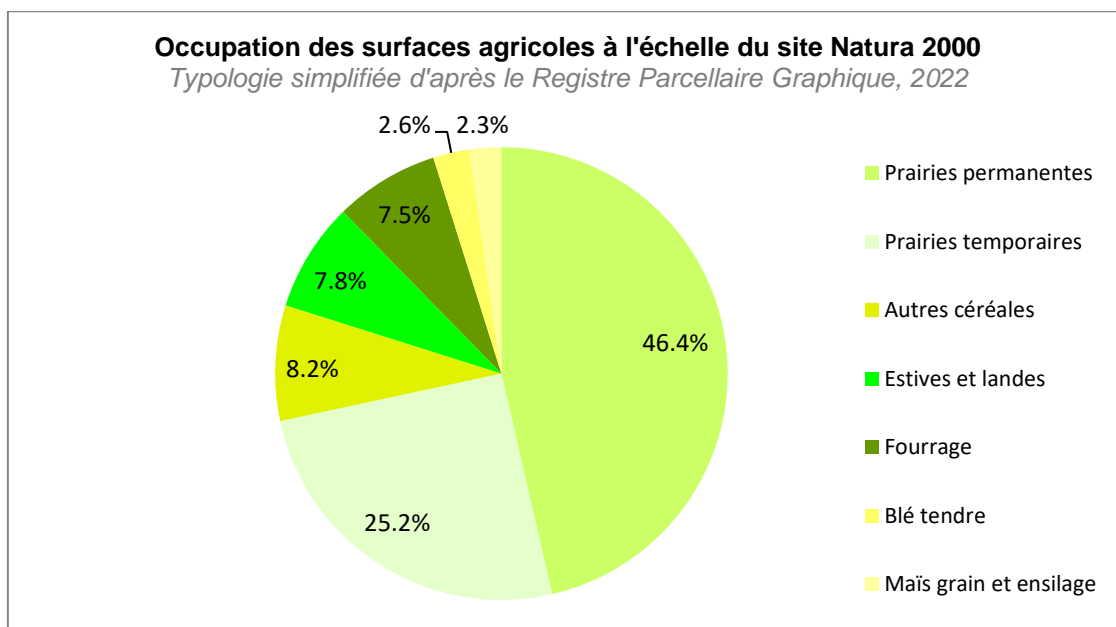


Figure 16 : Occupation des surfaces agricoles à l'échelle du site Natura 2000, RPG 2022

Au sein du site Natura 2000, 31 exploitations gèrent au moins une parcelle. Les exploitations sont concernées de manière hétérogène, avec un minimum de moins de 2ha et un maximum de 39 ha inclus dans le site Natura 2000

En termes d'orientations technico-économique, les exploitations concernées par le site sont globalement représentatives du territoire du Lévézou, avec un prédominance d'élevage bovin lait, suivi par la production de bovins viande. Une exploitation est tournée vers la production ovine laitière et une autre vers les caprins.

### Bilan des contractualisations MAEC

- Bilan sur la période 2007-2008

Code mesure	Libellé de la mesure	Nombre contrats	Surface engagée (ha)	Montant annuel (€)	Montant total sur 5 ans (€)
<b>MP-N870-HE1</b>	Gestion tourbière ou zone tourbeuse sans fertilisation	5	12,15	3 171,15	15 855,75
<b>MP-N870-HE3</b>	Gestion d'une prairie naturelle remarquable sans fertilisation	4	11,99	2 733,92	13 669,60
<b>TOTAUX</b>		<b>9</b>	<b>24,14</b>	<b>5 905,07</b>	<b>29 525,35</b>

- Bilan sur la période 2015-2016

Le Tableau 7 présent la synthèse des contractualisations sur la période 2015 / 2016 :

Code mesure	Libellé de la mesure	Opération	Nombre contrats	Surface engagée (ha)	Montant annuel (€)	Montant sur 5 ans (€)
<b>MP_N870_TO03</b>	Gestion des tourbières avec absence de fertilisation	HERBE 03 HERBE 13	7	19,67	2 643,60	13 173,00
<b>MP_N870_TO04</b>	Gestion des tourbières (avec plan de gestion)	HERBE 13	1	5,87	704,40	3 522,00
<b>MP_N870_PH01</b>	Gestion des prairies humides avec absence totale de fertilisation et ajustement de la pression de pâturage	HERBE 03 HERBE 04	2	9,52	1 587,65	7 938,25
<b>MP_N870_PH02</b>	Gestion des prairies humides avec ajustement de la pression de pâturage	HERBE 04	1	10,80	814,75	4 073,76
<b>MP_N870_PH03</b>	Gestion des prairies humides avec absence totale de fertilisation	HERBE 03 HERBE 13	2	10,84	1 534,62	7 673,09
<b>MP_N870_HE01</b>	Gestion des prairies sans fertilisation azotée et ajustement de la pression de pâturage	HERBE 03 HERBE 04	3	23,63	3 940,78	19 703,88
<b>MP_N870_HE02</b>	Gestion extensive des prairies avec ajustement de la pression de pâturage	HERBE 04	3	13,13	990, 53	4 952,64
<b>TOTAUX</b>			<b>19</b>	<b>93,46</b>	<b>12 207,33</b>	<b>61 036,62</b>

*Tableau 7: Bilan des contractualisation MAEC - Période 2015 / 2016*

**Les mesures les plus contractualisées sont celles avec une absence totale de fertilisation** (MP\_N870\_TO03, MP\_N870\_PH01, MP\_N870\_PH03, MP\_N870\_HE01) et représentent plus de deux tiers de la surface contractualisée. Ces mesures ont largement été souscrites puisque les cahiers des charges sont peu contraignants, selon les agriculteurs. En effet, les engagements sont souvent en adéquation avec les pratiques ayant cours sur ces parcelles, celles-ci étant traditionnellement gérées de manière extensive sans apport de fertilisant autre que les restitutions par pâturage. Les mesures ont donc plutôt permis le maintien des pratiques plutôt qu'une réelle évolution celles-ci. Cela prouve néanmoins que les pratiques agricoles sont en globalement cohérentes avec la conservation des milieux et que la volonté des agriculteurs est de maintenir ces pratiques en l'état et non d'intensifier.

Le taux de contractualisation sur la période 2015-2016 est satisfaisant, avec 9 exploitations engagées dans la démarche, **soit près d'1 exploitation sur 3**. L'adhésion aux MAEC tend à montrer l'intérêt des éleveurs pour des pratiques de gestion compatibles avec la préservation des milieux.

A l'échelle du site dans son ensemble, l'ensemble des contrats couvrent une surface de 93,46 ha, **soit près de 20% de la surface totale inscrite au sein du réseau**.

Parmi les freins à la contractualisation, les principaux éléments explicatifs sont le suivants :

- Difficultés liées au tracé du périmètre du site Natura 2000. Le site est divisé en de nombreuses entités (25), dont le périmètre ne correspond pas toujours aux limites parcellaires. Par conséquent, au sein d'un site, plusieurs exploitants peuvent disposer de quelques hectares potentiellement éligibles ; cependant, les surfaces concernées s'avèrent souvent trop réduites pour que la contractualisation soit intéressante, voire parfois pour atteindre le seuil minimum d'aide conditionnant la recevabilité du dossier ;
- Non éligibilité de certaines parcelles liées à l'absence d'Habitats d'Intérêt Communautaire ;
- Autres contraintes liées à l'exploitation (maîtrise foncière, chargement...) limitant la marge de manœuvre de l'exploitant en termes de changement de pratiques

### 2.3.3 Projection dans le cadre du changement climatique

Source des données : Projet Adaptation des Pratiques Culturelles au Changement Climatique (AP3C) – COPAMAC-SIDAM. 2019.

Les données présentées ci-après sont issues des documents de synthèse de l'étude « AP3C », visant à caractériser les impacts, de manière spatialisée, des modifications climatiques attendues à l'horizon 2050 sur les systèmes de production agricole à l'échelle des 11 départements du Massif Central, dont le département de l'Aveyron. Dans le cas présent, l'analyse bibliographique a porté principalement sur les résultats obtenus à l'échelle départementale, avec une attention particulière à la production d'herbe qui constitue un élément centrale en termes d'autonomie et résilience des systèmes agricoles du territoire.

La Figure 17 ci-dessous récapitule les évolutions climatiques (pluviométrie, température moyenne et évapotranspiration) attendues à l'horizon 2050 et les conséquences probables sur les pratiques agricoles.

## Printemps

**Période de plus en plus précoce et sèche.**

Évolution moyenne entre 2000 et 2050 :

- la pluviométrie : - 47 mm
- la température moyenne : + 2,4°C
- l'évapotranspiration : + 53 mm

	Ensilage	Foin tardif	Dernière gelée de printemps
1980	16 mai	20 juin	27 avril
2015	06 mai	09 juin	17 avril
2050	28 avril	31 mai	08 avril

Travaux de récolte de plus en plus précoces :  
 > Dégradation des conditions de récolte des foins.  
 > Maintien du risque de gelée tardive.

	Nombre de jours >25°C	Nombre de jours >32°C
1980	16	3
2015	27	9
2050	40	20

De plus en plus de jours très chauds :  
 > Allongement de la période d'arrêt de la pousse de l'herbe.  
 > Augmentation de risques d'échaudage pour les céréales et le maïs.

## Hiver

**Période légèrement moins humide.**

Évolution moyenne entre 2000 et 2050 :

- la pluviométrie : - 50 mm
- la température moyenne : + 1°C
- l'évapotranspiration : - 10 mm

	Démarrage de la végétation	Date de mise à l'herbe
1980	18 février	20 mars
2015	13 février	15 mars
2050	10 février	10 mars

Démarrage de la végétation de plus en plus précoce :  
 > Fertilisation et mise à l'herbe plus précoces.

	Première forte gelée d'automne (-5°C)
1980	21 novembre
2015	26 novembre
2050	30 novembre

Gelées plus tardives :  
 > Pousse de l'herbe potentiellement maintenue à l'automne.

## Été

**Période de plus en plus sèche.**

Évolution moyenne entre 2000 et 2050 :

- la pluviométrie : + 15 mm
- la température moyenne : + 2,5°C
- l'évapotranspiration : + 107 mm

## Automne

**Période légèrement moins humide.**

Évolution moyenne entre 2000 et 2050 :

- la pluviométrie : + 14 mm
- la température moyenne : + 1,1°C
- l'évapotranspiration : + 30 mm

Figure 17 : Schéma de synthèse - Evolutions climatiques et conséquences sur les pratiques agricoles à l'horizon 2050 (station de Salles-la-Source. Altitude 578m.)

Ces évolutions climatiques se traduiront potentiellement par une mise à l'herbe des animaux et des travaux de récolte plus précoces en début de saison. La saison estivale, fortement contraignante en termes hydroclimatiques (accentuation du déficit hydrique) devient une période où l'affouragement et la sortie des animaux des parcelles devient nécessaire afin d'éviter le risque de surpâturage et dégradation profonde des prairies (naturelles et artificielles). La fin de la saison de pâturage se prolonge en automne avec une pousse de l'herbe potentiellement maintenue jusqu'en fin d'année. Ces évolutions appellent une vigilance particulière vis-à-vis de la conservation des habitats naturels du site compte tenu des risques liés à une augmentation des pressions pastorales du fait de périodes de mise à l'herbe potentiellement rallongées. Par ailleurs, l'accentuation des sécheresses peut à terme autoriser l'intensification des pratiques (chargement, accès des engins) sur des parcelles humides aujourd'hui gérées extensivement du fait de la faible portance. Ces éléments peuvent constituer des menaces significatives sur la conservation des habitats, notamment au sein des complexes tourbeux. A contrario, il convient de souligner également que la nécessité de diversifier au maximum les sources de production fourragère constitue un argument en faveur de la conservation, voire de la restauration de prairies naturelles, ces milieux représentant le moyen privilégié de tirer profit des conditions pédoclimatiques du territoire.

## 2.4 Ressource en eau

### 2.4.1 Prélèvements pour la production d'eau potable

Considéré comme le « château d'eau » de l'Aveyron, le Lézou est fortement sollicité par une large part de la population aveyronnaise en matière de production et d'alimentation en eau potable.

Sur cette zone, les données disponibles [données de 2019] font état d'un prélèvement annuel à destination de l'agglomération ruthénoise de 1 810 576 m<sup>3</sup>. Ce prélèvement s'exerce sur 11 sites autour de 31 points de captages, tous situés dans la zone d'étude. La quasi-totalité de ces captages, soit 30 points se situent sur le bassin versant de 57km<sup>2</sup> du Vioulou en amont du lac de Pareloup. Plus précisément, on remarque que 28 de ces captages, ce qui équivaut à un prélèvement de 1 378 654m<sup>3</sup> se regroupent sur une zone très petite d'environ 7km<sup>2</sup>, aux alentours du hameau de Bouloc, à la limite administrative entre la commune de Saint-Pegayrols et de Salles-Curan au niveau de la source du Vioulou. Pour l'alimentation en eau de l'agglomération ruthénoise et ses 26 000 usagers, l'eau est captée par un réseau de sources situées sur les communes de Castelnaud-Pegayrols, Curan, Salles-Curan, Saint-Laurent-du-Lézou et par un pompage à proximité du village de Mauriac (forage de Mauriac). Durant les périodes estivales, afin de conserver un débit

suffisant au ruisseau du Vioulou, l'alimentation de l'agglomération ruthénoise est complétée par un pompage sur la cheminée d'équilibre du Sarret, reliant les barrages de Bages et de Pareloup. Au total, grâce à ces divers prélèvements, l'agglomération ruthénoise distribue environ 1,9 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an.

De manière générale, le rôle joué par le Vioulou dans le prélèvement en eau potable sur le Lévézou est majeur. Effectivement, d'une part, sur le bassin du Vioulou en amont du lac de Pareloup, on recense 42 captages pour un volume total prélevé annuel de 1 710 301m<sup>3</sup>, soit la quasi-totalité des captages présents et la moitié du volume en eau prélevé dans la zone d'étude. Comme déjà énoncé, ces captages sont destinés principalement à l'alimentation en eau de l'agglomération ruthénoise mais aussi de la mairie de Salles-Curan (9 points de captage prélevant 25 279m<sup>3</sup>) et de Saint-Laurent-de-Lévézou.

D'autre part, le Vioulou qui permet le remplissage du Lac de Pareloup, assure le prélèvement du Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala à hauteur de 5 713 251m<sup>3</sup> par an, mais cette fois-ci en aval du lac de Pareloup. Pour le syndicat, le prélèvement en ressource en eau est complété par le lac de Bage avec un prélèvement de 1 904 417m<sup>3</sup> 2019 ainsi que par des prélèvements effectués sur le bassin du Viaur en amont du ruisseau de Bouteille. Sur la zone d'étude, sont concernés les 6 points de captage situés sur la commune de Vezins-de-Lévézou, représentant 43 385m<sup>3</sup> prélevés en 2019 et le prélèvement effectué sur le lac de Bage. Le Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala fournit 78 communes et près de 15 collectivités partenaires en eau potable sur les départements de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn et Garonne *via* des interconnexions.

L'enjeu lié à la production d'eau potable est particulièrement important sur ce territoire, dont le fonctionnement hydrologique conditionne l'alimentation en eau potable d'une majeure partie de la population aveyronnaise, avec une desserte dépassent le cadre départemental

Le territoire porte à ce titre une double responsabilité, avec des prélèvements à destination de la ville de Rodez et le rôle joué par le Vioulou pour le remplissage du Lac de Pareloup.

Cette importance particulière est confirmée par la désignation du lac en Zone à Objectif plus Strict (ZOS) au travers du SDAGE 2016-2021 devant « *faire l'objet d'une politique publique prioritaire de préservation des ressources en eau utilisées aujourd'hui et dans le futur pour l'alimentation en eau potable* ». En conséquence, on notera que la protection qualitative et quantitative de la ressource en eau au travers d'actions en faveur des zones humides paraît hautement stratégique sur ce territoire.

## 2.5 Activité touristiques et de loisir

Références cartographiques :

- Carte 2-1 : Equipements touristiques, de loisirs et itinéraires de randonnée à l'échelle de la zone d'étude



Le site Natura 2000 n'est que peu concernées par des activités de loisir. Seule la Plaine des Rauzes est directement le support d'une activité de randonnée avec l'aménagement d'un sentier de découverte dans le cadre de la valorisation de l'ENS. Certaines entités constitutives du site sont bordées mais non traversées par le sentier Grande Randonnée de Pays (GRP) n°62, par le sentier « Grand Tour des Monts et Lacs du Lévézou » (GTML) ou des sentiers thématiques plus localisés.

A l'échelle de la zone d'étude, on note la prévalence de l'offre touristique axée sur les activités de pleine nature. L'offre est essentiellement tournée vers les activités nautiques du fait de la présence des lacs de barrages, avec 60 points de baignades dont la majeure partie est concentrée sur les rives du Lac de Pareloup. L'offre d'hébergement est essentiellement constituée de campings, avec 15 structures là aussi implantées principalement autour des grands lacs.

## 2.6 Développement local

Le territoire est couvert par 2 communautés de communes : la communauté de communes Pays de Salars et la communauté de communes Lévézou-Pareloup. Ces deux intercommunalités sont regroupées au sein du PETR Syndicat Mixte du Lévézou Créé le 21 janvier 2015, le PETR Syndicat Mixte du Lévézou constitue un outil au service du territoire pour appréhender les nouveaux enjeux et mettre en cohérence les différentes politiques publiques.

Cette structure a pour mission essentielle la mise en œuvre du projet de territoire du Lévézou. Outre cette compétence, il exerce les missions suivantes pour le compte des deux communautés de communes :

- Élaboration et suivi du schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- Promotion touristique du territoire, avec le concours de l'Office de Tourisme de Pôle dont il est la structure juridique porteuse
- Animation culturelle
- Animation sportive

Le SCoT est un document d'urbanisme qui a pour objet de favoriser l'organisation cohérente du territoire à long terme, dans une logique de gestion durable de l'espace, de l'ensemble des ressources et des activités. Les objectifs de ce document sont de

- Conforter le maillage territorial équilibré au sein des pôles et bourgs-centres dans une logique de pluri-centralités et de stimulation de la vie des villes et villages
- Définir des valeurs partagées qui constitueront le socle du projet de territoire, articulé autour la préservation du cadre de vie, de la valorisation du patrimoine bâti, paysager et naturel, l'exigence d'une solidarité socio-économique territoriale et le renforcement de l'attractivité et du tourisme,
- Identifier les capacités de développement du territoire du Lévézou,
- Soutenir la dynamique démographique,
- Proposer une vision stratégique de l'aménagement du territoire à long terme tenant compte des interactions et des échanges avec les territoires voisins et limitrophes.
- Doter le Lévézou d'un outil de coordination et de mise en cohérence des différentes politiques publiques relatives aux questions d'urbanisme, de déplacements, d'économie et d'agriculture, d'habitat, d'énergies, de ressources (notamment l'eau), d'équipements et d'accès aux services.
- Promouvoir un développement durable du territoire

L'intégralité du site Natura 2000 est incluse au sein de communes couvertes par des Plan Locaux d'Urbanisme, réalisées à l'échelle des intercommunalités du territoire (PLUi). Ces documents, qui doivent être compatibles avec les SCoT, établissent un projet d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol

## 2.7 Foncier

A l'échelle du site Natura 2000, la quasi-totalité des parcelles relève de la propriété privée. La seule exception à ce jour porte sur l'entité de la Plaine des Rauzes, dont la totalité est sous la maîtrise foncière de Conseil Départemental de l'Aveyron (acquisition au titre des Espaces Naturels Sensibles). Cela représente une superficie d'environ 45 hectares, soit un peu plus de 9% de la superficie totale du site.

## 2.8 Acteurs impliqués dans la gestion des milieux

### **Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Viaur**

Structure publique dont le territoire de compétence couvre l'intégralité de la surface du bassin hydrographique du Viaur, l'EPAGE Viaur regroupe 14 intercommunalités représentant au total 85 communes réparties sur 3 départements. D'autre part, l'EPAGE comporte en son sein, les structures compétentes pour l'alimentation en eau potable (*soit 5 structures, syndicats intercommunaux ou ville*) qui prélèvent ou distribuent sur le bassin hydrographique Viaur. **Unique structure exerçant des compétences dédiées au grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin hydrographique du Viaur, dont notamment la compétence « GEMAPI »,** ses principales missions portent sur l'élaboration de projets de gestion qualitative et quantitative de l'eau, de

gestion des milieux aquatiques et milieux associés, de communication et sensibilisation, et plus globalement sur la planification et la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau.

L'EPAGE Viaur assure donc un ensemble de compétences nécessaires à la gestion du grand cycle de l'eau dont, parmi ses missions statutaires, la mise en œuvre de la compétence « GEMAPI » telle que définie au I de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, alinéas 1°, 2°, 5° et 8° (*compétence obligatoire des EPCI depuis le 01/01/2018*).

### **Parc Naturel des Grands Causses**

---

À la pointe méridionale du Massif central, le Parc naturel régional des Grands Causses (PNRGC) couvre le sud de l'Aveyron et notamment la partie orientale du massif du Lézou.

Créé en 1995 et couvrant aujourd'hui une superficie s'étend sur 3 279km<sup>2</sup>, il s'agit du troisième plus grand Parc naturel régional de France. Le territoire est identifié à travers le plus emblématique de ses paysages : les Grands Causses, vastes plateaux calcaires formés par l'érosion karstique et façonnés – plus spécialement les pelouses du Larzac et du Causse Noir - par une tradition d'agropastoralisme bel et bien vivante. Bordé à l'ouest par les monts de Lacaune, au sud par les monts d'Orb, frôlant à l'est le massif des Cévennes, le territoire déploie une palette de paysages et de milieux naturels qui favorisent l'épanouissement de la biodiversité. Les compétences et missions du Parc porte sur la préservation des paysage et de la biodiversité, la transition écologique, la défense d'une agriculture qualitative (AOP Roquefort, circuits courts, bio, par la structuration de filières territorialisées et porteuses d'emploi (économie circulaire) et la valorisation de l'identité culturelle et patrimoniale du territoire. Le Parc compte sur son territoire de 19 sites Natura 2000 (17 ZSC et 2 ZPS), dont en partie le site des Tourbières du Lézou.

### **Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn amont**

---

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn-amont a été créé le 1er avril 2018. Depuis le 1er janvier 2020, neuf communautés de communes lui ont transféré leurs compétences de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques (dites « hors GEMAPI »). Il concerne tout ou partie de 59 communes : 32 en Aveyron, 21 en Lozère et 6 dans le Gard.

Le bassin versant du Tarn-amont s'étend sur 2 600 km<sup>2</sup>, des sources du Tarn jusqu'à sa confluence avec la Muse. Son caractère rural et touristique fait de ses cours d'eau des milieux riches, préservés mais vulnérables. L'enjeu principal sur le bassin est de concilier les usages de l'eau avec la préservation des milieux aquatiques qui font l'attractivité du territoire. Il est également essentiel de combiner préservation des milieux aquatiques et prévention des inondations sur ce territoire soumis à des épisodes méditerranéens. Dans une logique d'intérêt général à l'échelle du bassin versant du Tarn-amont, il porte plusieurs outils de planification ou de programmation.

### **Syndicat Mixte Tarn Sorgues Dourdou Rance**

---

Le Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance (SmTSDR) est une collectivité territoriale de gestion du grand cycle de l'eau sur son bassin versant éponyme. Créé en 2020, il regroupe 9 communautés de communes, qui représentent 73 communes situées à cheval sur 3 départements (Aveyron, Tarn et Hérault).

Ayant engagé la réalisation d'actions ambitieuses dans les domaines de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) et de l'animation territoriale autour de projets de gestion qualitative et quantitative de l'eau, le SmTSDR est l'interlocuteur privilégié pour mettre en œuvre la politique locale de l'eau sur son territoire.

### **Conseil Départemental de l'Aveyron**

---

Le Conseil Départemental de l'Aveyron est l'assemblée délibérante du Département de l'Aveyron, collectivité territoriale décentralisée agissant sur le territoire départemental. La politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), compétence départementale définie dans le code de l'urbanisme, vise à préserver et gérer des milieux



naturels à forte valeur environnementale et à les valoriser auprès du public, sous réserve du respect de l'intégrité des milieux naturels concernés.

Cette politique est financée par la part départementale de la taxe d'aménagement affectée aux ENS, cette taxe étant payée par tout particulier ou professionnel qui entreprend, dans un bâtiment ou sur une propriété, des travaux soumis à une autorisation d'urbanisme.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental est devenu propriétaire en 1997, des 13 ha de la tourbière de la Plaine Rauzes, qui fait partie du site Natura 2000 « Tourbières du Lévézou ».

### **Conservatoire du Littoral**

---

Créé en 1975, le Conservatoire du littoral, est un établissement public dont la mission est d'acquérir des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels. L'aire de compétence du Conservatoire du Littoral inclut la gestion des lacs d'une superficie de plus de 1000 hectares, et donc le celle du Lac de Pareloup. Sur le territoire, le Conservatoire du Littoral assure la maîtrise foncière du site du Mas Atché, ensemble de milieux ouverts agricoles et de hêtraies d'une superficie de 56,7 hectares en bordure du Lac, sur la commune de Salles-Curan

## 3 Diagnostic écologique

### 3.1 Les habitats naturels du site

Un habitat naturel est un milieu naturel décrit par des conditions abiotiques (climatiques, géologiques, pédologiques et topographiques) définies et sur lequel s'expriment une flore et une faune spécifiques. Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont identifiés par la directive européenne « Habitats, faune, flore » du fait soit de leur rareté, soit de leur représentativité de la diversité au sein d'un domaine biogéographique, et leur conservation nécessite la désignation de sites Natura 2000.

Les données constitutives de la cartographie d'habitats du site proviennent :

- **Des données issues de la cartographie d'habitat initial établie au moment de l'élaboration de la première version du DOCOB du site, réalisée en 2001.** Ce travail a été conduit en l'absence de cahier des charges et il est normal d'observer un décalage avec les standards actuels. Les données ne concernent que les habitats naturels et semi-naturels, omettant ainsi une part importante de la superficie du site. En matière de typologie, celle-ci se limite à l'attribution de code Corine Biotope sans rattachement à la phytosociologie. De fait, de nombreux rattachements sont erronés, et les codes correspondant notamment aux milieux tourbeux ont souvent été trop largement employés. Enfin, l'échelle de saisie est trop large, conduisant au renseignement de mosaïques complexes, sans quantification ni estimation des pourcentages de recouvrement. Ces écarts méthodologiques importants rendent délicate toute comparaison avec la cartographie actuelle des habitats, et les données permettent tout au plus de documenter l'éventuelle disparition de surfaces alors occupées par des habitats naturels ou semi-naturels. **Pour ces raisons, ces données n'ont pas été exploitées** dans le cadre de la présente version du DOCOB.
- **De travaux de compléments d'inventaire menés par le CBNPMP en 2012 et 2019.** Ces travaux n'avaient pas vocation à produire une nouvelle cartographie d'habitat mais ont permis de dresser une typologie des habitats naturels du site, avec en particulier la liste des types d'intérêt communautaire, élément manquant et pourtant essentiel de la première version du DOCOB. Cette nouvelle typologie a permis d'apporter les descriptions de types peu ou pas caractérisés dans l'état des lieux initial, et a apporté un complément nécessaire à la typologie initiale.
- **D'un travail de cartographie des habitats de l'intégralité du site Natura 2000 réalisé en 2020 par l'EPAGE Viaur grâce à l'appui du bureau d'études Rural Concept.** C'est essentiellement de ce travail dont sont issues les descriptions des habitats présentés dans ce second DOCOB et sur lesquelles s'appuient les analyses détaillées ci-après.

#### 3.1.1 Méthodologie appliquée à la cartographie des habitats naturels du site réalisée en 2020

##### **Origine des données et référentiels disponibles**

Préalablement à la réalisation de la cartographie d'habitats, les documents et référentiels suivants ont été consultés :

- PRUD'HOMME F., Rapport d'inventaire complémentaire des habitats naturels du site Natura 2000 FR7300870 « Tourbières du Lévézou », Conservatoire Botanique Pyrénées Midi-Pyrénées, Décembre 2012
- PRUD'HOMME F., Rapport de prospections complémentaires sur le site Natura 2000 FR7300870 « Tourbières du Lévézou », Conservatoire Botanique Pyrénées Midi-Pyrénées, Décembre 2019

## Caractérisation typologique des habitats

---

### Phase de terrain

En amont de la cartographie des végétations, une **première phase de terrain a été effectuée**, orientée sur la caractérisation des habitats des milieux naturels et semi-naturels du site. Cette phase vise à **établir une typologie d'habitats propre au site d'étude et à conforter les critères de rattachements pour les opérateurs avant la phase de cartographie de terrain**.

Les prospections de terrain ont donc consisté à réaliser des relevés phytosociologiques selon la méthode sigmatiste, à savoir l'inventaire exhaustif des espèces végétales par strate, avec coefficient d'abondance-dominance, sur une surface échantillon représentative d'une communauté végétale homogène.

Les espèces de la strate muscinale n'ont pas été systématiquement déterminées, bien que leur recouvrement (en Sphaignes notamment) ait été noté. Cependant, les Sphaignes (genre *Sphagnum*) étant de bons indicateurs pour la détermination de présence de tourbières ombrotrophes, plusieurs échantillons ont été prélevés sur les sites plus favorables, pour identification à l'aide d'une loupe binoculaire et d'un microscope.

Chaque relevé a fait mention de la date et l'observateur, a fait l'objet d'un pointage par GPS, d'une photographie, d'une description stationnelle, d'une estimation de sa surface et du recouvrement total de la végétation, et, dans le cas des habitats d'intérêt communautaire, d'une mention d'éventuels facteurs de dégradation et d'une évaluation de l'état de conservation de l'habitat.

Les habitats d'intérêt communautaire ont été caractérisés par au moins 3 relevés et les habitats non communautaires par au moins 1 relevé.

### Phase d'analyse typologique

Les campagnes de terrain ont été suivies d'une première phase d'analyse des relevés visant à actualiser/compléter la typologie d'habitats et identifier les critères de rattachement des habitats à la typologie en vue de la phase de cartographie.

Chaque type d'habitat d'intérêt communautaire a été rattaché selon la phytosociologie sigmatiste au rang de l'association autant que possible, ou à défaut au rang de l'alliance mais avec précision au rang de l'habitat élémentaire tel que décrit dans les Cahiers d'Habitats. Chaque habitat non d'intérêt communautaire est caractérisé au moins au rang de l'alliance et du niveau 4 de la typologie EUNIS. Pour les habitats naturels non d'intérêt communautaire, notre typologie phytosociologique s'est basée sur le prodrome des végétations de France.

## Cartographie des habitats sur le terrain

---

Une fois la typologie des habitats présents sur le site actualisée, nous avons procédé à une **seconde phase de terrain** visant à actualiser la cartographie des habitats naturels sur l'ensemble du site. **La cartographie de terrain a été réalisée sur fond BD Ortho IGN à l'échelle 1/2500<sup>ème</sup>. La définition de chaque polygone s'est faite par observation directe, sur la base de critères floristiques et de la typologie réalisée au préalable. Aucune photo-interprétation n'a été faite.**

Chaque polygone cartographié représente donc un type de communauté végétale, à l'exception des habitats superposés ou entremêlés à trop fine échelle qui font alors l'objet d'une unité composite (mosaïque d'habitats).

Les communautés végétales semblant relever d'un habitat non répertorié lors de la phase de caractérisation de la typologie (phase 1) ou présentant une variabilité significative non répertoriée lors de cette phase ou présentant un doute quant à leur rattachement ont également pu faire l'objet de **relevés phytosociologiques complémentaires** afin de permettre leur caractérisation.

### 3.1.2 Résultats des inventaires

#### Végétations aquatiques et amphibiennes

---

- Communautés flottantes des eaux peu profondes courantes

Communautés dominées par des Renoncules aquatiques ayant des racines immergées et des feuilles flottantes. Sur le site, elles sont dominées de manière quasi mono-spécifique par *Ranunculus aquatilis*. Ces communautés sont principalement caractéristiques des eaux peu profondes sujettes à des fluctuations du niveau de l'eau et susceptibles d'être occasionnellement à sec.

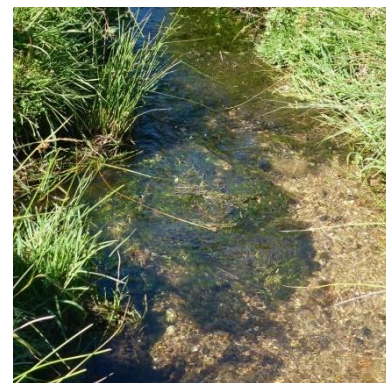
Code Corine Biotope : 22.432

Code EUNIS : C1.341

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Ranunculion aquatilis* H.Passarge 1964



- Communautés à Rubanier négligé

Formations dominées par *Sparganium neglectum*, caractéristiques des eaux stagnantes ou à écoulement lent sur des substrats vaseux riches en minéraux et pauvres en calcaires.

Code Corine Biotope : 53.142

Code EUNIS : C3.1

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Glycerio fluitantis - Sparganion neglecti* Braun-Blanquet & Sissingh in Boer 1942



- Couvertures de lemnacées

Végétations non enracinées flottant librement, colonisant la surface des eaux stagnantes méso-eutrophes, dominées par *Lemna minor*.

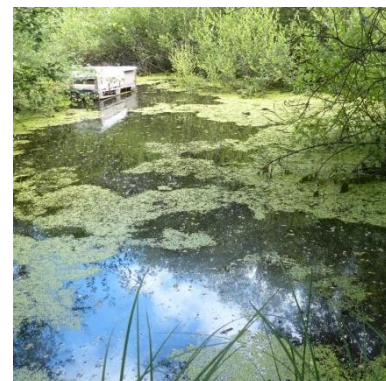
Code Corine Biotope : 22.411

Code EUNIS : C1.221

Code Natura 2000 : 3150-3

Classement phytosociologique :

*Lemnion minoris* Tüxen ex O. Bolòs & Masclans 1955



- Herbiers oligotrophes de potamots

Végétations enracinées se développant au sein de bassins d'eaux peu profondes, oligotrophes, propres, généralement permanentes mais pouvant subir des assèchs estivaux. Elles sont dominées par *Potamogeton polygonifolius*.

Code Corine Biotope : 22.433

Code EUNIS : C1.131

Code Natura 2000 : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Potamion polygonifolii* Hartog & Segal 1964



- Herbiers à characées

Végétations aquatiques pionnières des eaux calmes, peu courantes, riches en matières organiques et pauvres en azote, plutôt acidoclines. Très localisées sur le site, elles sont constituées distinctivement de *Chara globularis* ou *Chara vulgaris*.

Code Corine Biotope : 22.44

Code EUNIS : C1.25

Code Natura 2000 : 3140-2

Classement phytosociologique :

*Charion fragilis* F. Sauer ex Damska 1961

- Mares de tourbières à sphaignes et utriculaires

Formation mono-spécifique d'*Utricularia minor*, extrêmement localisée au sein du site, en eau stagnante peu profonde à niveau fluctuant, de couleur brune par suite de la richesse en acides humiques et très oligotrophe, se développant sur substrat tourbeux.

Code Corine Biotope : 22.45

Code EUNIS : C1.15

Code Natura 2000 : 3160-1

Classement phytosociologique :

*Sphagno cuspidati - Utricularion minoris* Müller et Görs 1960



- Gazons amphibies annuels septentrionaux

Végétations annuelles basses occupant des surfaces réduites sur substrats plutôt oligotrophes, grossiers (sables) ou fins (limons), acides à neutres, dominées par des Joncacées et Cypéracées, en situation pionnière.

Code Corine Biotope : 22.3233

Code EUNIS : C3.513

Code Cahier d'Habitats : 3130-5

Classement phytosociologique :

*Cicendion filiformis* (Rivas Goday in Rivas Goday & Borja 1961) Br.-Bl. 1967



- Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes

Tapis de végétaux vivaces submergés pendant une grande partie de l'année par des eaux stagnantes oligotrophes ou mésotrophes, sur substrat organique, occupant de faibles surfaces et plutôt en situation pionnière.

Code Corine Biotope : 22.31

Code EUNIS : C2.18

Code Cahier d'Habitats : 3110-1

Classement phytosociologique :

*Elodo palustris - Sparganion* Braun-Blanq. & Tüxen ex Oberd. 1957

*Eleocharitetum multicaulis* Allorge 1922 ex Tüxen 1937



- Végétations des rigoles et ruisselets en systèmes tourbeux

Groupements hygrophiles fréquemment implantés dans les écoulements au sein des complexes tourbeux, subissant des assecs estivaux réguliers, sur substrat méso-oligotrophe sableux ou tourbeux et fidèlement caractérisés par *Potamogeton polygonifolius* et *Hypericum elodes*.

Code Corine Biotope : 22.313

Code EUNIS : C3.413

Code Cahier d'Habitats : 3110-1

Classement phytosociologique :

*Hyperico elodis - Potametum polygonifolii* Allorge ex Braun-Blanq. & Tüxen 1952



## Prairies humides mésotrophes à oligotrophes

- Prairies acides à molinie

Végétations comprenant un vaste ensemble de prairies hygrophiles à mésohygrophiles, développé aux étages planitiaire, collinéen et montagnard des régions atlantiques et continentales, sur sols tourbeux à paratourbeux, oligotrophes à mésotrophes. La végétation y est souvent assez dense, de taille basse à moyenne et d'allure typiquement prairiale. La Molinie bleuâtre (*Molinia caerulea*) et le Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*) contribuent grandement à la physionomie de l'habitat.

Code Corine Biotope : 37.312

Code EUNIS : E3.512

Code Cahier d'Habitats : 6410, 6410-6, 6410-9

Classement phytosociologique :

*Juncion acutiflori* Br.-Bl. in Br.-Bl. & Tüxen 1952

*Caro verticillati-Juncetum acutiflori* (G. Lemée 1937) Oberd. 1980 in 1983

*Caro verticillati-Molinietum caeruleae* (G. Lemée 1937) Géhu ex Clément 1978



- Prairies calcaires à molinie

Végétations de prairies hygrophiles à mésohygrophiles, méso-oligotrophes, neutroclines à basiphiles. Leur présence est permise sur le site par l'enrichissement localisé des eaux d'alimentation transitant au sein d'un socle de formation géologiques riches en bases (grès, calcaires et dolomies). Plutôt rares sur le site, elles se distinguent des prairies acides par la discrétion du Jonc acutiflore et l'apparition d'espèces calciphiles.

Code Corine Biotope : 37.311

Code EUNIS : E3.511

Code Cahier d'Habitats : 6410-3

Classement phytosociologique :

*Molinion caeruleae* Koch 1926



- Prairies méditerranéennes hautes

Prairies paratourbeuses calciphiles mais cette fois-ci caractérisées par une influence méditerranéenne marquée. Ces végétations sont très localisées et présentes uniquement à basse altitude sur le versant méridional du Lézou.

Code Corine Biotope : 37.4

Code Cahier d'Habitats : 6420

Classement phytosociologique :

*Agrostio stoloniferae - Scirpoidion holoschoeni* de Foucault in de Foucault & Catteau 2012



## Prairies humides mésotrophes à eutrophes

---

- Pâtures à grands joncs

Prairies mésohygrophiles à hygrophiles, sur substrat mésotrophe à eutrophe, plus ou moins intensément pâturées et amendées. En termes de physiologie, la végétation se présente sous forme de colonies de Joncs formant des plages plus ou moins denses, parfois entremêlées de zones plus rases propices aux espèces rampantes. Elles sont largement représentées sur le site.

Code Corine Biotope : 37.24

Code EUNIS : E3.44

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Mentha longifoliae-Juncion inflexi* Müller & Görs ex de Foucault 2008



- Prairies humides atlantiques et subatlantiques

Végétations prairiales courtement inondables, atlantiques à précontinentales, généralement fauchées mais parfois aussi pâturées extensivement, des sols mésotrophes, méso-hygrophiles voire hygrophiles.

Code Corine Biotope : 37.21

Code EUNIS : E3.41

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Bromion racemosi* Tüxen in Tüxen & Preising 1951 nom. nud.



- Prairies humides longuement inondables

Prairies inondables atlantiques à sub-continentales des sites topographiques bas, longuement inondable, présentes de manière marginale sur le site.

Code Corine Biotope : 37.21

Code EUNIS : E3.41

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Oenanthion fistulosae* B. Foucault 2008

## Tourbières

---

- Buttes de sphaignes colorées

Végétations de tourbières hautes, se présentant sous forme de convexité décimétrique, uniquement alimentée par l'eau d'origine atmosphérique ou météoritique. Sur le site, ces formations sont extrêmement localisées. Les végétaux vasculaires caractéristiques sont absents et cet habitat se caractérise par le cortège bryophytique, notamment *Sphagnum magellanicum* et *Sphagnum capillifolium*.

Code Corine Biotope : 51.111

Code EUNIS : D1.1111

Code Cahier d'Habitats : 7110\* -1

Classement phytosociologique :

*Oxycocco palustris-Ericion tetralicis* Nordhagen ex Tüxen 1937



- Tourbières de transition et tremblants

Communautés occupées principalement ou en grande partie par des plantes turfigènes, se développant à la surface des eaux oligotrophes ou méso-oligotrophes, représentées sur le site par des radeaux à *Menyanthes trifoliata* et *Comarum palustre*, et communautés de Cypéracées paucispécifiques dominées par *Carex rostrata*.

Code Corine Biotope : 54.5, 54.531

Code EUNIS : D2.3, D2.33

Code Cahier d'Habitats : 7140-1

Classement phytosociologique :

*Caricion lasiocarpae* Vanden Berghen in Lebrun, Noirfalise, Heinemann & Vanden Berghen 1949

*Caricetum lasiocarpae* W. Koch 1926

*Caricetum rostratae* (Rubel 1912) Jonas 1923



- Formations pionnières sur tourbe à nu

Végétations pionnières, extrêmement localisées sur le site, implantées sur la tourbe mise à nu (érosion, piétinement) et caractérisées par *Rhynchospora alba*, *Drosera intermedia*, *Spiranthes aestivalis*.

Code Corine Biotope : 54.6

Code EUNIS : D2.3H1

Code Cahier d'Habitats : 7150

Classement phytosociologique :

*Rhynchosporion albae* Koch 1926





## Mégaphorbiaies

---

- Communautés mésotrophes collinéennes

Végétations exubérante de hautes herbes, mésohygrophiles à hygrophiles, des substrats mésotrophes, moyennement acides et généralement peu azotés, pouvant s'assécher en surface pendant la période estivale, présentes à l'étage collinéen des domaines atlantique et continental. Elles sont caractéristiques d'une absence de gestion anthropique.

Code Corine Biotope : 37.1

Code EUNIS : E5.421

Code Cahier d'Habitats : 6430-1

Classement phytosociologique :

*Achilleo ptarmicae* subsp. *ptarmicae* - *Cirsion palustris* Julve & Gillet 1994

*Junco acutiflori* - *Angelicetum sylvestris* Botineau, Ghestem & Vilks 1985



- Communautés mésotrophes (sub)montagnardes

Végétations semblables aux précédentes, avec une influence montagnarde plus marquée traduite par la présence conjointe de *Polygonum bistorta* et *Veratrum album*, nettement moins représentées sur le site.

Code Corine Biotope : 37.1

Code EUNIS : E5.421

Code Cahier d'Habitats : 6430-2

Classement phytosociologique :

*Filipendulo ulmariae* - *Chaerophyllion hirsuti* B. Foucault 2011

- Ourlets des cours d'eau

Groupements eutrophiles, implantés en situation linéaire le long des berges des cours d'eau, sur substrat riche en nutriment et submergé en période de hautes eaux.

Code Corine Biotope : 37.71

Code EUNIS : E5.421

Code Cahier d'Habitats : 6430-4

Classement phytosociologique :

*Convolvulion sepium* Tüxen in Oberdorfer 1957



## Prairies mésophiles à mésohygrophiles

---

- Prairies atlantiques à fourrage

Formations prairiales à forte biomasse dominées par une strate graminéenne haute, sur des sols relativement profonds en conditions mésotrophes à méso-eutrophes, méso-xérophiles à méso-hygrophiles. Classiquement gérée par la fauche et/ou parfois pâturées extensivement, elles présentent une variabilité assez importante en fonction des conditions stationnelles, avec des formations originales et diversifiées localement.

Code Corine Biotope : 38.22

Code EUNIS : E2.21

Code Cahier d'Habitats : 6510

Classement phytosociologique :

*Brachypodio rupestris*-*Centaureion nemoralis* Br.-Bl. 1967

*Lino angustifolii* – *Oenanthenion pimpinellioidis* B.Foucault 2017

*Lino angustifolii* – *Filipenduletum vulgaris* Billy ex Thébaud, Roux, Bernard & Delcoigne 2014 -rattachement à préciser



- Pâtures mésophiles

Prairies se développant sur des sols méso-eutrophes relativement riches et profonds, d'ailleurs souvent amendés. Fréquentes sur le site, elles pâturées de manière plus ou moins intensive et se caractérise par l'absence des espèces propre au régime de fauche et sensibles au piétinement.

Code Corine Biotope : 38.1

Code EUNIS : E2.1

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Cynosurion cristati* Tüxen 1947



## Pelouses hygrophiles à xérophiles

- Pelouse à Nard raide et Jonc rude

Végétations à la physionomie typiquement pelousaire, méso-hygrophiles à hygroclines, mésotrophiles à oligotrophiles, majoritairement pâturées de manière plus ou moins extensive. Elles constituent la transition, en termes de conditions stationnelles et de composition floristique, entre les prairies du Juncion acutiflori et les pelouses du Violon caninae.

Code Corine Biotope : 37.32

Code EUNIS : E3.52

Code Cahier d'Habitats : 6230\*-4

Classement phytosociologique :

*Nardo strictae - Juncion squarrosi* (Oberd. 1957) Passarge 1964



- Gazons atlantiques à Nard raide

Formations pelousaires, sèches à mésophiles, oligotrophiles, acidoclinophiles à acidiphiles, des étages plantaires à montagnard. Elles sont implantées en position topographique supérieure par rapport aux pelouses à Nard raide et Jonc rude et majoritairement pâturées de manière plus ou moins extensive.

Code Corine Biotope : 35.1

Code EUNIS : E1.7

Code Cahier d'Habitats : 6230\*-4

Classement phytosociologique :

*Violion caninae* Schwick. 1944



- Pelouses du *Mesobromion* alluviales et humides

Végétations calcicoles mésophiles sur substrat carbonaté (argiles et marnes), des étages planétaires à collinéen sous climat atlantique, et sur sol relativement profond connaissant des variations hygrométriques saisonnière marquées. Présence très localisée sur le site.

Code Corine Biotope : 34.322H

Code EUNIS : E1.262H

Code Cahier d'Habitats : 6210-13

Classement phytosociologique :

*Tetragonolobo maritimi-Mesobromenion erecti* Royer 1991 nom. inval.

*Cirsio tuberosi* – *Tetragonolobetum maritimi* Venden Berghen 1963



- Pelouses calcaires subatlantiques très sèches

Végétations pelousaires basses, clairsemées, thermophiles, xérophiles et calcicoles, sur substrat carbonaté et oligotrophe à très faible réserve hydrique. Présence très localisée sur le site.

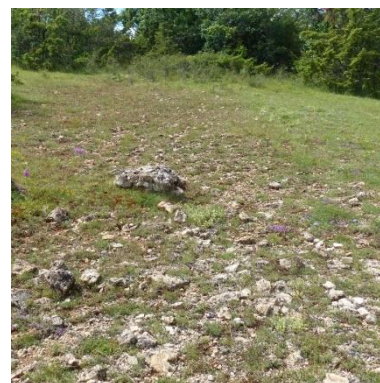
Code Corine Biotope : 34.322

Code EUNIS : E1.272

Code Cahier d'Habitats : 6210

Classement phytosociologique :

*Xerobromion erecti* (Braun-Blanq. & Moor 1938) Moravec in Holub, Heijný, Moravec & Neuhäusl 1967



## Landes sèches à humides

- Landes atlantiques à *Erica* et *Ulex*

Végétations basses dominées par des chaméphytes, marquées par une forte influence atlantique, mésoxérophiles, présentes aux étages planétaires à collinéen et sur substrat acide, oligotrophe et siliceux.

Code Corine Biotope : 31.23

Code EUNIS : F4.23

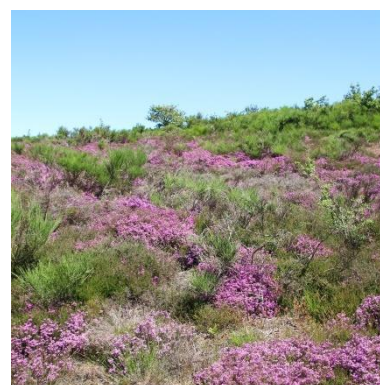
Code Cahier d'Habitats : 4030

Classement phytosociologique :

*Ulicenion minoris* Géhu & Botineau 2004

*Erico cinereae* - *Genistetum pilosae* var. *microphyllae* Braun-Blanquet in Braun-Blanquet, Roussine & Nègre 1952

*Cytiso oromediterranei* - *Ericetum cinereae* (Baudière 1975) Géhu in Botineau & Ghestem 1995



- Landes montagnardes

Végétations semblables aux précédentes en termes de physionomie et de conditions stationnelles, mais présentes aux étages altitudinaux supérieurs, très localisées sur le site.

Code Corine Biotope : 31.23

Code EUNIS : F4.23

Code Cahier d'Habitats : 4030

Classement phytosociologique :

*Genisto pilosae* - *Vaccinion uliginosi* Braun-Blanquet 1926

*Vaccinietum uliginosi-myrtilletum* Braun-Blanquet 1926

- Landes humides

Végétations semblables aux précédentes mais cette fois plus hygrophiles, sur substrat plus humide voire tourbeux.

Code Corine Biotope : 31.23

Code EUNIS : F4.23

Code Cahier d'Habitats : 4020\*

Classement phytosociologique :

*Ericion tetralicis* Schwick. 1933

Note : végétation décrite dans la cartographie d'habitat mais rattachement invalidé *a posteriori* (2024), du fait de l'absence de chaméphytes hygrophiles et d'espèces caractéristiques (notamment *Erica tetralix*).



- Landes à genêts à balais

Formations denses voire fermées, dominées par le Genêt à balais *Cytisus scoparius*, sur substrat acide, relativement profond et bien drainé.

Code Corine Biotope : 31.84

Code EUNIS : F4.23

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Sarothamnion scoparii* Tüxen ex Oberdorfer 1957

- Landes à genêts purgatifs

Formations écologiquement et physionomiquement proches des précédentes, mais aux affinités plus montagnardes, dominées par le Genêt purgatif *Cytisus oromediterraneus*, plus rares sur le site.

Code Corine Biotope : 31.842

Code EUNIS : F4.23

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Cytisium oromediterranei* Tüxen in Tüxen & Oberdorfer 1958 corr.  
Rivas-Martínez 1987

*Teucrio scorodoniae - Cytisetum purgantis* Coquillard in  
Thébaud, Roux, Bernard & Delcoigne 2014



## Ourlets et lisières

- Ourlet herbacés acidiphiles

Formations envahies par la Fougère aigle *Pteridium aquilinum*, avec une strate graminéenne plus ou moins développée, sur substrat oligotrophe et acide.

Code Corine Biotope : 31.86

Code EUNIS : E5.22

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Holco mollis-Pteridion aquilini* (Passarge 1994) Rameau all. prov. et  
stat. prov.

*Conopodio majoris - Teucrio scorodoniae* (de Foucault, Rameau &  
Royer 1983) Julve 1993



- Lisières mésophiles calciphiles à acidiclives

Ourlets herbacés sur substrat oligotrophe ; acidiclives voire calcaire.

Code Corine Biotope : 34.42

Code EUNIS : E5.22

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Trifolion medii* Müller 1962



## Fourrés et boisements mésophiles à xérophiles

---

- Fourrés à aubépines et pruneliers

Formations denses d'arbrisseaux et de ronces, mésophiles, formant des fourrés sur les zones délaissées par la gestion agricole et constituant la majeure partie des haies du territoire.

Code Corine Biotope : 31.8

Code EUNIS : F3.11

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Prunetalia spinosae* Tüxen 1952

- Fourrés à genévriers

Fourrés mésoxérophiles, sur sol calcaire, marginales sur le site.

Code Corine Biotope : 31.881

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Rubio ulmifolii* - *Viburnion lantanae* (Arlot 1985) de Foucault & Julve 2001

*Rubio peregrinae* - *Viburnetum lantanae* (Géhu, Delelis, Frileux 1972 in Delelis-Dusollier 1973)  
de Foucault & Julve 2001

- Bois de tremble

Formations arbustives et arborées pionnières, mésophiles, à caractères montagnard, sur substrat relativement riche en base, avec le Peuplier tremble *Populus tremula*, le Noisetier *Coryllus avellana* et la Sorbier des oiseleurs *Sorbus aucuparia*.

Code Corine Biotope : 41.D

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Corylo avellanae* - *Populion tremulae* (Braun-Blanquet ex O. de Bolòs 1973) Rivas-Martínez & Costa 1998

- Chênaies acidiphiles

Code Corine Biotope : 41.5

Code EUNIS : G1.8

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Quercion roboris* Malcuit 1929

- Chênaies-charmaies

Forêts caducifoliées collinéennes, acidiflue à basiflue, mésophiles, sur sols relativement profonds et riches en nutriments, le plus fréquemment rencontrées sur le site.

Code Corine Biotope : 41.2

Code EUNIS : G1.A1

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Carpinion betuli* Issler 1931



## Fourrés et boisements humides

---

- **Saulaies marécageuses**

Végétations arbustives dominées par plusieurs espèces de Saules, sur sols acides organiques et engorgés en permanence.

Code Corine Biotope : 44.92

Code EUNIS : F9.21

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Salicion cinereae* T. Müll. et Görs 1958



- **Aulnaies marécageuses**

Boisements dont la strate arborée est dominée par l'Aulne glutineux *Alnus glutinosa*, sur sols méso-eutrophes trophes, plus ou moins riches en matière organique et engorgés en permanence.

Code Corine Biotope : 44.91

Code EUNIS : G1.41

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Alnion glutinosae* Bl. & Tüxen 1946



- **Aulnaies – saulaies riveraines, non marécageuses**

Boisements méso-hygrophiles à hygrophiles subissant des inondations périodiques mais sur substrat non engorgé en permanence, avec une strate arborée à Aulne glutineux *Alnus glutinosa* et Frêne *Fraxinus excelsior*.

Code Corine Biotope : 44.3

Code EUNIS : G1.21

Code Cahier d'Habitats : 91E0-1

Classement phytosociologique :

*Alnenion glutinoso-incanae* Oberdorfer

## Végétations annuelles

---

- **Pelouses siliceuses à annuelles naines**

Communautés végétales pionnières et éphémères se développant sur des sols oligotrophes peu à très peu évolués et de texture légère, siliceux.

Code Corine Biotope : 35.21

Code EUNIS : E1.91

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Thero-Airion* Tüxen ex Oberdorfer 1957



- **Végétations annuelles subnitrophiles des stations hyperpiétinées**

Végétations rases capables de résister au piétinement et aux conditions d'asphyxie du sol, associées à des contraintes anthropiques fortes, localisés sur les zones de passage en contexte agricole.

Code Corine Biotope : 87.2

Code EUNIS : E5.1

Code Cahier d'Habitats : non communautaire

Classement phytosociologique :

*Polygono arenastri - Poetea annuae* Rivas-Mart. 1975 corr. Rivas-Mart. et al. 1991

## **Milieux artificialisés**

---

Prairies sèches ou humides améliorées (81.1, 81.2)

Cultures (82)

Plantations d'Epicéas, de Sapins exotiques, de Sapin de Douglas et de Cèdres (code corine biotope : 83.31)

Jardins (85.3)

Zônes bâties (86)

Carrières (86.41)

Zones rudérales, parkings, pistes (87.2)

### 3.1.3 Détail par entités constitutives du site Natura 2000

Références cartographiques (atlas cartographique en annexe) :

- Cartes II.1.1 à II.1.11 : Cartographie des Habitats d'Intérêt Communautaire selon la typologie EUR28
- Cartes II.2.1 à II.2.11 : Cartographie des habitats dominants selon la typologie EUNIS
- Cartes II.3.1 à II.3.11 : Cartographie des habitats dominants selon la nomenclature phytosociologique



#### Site d'Agladières

Superficie : 16,47 ha

Située en amont du site de la Plaine des Rauzes, la tourbière d'Agladières est adossée à ligne de partage des eaux entre les bassins du Viaur et du Tarn, et constitue le bassin naisseur du ruisseau de Pradines. La présence d'un substrat géologique marneux (Anisien-Ladinien) autorise la venue d'eaux d'alimentation plus riches en bases, fait plutôt original sur le Lévézou à dominante acide.

Il a la particularité de présenter des végétations neutres à basiques d'une part, et des végétations acidiphiles et rocailleuses d'autre part. On peut résumer sa structuration ainsi :

- Une partie aval, à l'ouest du site, constituant le cœur humide du site. Privé de gestion agricole depuis des années, cette cuvette est majoritairement occupée par des prairies oligotrophes basiclines du *Molinion caeruleae* (code Cahier d'Habitats 6410-3) et des aulnaies-saulaies marécageuses en voie de progression. Concrètement, on remarque dès l'arrivée sur place la dominance de la Molinie bleue *Molinia caerulea*, ainsi qu'une certaine discrétion du Jonc acutiflore *Juncus acutiflorus*. De plus, on trouve plusieurs espèces calciphiles, caractéristiques du site, comme le Choin noirâtre *Schoenus nigricans*, ou encore *Carex lepidocarpa*. Parmi ces espèces se distinguent également l'Epipactis des marais *Epipactis palustris* et la Gentiane pneumonanthe *Gentiana pneumonanthe*. On y observe également des faciès de bas-marais de bas-niveau topographique dominés par *Eriophorum latifolium*, bas-marais d'ailleurs en voie de colonisation par les roseaux. En bordure de cette cuvette, on trouve des haies et boisements mésophiles assez banals, mais aussi des ourlets basiclines du *Trifolium medii*.
- Une partie amont centrale du site, juste en contre-haut de la zone tourbeuse, occupée par des landes sèches à Callune et Bruyère (code Cahier d'Habitats 2000 4030). Ces dernières sont toutefois partiellement en voie de colonisation par les Genêts. Ça et là au sein de la lande et des chemins, on observe aussi des végétations annuelles des dalles siliceuses du *Thero – Airion*.
- A l'est du site, on trouve des boisements acidiphiles du *Quercion roboris* formés sur une ancienne carrière approvisionnant autrefois le chantier de la Cathédrale Notre-Dame-De-Rodez. Quelques lambeaux de landes y sont toujours présents, mais on observe surtout, entre les morceaux de forêts, des landes à Genêts à balais et landes à Genêt purgatif. Une mare forestière à végétation du *Lemnion minoris* (code Cahier d'Habitats 2000 3150) y est également présente.





Ce site au contour étrange, en limite orientale du territoire et à proximité géographique et écologique des avants-causses, se démarque des autres par la présence de végétations clairement développées sur des substrats calcaires, dont des végétations de pelouses sèches, en plus de belles prairies de fauche et prés tourbeux. Il se compose des secteurs suivants :

- Les parcelles de la pointe nord-est ainsi que la partie centrale du site sont occupées par des prés du *Juncion acutiflori* bordant de belles prairies de fauche basiclines (*Lino – Filipenduletum*). En outre, de part et d'autre du cours d'eau on note à la fois des aulnaies marécageuses (dans les bas-niveaux, en périphérie des prés tourbeux) et des aulnaies alluviales le long du ruisseau de Roubayrolles (code Cahier d'Habitats 91E0\*), qui traduisent elles aussi un substrat neutre à basicline. Au sein des dépressions topographiques, on notera la présence de végétations de bas-marais d'intérêt communautaire (code 7140-1) avec le Trèfle d'eau *Menyanthes trifoliata* et la Potentille des marais *Comarum palustre*.
- Au long du ruisseau de Roubayrolles, on rencontre également des mégaphorbiaies (code Cahier d'Habitats 2000 6430) sans intérêt majeur si ce n'est l'originale présence du Cirse de Montpellier *Cirsium monspessulanum*.
- Une grande partie sud-ouest, correspondant au puech constitué de roche carbonatée (marnes et grès de l'Anisien-Ladinien, ainsi que dolomies de l'Hettangien). Ce puech offre des surfaces conséquentes de pelouses sèches calcaires plus ou moins écorchées du *Xerobromion erecti* (code 6210), qui, bien que l'on s'éloigne assez franchement du contexte tourbeux du site Natura 2000, n'en demeurent pas moins intéressante en termes d'enjeu de conservation. En contrebas, l'alimentation en eau plus conséquente permet la présence de pelouses calcicoles et marinciales (code Cahier d'Habitats 6210-13) également originales pour le site Natura 2000.

### **Tourbière de la Plaine des Rauzes**

**Superficie : 48,64 ha**

Il s'agit probablement d'un des sites de tourbière les plus emblématiques du site Natura 2000, de par la diversité, la qualité des habitats naturels présents et leur état de conservation, notamment du fait de la propriété du site par le Conseil Départemental de l'Aveyron, lui ayant permis de bénéficier de mesures de gestion et de restauration *ad hoc* visant à la conservation des habitats naturels et des espèces.

Cette vaste zone tourbeuse fait partie du bassin versant du ruisseau des Pradines alimenté par le Mont Seigne qui constitue grande partie le haut bassin du Viaur. En termes de fonctionnement hydrologique, le site est traversé par le ruisseau des Pradines et il existe vraisemblablement une relation hydrologique importante entre le réseau hydrographique et les terrains inscrits au sein de l'alvéole, du fait (i) d'une faible pente longitudinale (entre 3 et 4 pour 1000), (ii) du fait du faible encaissement du ruisseau et (iii) de la relative platitude du site sur un plan transversal. De plus, le ruisseau subit une déviation en amont de la plaine des Rauzes, en rive gauche, du fait d'aménagements hydrauliques anciens. Le petit chenal dérivé, dont la pente est extrêmement faible, suit la bordure occidentale de la zone tourbeuse en position relativement perchée (1 à 2m) ; évidemment ce chenal n'est pas étanche, et, bien qu'aujourd'hui en grande partie comblé, il ne paraît pas aberrant d'envisager qu'il participe également à l'alimentation en eau du site. Enfin, il y a lieu de signaler que les versants encadrants participent eux aussi à l'imbibition de la zone tourbeuse, très rarement par voie directe (ruissellement), le plus souvent par hypodermie. On constatera d'ailleurs que le bas du versant Est, sous la RD 29, présente des venues d'eau donnant lieu à une tourbière de versant, l'inclinaison topographique venant recouper les circulations hypodermiques.

On peut découper le site en plusieurs secteurs :

- La frange ouest du site, à l'aplomb du complexe humide et plus ou moins déconnectée de celui-ci, est occupée par de vastes surfaces de prairies fauchées plus ou moins artificialisées ou relevant du *Cynosurion cristati*. On y observe également des prairies humides fauchées, mais les influences anthropogènes (fertilisation) font qu'elles semblent plutôt relever du *Bromion racemosi* que de prairies oligotrophes du *Juncion acutiflori*.

- La pointe sud-est, également occupée par des prairies artificialisées et cultures, mais aussi par quelques surfaces de prairies de fauche hygroclines du *Lino – Oenanthenion* (code Cahier d'Habitats 6510), bien qu'elles soient plus ou moins dégradées par augmentation trophique.
- Toute la partie centrale du site, de part et d'autre du ruisseau des Pradines, présentant une grande diversité d'habitats naturels plus ou moins humides et tourbeux : prés tourbeux du *Trocdarido – Juncetum* (code Cahier d'Habitats 6410-6) particulièrement diversifiés (certains étant fauchés, d'autres pâturés), avec notamment plusieurs individus du *Trocdarido – Molinietum* (code Cahier d'Habitats 6410-9) fauchés et particulièrement diversifiés, bas-marais soligènes, pelouses vivaces amphibies de l'*Hyperico – Potamogetum*, (code Cahier d'Habitats 3110-1).
- On trouve également des buttes de sphaignes ombrotrophes (code Cahier d'Habitats 7110\*) au niveau de la source à l'amont côté est du site, surtout confirmés par la présence de *Sphagnum papillosum*, qui n'occupent que quelques m<sup>2</sup>. Notons que l'on observe vers le sud-ouest du site des individus assez typés de *Caro – Molinietum* peu pâturés, très dominés par la Molinie et peu diversifiés, ainsi qu'un petit boisement de tremble (*Corylo – Populenion*).
- Plusieurs mares accueillant des végétations enracinées du Potamogeton polygonifolii et surtout une mare en particulier accueillant des végétations du *Sphagno – utricularion*, avec la fameuse Utriculaire *Utricularia minor* (code Cahier d'Habitats 3160-1).
- Le long du ruisseau et de divers écoulements, on observe des linéaires importants d'aulnaies et saulaies marécageuses, elles-mêmes bordées de bandes de mégaphorbiaies plus ou moins larges selon les secteurs. A ceci s'ajoute la présence notable de belles roselières (*Phragmition australis*) autour du parc de contention du bétail
- Enfin, on notera que les deux parcelles à l'extrême nord et extrême sud du site font l'objet d'un total abandon des pratiques agricoles et l'on y observe des prairies à Molinie en voie d'embroussaillage.

Par ailleurs, on notera que la diversité des habitats naturels, notamment d'intérêt communautaire, leur état de conservation, est à mettre en lien avec la présence d'espèces patrimoniales dont notamment la Raiponce de France *Phyteuma gallicum* et la petite Utriculaire *Utricularia minor* – espèces protégées régionalement - l'Epipactis des marais *Epipactis palustris* – espèce protégée au niveau départemental, la Drosera à feuilles rondes *Drosera rotundifolia*, - protection nationale, ou encore la rare Laïche fauve, *Carex x fulva*.



### Prairie humide du Moulin de Sallèles

**Superficie : 26,96 ha**

Cette entité s'inscrit dans la continuité du site de la Plaine des Rauzes dont elle est séparée par le remblai routier de la RD29 selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est, puis encore partagée en deux parties par la RD654 selon un axe cette fois d'orientation Nord-Est / Sud-Ouest.

Il s'agit d'un ensemble de prairies humides inséré dans la zone de confluence entre le Vaur, le Rieutord et le ruisseau de Pradines. D'un point de vue hydro-géomorphologique, ce site s'inscrit au sein d'une cuvette comblée de matériaux tardi-glaciaires, du fait de la présence en aval d'un étranglement de la vallée entre les hauteurs du bois de Vezins et des Vialettes du Ram. La zone, présentant une pente quasiment nulle favorisant le maintien d'une nappe sub-affluante, bénéficie de plus d'apports en eau conséquent du fait d'un bassin

d'alimentation d'une superficie conséquente et, potentiellement, d'apports ponctuel du Viaur et du ruisseau de Pradines lors d'épisodes hydrologiques extrêmes.

Au regard de la Directive Habitat, l'intérêt se porte partie en aval de la RD654, qui abrite une vaste prairie de fauche (code Cahier d'Habitats 6510) qui, outre sa remarquable richesse sur le plan floristique, a la particularité d'héberger une des deux seules stations, à l'échelle régionale, d'Iris de Sibérie *Iris sibirica*, - espèce protégée nationalement.



### **Tourbière des Rébouols**

**Superficie : 37,39 ha**

Le site des Rébouols se compose d'un chapelet de prairies tourbeuses, prairies de fauches et tourbières le long du ruisseau de Bouteille, ayant fait l'objet de travaux de drainage (antérieurs à la désignation de la ZSC) sur la partie amont. Le site se structure autour de deux secteurs distincts :

- La zone située plus en amont a été drainée il y a maintenant plusieurs années. On y retrouve des prairies paratourbeuses du Caro - Molinietum au sein desquelles des « patchs » de *Trocdarido - Juncetum* (proches de bas-marais) apparaissent çà et là à la faveur de conditions édaphiques particulières. Toutefois, la dynamique générale de la zone est à l'appauvrissement des communautés et à l'assèchement des habitats. De plus, des cultures sont pratiquées directement en amont des prairies paratourbeuses, ces dernières recueillant ainsi l'intégralité des substances utilisées (engrais, amendement, ...)
- La partie aval du site présente une diversité floristique remarquable et abrite une mosaïque d'habitats parmi les plus représentatives des complexes tourbeux du Lézou. L'habitat le mieux représenté à l'échelle du site des Rebouols correspond vraisemblablement aux prairies acides à Molinie, à l'image des autres sites des Tourbières du Lézou (code Cahier d'Habitats 6410). On y trouve localement de belles buttes de sphaignes ombrotrophes, habitat d'intérêt communautaire prioritaire (code Cahier d'Habitats 7110\*), qui constitue un des enjeux majeurs du site. A la faveur des écoulements superficiels, on remarque deux habitats qui, bien que plus fréquents à l'échelle du site Natura 2000, n'en restent pas moins remarquables. Il s'agit de végétations amphibies à Millepertuis des marais *Hypericum elodes* et Potamot à feuilles de renouée *Potamogeton polygonifolius* qui constituent également un habitat d'intérêt communautaire, (code Cahier d'Habitats 3110-1). On trouve également sur la partie aval de beaux tremblants à Trèfle d'eau *Menyanthes trifoliata* et à Potentille des marais *Comarum palustre*, avec également la Laïche à ampoules *Carex rostrata*. Ces formations sont à rattacher aux tourbières de transition (code Cahier d'Habitats 7140-1). Les prairies de fauche sont également remarquables. Situées en amont de la zone tourbeuse décrite ci-dessus, en rive gauche du ruisseau de Bouteille, ces végétations sont d'intérêt communautaire (code Cahier d'Habitats 6510). En rive droite, on retrouve des prairies plus humides du *Juncion acutiflori* (code Cahier d'Habitats 6410),

également fauchées et d'une réelle richesse floristique. Les secteurs situés sur les versants Est et Ouest sont occupés respectivement par des prairies pâturées mésophiles et des cultures.



### Tourbière de Saint Julien de Fayret

**Superficie : 24,17 ha**

Le site de Saint Julien de Fayret s'articule autour d'un ensemble tourbeux entouré de pinèdes, de landes à Fougères, à Genêts et de prairies fauchées semi-naturelles. La tourbière de Saint-Julien-De-Fayret est de type soligène avec localement une tendance ombrogène. Elle se comporte à la manière d'un vaste impluvium, recueillant les précipitations, les eaux hypodermiques descendues des versants et les suintements émergeant des terrains plus profonds (roche mère diaclasée) à la faveur d'une rupture topographique. Ces écoulements se réunissent dans le bas-fond, bien avant de rejoindre le talweg matérialisé par un petit ruisseau collecteur.

Les habitats naturels se répartissent de la manière suivante :

- La partie aval du site se compose d'une prairie paratourbeuse à Jonc acutiflore *Juncus acutiflorus* et Carvi verticillé *Trocdaris verticillatum* se rattachant aux prairies acides à Molinie et plus particulièrement aux prairies humides & bas marais du *Trocdarido-Juncetum* (code Cahier d'Habitats 6410-6).
- La partie amont est remarquable de diversité ; on y trouve une mosaïque de groupements végétaux des plus représentatifs des complexes tourbeux, avec notamment, au sein de prairies humides à Molinie (code Cahier d'Habitats 6410-6) des végétations amphibies à Potamot à feuilles de renouée *Potamogeton polygonifolius* et à Millepertuis des marais *Hypericum elodes* (code Cahier d'Habitats 3110-1), des tremblants également représentés par des groupements structurés autour du Trèfle d'eau *Menyanthes trifoliata* et de la Potentille des marais *Comarum palustre*, à rattacher aux tourbières de transition (code Cahier d'Habitats 7140-1). Enfin, l'habitat le plus remarquable est représenté par les buttes de sphaignes ombrotrophes qui constituent un des intérêts majeurs du site et sont des végétations sont d'intérêt communautaire prioritaire, (code Cahier d'Habitats 7110\*).



Ce site ne n'est pas vraiment une tourbière au sens propre du terme, puisqu'il regroupe une prairie de fauche et une zone de marnage du lac de Pareloup. Si le complexe tourbeux environnant a majoritairement disparu, il est probable qu'avant la mise en service du lac de Pareloup existaient des conditions propices à la formation d'un site tourbeux, probablement plus étendu dans sa partie basse. Du point de vue des habitats naturels, on retrouve sur le site :

- Des boisements au sud-ouest du site, occupant bien la moitié de sa surface. La plus grande partie de ce secteur a été planté de résineux, ayant fait l'objet d'une coupe rase et de défrichement récemment (hiver 2021). On observe également quelques lambeaux de Chênaie pédonculée (*Carpinion betuli*) et de boulaies marécageuses dans les point bas.
- Un secteur central « ouvert » et géré par fauche, où l'on observe en mosaïque topographique :
  - de très beaux individus du *Juncion acutiflori*, En périphérie du site, l'imbibition des sols est plus marquée, ce qui se traduit par la présence d'espèces des prairies paratourbeuses comme la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), la Scorsonère humble (*Scorzonera humilis*), l'Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*), la Campanille à feuille de lierre (*Wahlenbergia hederacea*), voire d'espèces des bas-marais comme la Laïche étoilée (*Carex echinata*) avec, à la faveur des dépressions muscinale à sphaignes (*Sphagnum sp.*) Ces formations correspondent aux prairies acides à Molinie, (code Cahier d'Habitats 6410);
  - des groupements de nardaies plus ou moins basaux, relevant du *Violion caninae*, habitat d'intérêt communautaire prioritaire (code Cahier d'Habitats 6230\*-4) ;
  - enfin, en conditions écologiques intermédiaires, une variante plus hygrophile de l'habitat précédent relevant du *Nardo – Juncion*, diversifiée et surtout remarquable par la surface occupée, cet habitat étant habituellement rencontré en situation d'écotone Cette formation se caractérise par la présence de la Laïche bleuâtre *Carex panicea*, du Carum verticillé *Trocdaris verticillatum* et de la Pédiculaire des bois *Pedicularis sylvatica*. Ce dernier est des plus représentatif des prairies naturelles du Lévézou, oligotrophes, acidiphiles et mésohygrophiles, et également d'intérêt communautaire prioritaire (code Cahier d'Habitats 6230\*-4).
- Un secteur « rivulaire » où se dispose naturellement une série de végétations typiques en fonction de la durée d'engorgement (fonction du marnage du plan d'eau), qui se révèle d'une grande originalité d'un point de vue floristique : boisements et fourrés marécageux pour les niveaux les moins longtemps engorgés, puis des végétations prairiales longuement inondées de l'*Oenanthion fistulosae*, et enfin des végétations pionnière. Plus précisément, les berges sableuses exondées abritent une végétation annuelle hygrophile, représenté ici le Jonc des crapauds *Juncus bufonius*, le Jonc des marécages *Juncus tenageia*, l'Illecèbre verticillé *Illecebrum verticillatum* et la Cotonnière des fanges *Gnaphalium uliginosum*. Cette végétation est des plus remarquables à l'échelle du site Natura 2000 et abrite des espèces rares pour la région, à savoir *Juncus tenageia* et *Illecebrum verticillatum*. Ces végétations sont d'intérêt communautaire et sont à rattacher aux communautés annuelles des Isoeto-Juncetea (code Cahier d'Habitats: 3130 -5). En mosaïque avec les végétations décrites précédemment, on retrouve des groupements bien constitués autour du Millepertuis des marais *Hypericum elodes* et du Potamot à feuilles de renouée *Potamogeton polygonifolius*, ainsi que d'autres composés de l'Hydrocotyle vulgaire *Hydrocotyle vulgaris*, du Millepertuis des marais *Hypericum elodes*, de la Renoncule flammette *Ranunculus flammula*, et du Jonc bulbeux *Juncus bulbosus*. La forte présence de la Drosera intermédiaire *Drosera intermedia* confère une valeur notable à cette végétation. Tous ces groupements sont d'intérêt communautaire et relèvent des végétations vivaces des *Littorelletea* (code Cahier d'Habitats 3110-1). Soulignons ici qu'*Hypericum elodes* est une espèce protégée régionalement, et que *Drosera intermedia* (qui trouve ici sa plus importante station à l'échelle du site Natura 2000) est protégée sur le plan national.



## Site de la Viala du Frontin

**Superficie : 5,49 ha**

Le site de la Viala du Frontin se concentre autour d'une petite tourbière de versant située en bordure du lac de Pareloup.

La configuration topographique du site permet de supposer que les eaux d'alimentation proviennent des terrains situés plus haut sur le versant, et que la rupture de pente liée à l'encaissement du vallon leur offre la possibilité de reparaître en surface.

Les eaux émergées sur des terrains en pente n'ont pas vocation à y séjourner : elles s'écoulent vers le bas tout en humectant les sols superficiels et en nourrissant une hypoderme quasi-saturée. Ce second aspect prend peu à peu l'avantage, puisque la partie la plus basse du versant, aux abords du ruisseau est, en surface, nettement moins humide que les terrains situés au-dessus. Le phénomène peut se trouver accentué par la drainance du ruisseau, qui coule au fond d'un chenal dont la profondeur est d'ordre métrique, ce qui a pour effet d'assécher relativement les sols riverains superficiels.

En termes d'habitats naturels, la particularité du site tient en la présence de végétations pionnières sur tourbe à nu, avec notamment la Spiranthe d'été *Spiranthes aestivalis* – espèce protégée à l'échelle nationale qui trouve ici son unique station dans le département -, le Rhynchosporion blanc *Rhynchospora alba* et la Drosera intermédiaire *Drosera intermedia*, également protégée nationalement. Ces végétations caractéristiques du Rhynchosporion albae (code Natura 7150) sont peu représentées à l'échelle du Lézou et constitue un enjeu particulièrement fort. Parmi les habitats visés par la Directive présents sur ce site, on trouve également des végétations amphibies à Millepertuis des marais *Hypericum elodes* et Potamot à feuilles de renouée *Potamogeton polygonifolius*, (code Cahier d'Habitats 3110-1).

Le reste du site héberge majoritairement des végétations de prairies humides avec des groupements dominés par la Molinie bleue *Molinia caerulea* et la Narthécie ossifrage *Narthecium ossifragum* qui se rattachent aux prairies acides à Molinie (code Cahier d'Habitats 6410).



### Site des Bedettes

**Superficie : 17,58 ha**

Il s'agit d'un site de superficie modérée historiquement drainée, notamment du fait de travaux d'hydraulique agricole ayant entraîné une simplification géométrique du réseau hydrographique parcourant le site (rectification, recalibrage).

Néanmoins, ces aménagements ne privent pas l'aval d'un approvisionnement en eau conséquent, permettant l'existence de formations de prairies paratourbeuses. Certains secteurs du site sont assez marqués par le pâturage, et la mise en culture des versants, notamment sur l'amont du site, semble être un facteur de dégradation du site.

On peut distinguer plusieurs secteurs :

- Le nord du site est constitué de prairie mésophile pâturée plus ou moins enrichie relevant du *Cynosurion cristati*, d'une zone de culture maraîchère ainsi qu'une friche de végétation eutrophe. Ces parcelles sont séparées les unes des autres par des formations arbustives relevant des *Crataego-Prunetea* ainsi que des ourlets acidiphiles à Genêts à balai et Fougère aigle.
- Le sud du site est également formé d'une grande parcelle de pâture mésophile mais où le pâturage est moins marqué qu'au nord.
- Les milieux humides se situent entre les deux secteurs précédents, présents sur une ligne traversant le site d'Est en Ouest. On peut distinguer la partie ouest de cet écoulement, moins marquée par le pâturage que la partie est, et par conséquent plus intéressante d'un point de vue floristique. On y trouve, en mosaïque, des prairies para tourbeuses méso-oligotrophes relevant du *Juncion acutiflori* avec des individus de *Trocdarido – Juncetum* riches en espèces de bas-marais (code Cahier d'Habitats 6410-6), traversés par des écoulements où des végétations à *Hypericum elodes* et *Potamogeton polygonifolius* s'expriment (code Cahier d'Habitats 3110-1).
- Un alignement pionnier de *Betula pendula* borde le ruisseau et on peut noter la présence d'une formation arborée relevant du *Quercetea* ainsi qu'une plantation de Pins sylvestres à l'ouest du site.

### Site des Crouzets

**Superficie : 24,56 ha**

Ce site de surface assez importante constitue un ensemble tourbeux considérablement dégradé par drainage pour la partie située en amont et par abandon et enrichissement pour la partie aval. Cette dernière est parcourue par plusieurs rus formant de léger talweg et constituant la principale source d'approvisionnement en haut du site. On peut distinguer trois zones au sein du site disparates en termes d'habitats naturels présents et en termes de modes de gestion :

- Les zones situées au Nord et à l'Est sont constituées exclusivement de prairies artificialisées (c'est à dire amendées et appauvries floristiquement) et de prairies mésophiles pâturées relevant de l'alliance du *Cynosurion cristati*. A noter également la présence d'un fourré de *Pinus sylvestris* avec une strate d'*Ilex aquilifolium* en plein milieu d'une parcelle pâturée servant d'abri au troupeau. Sur cette zone

très pâturée, des communautés relevant du *Mentho-Juncion* apparaissent çà et là sur de faibles surfaces à la faveur de résurgences.

- Les zones humides à proprement parler sont situées au Sud-Ouest du site. Il existe une vraie différence d'habitats entre l'amont et l'aval de cette partie du site :
  - En effet, la partie amont est encore pâturée. En fonction des secteurs, de leur alimentation en eau, de la pression de pâturage et de leur exposition on trouve, en mosaïque des nardaies dégradées relevant du *Violion caninae* (code Cahier d'Habitats 6230\*-4), des pâtures mésophiles relevant du *Cynosurion cristati*, des pâtures humides à grands joncs du *Mentho-Juncion* ainsi que des végétations pâturées à *Deschampsia cespitosa*. Des Fourrés de Sorbiers relevant du *Corylo-Populion* situés au sud du site complètent la mosaïque d'habitats.
  - La partie aval, mieux alimentée en eau et n'ayant apparemment pas rencontré la dent ni le sabot du bétail depuis de nombreuses années se caractérisent par des milieux évoluant petit à petit vers une Saulaie marécageuse. La zone de ruissellement, qui continue à subir un léger pâturage, présente une végétation amphibie intéressante relevant des *Littoreletea* avec la présence de *Ranunculus hederaceus*. On observe quelques taches de *Juncion acutiflori* (code Cahier d'Habitats 6410) sur les niveaux topographiques plus élevés ainsi que des Mégaphorbiaies à Reine des prés et Cirse des marais sur de faibles surfaces (code Cahier d'Habitats 6430-1). Sur les niveaux topographiques les plus bas, on trouve une typhaie assez dense et bien formée avec une strate herbacée majoritairement constituée par la potentille des marais. Des végétations dégradées à *Comarum palustre* et *Menyanthes trifoliata* ont aussi été observées (code Cahier d'Habitats 7140-1). Enfin le reste du site est occupé par des fourrés marécageux à Saules relevant du *Salicion cinereae*.

### **Tourbière des Douzes de Mauriac**

**Superficie : 161,39 ha**

Le site des Douzes de Mauriac compte parmi les plus emblématiques complexes tourbeux du massif du Lézou. C'est une des tourbières les plus connues des botanistes aveyronnais, déjà mentionnée par l'Abbé Hippolyte Coste au début du XXème siècle ; plusieurs espèces comme la Malaxis des marais *Hammarbya paludosa* et le Lycopode des marais *Lycopodiella inundata* y étaient signalés dans les années 1970.

A la fois remarquable par sa taille et la diversité d'habitat qu'il abrite, la plaine de Mauriac s'inscrit au sein d'un vaste ensemble déprimé topographiquement au pied des crêtes sommitales du Lézou. A ce titre, cette cuvette recueille toutes les eaux superficielles ou hypodermiques de la périphérie. De plus, il s'agit d'un fossé tectonique, assorti de calcaires sous-jacents (Hettangien).

Les eaux sont donc également présentes en profondeur, soit le long du plan de faille, soit dans les conduits karstiques.

En surface, le réseau hydrographique structuré autour du Vioulou et son affluent les Douzes parcourt cette cuvette de Mauriac et participe à part entière au fonctionnement hydrologique du site.

La tourbière des Douzes de Mauriac est certainement une des entités phares des tourbières du Lézou, grâce à ces très grandes surfaces d'habitats humides et tourbeux d'intérêt communautaire, de pelouses à nard, de landes et de prairies de fauche, et globalement d'une importante diversité d'habitats naturels, dont des habitats naturels que l'on trouve exclusivement ou presque sur ce site, bien que tous ne soient pas d'intérêt communautaire.

La structuration spatiale des habitats sur ce site s'articule de la manière suivante :

- Comme beaucoup d'autres sites, on observe tout d'abord de grandes surfaces de prairies artificielles et cultures, sans enjeu notable, en périphérie. Ces surfaces comptent presque pour la moitié de la surface totale du site. Çà et là sur les affleurements rocheux au nord du site, non exploitables, on observe des lambeaux de landes sèches à Callune et Bruyère.
- Au centre du site se trouve le vrai complexe de zones humides et tourbeuses, qui le traverse selon un axe d'est en ouest (à partir du point de captage puis le long du cours d'eau jusqu'à sa sortie du site à



l'extrême nord-ouest). Cette même plaine humide pourrait être scindée en deux, délimitées par une clôture (et des modalités de gestion différentes) au milieu du site :

- Une partie est (côté zone de captage) présentant de très grandes surfaces de prairies pâturées du *Trocdarido – Juncetum* et du *Trocdarido - Molinietum*, (code Cahier d'Habitats 6410-6 et 6410-9) globalement en bon état de conservation, plus ou moins en mosaïque avec des pelouses des *Nardetea* (code Cahier d'Habitats 6230\*-4) sur les niveaux topographiques supérieurs, qui elles présentent des états de conservation moyens à dégradés selon les secteurs, car fortement pâturés par le bétail. Cette zone est parsemée de chenaux et écoulements où l'on trouve diverses végétations hygrophiles à amphibies : bas-marais de transition mais surtout des végétations du *Glycero – Sparganion* et du *Ranunculion aquatilis* dans le cours d'eau, ainsi que du *Calystegion sepium* le long de ce dernier (végétations que l'on ne trouve que ou quasiment que sur ce site).
- Une partie ouest, qui présente à la fois des surfaces conséquences de *Trocdarido – Juncetum* pâturé (code Cahier d'Habitats 6410-6) mais aussi des milieux plus hygrophiles et oligotrophiles : bas-marais de transition du *Caricion lasiocarpae* (code Cahier d'Habitats 7140-1), beaux individus de pelouses vivaces amphibies de l'*Hyperico – Potamogetum* (code Cahier d'Habitats 3110-1), végétations de l'*Eleocharitetum multicaulis*...  
Un seul secteur (source côté sud) présente des végétations qui pourraient clairement être rattachées aux tourbières hautes, par la présence de *Sphagnum capillifolium* et *Sphagnum rubellum* (7110\*) mais les buttes en question n'occupent hélas que quelques dm<sup>2</sup>. Leur origine et leur maintien dépendent de venues d'eau, diffuses ou ponctuelles, qui émergent à la faveur de ruptures topographiques ou d'inclinaison du relief. A mesure que l'on se déplace vers l'ouest, les végétations sont plus exondées, plus pâturées et méso-eutrophes, et c'est là qu'on y trouve de grandes surfaces de groupements à Canche cespiteuse tolérant des exondations estivales prolongées, rattachées au *Mentho – Juncion* et donc de moindre intérêt.
- En périphérie de cette grande plaine humide, on retiendra aussi plusieurs recrutements de sources, en particulier à la pointe nord où l'on observe une prairie humide plus ou moins isolée, offrant un bel individu de *Nardo strictae – Juncion squarrosi* (code Cahier d'Habitats 6230\*-4) fauché, là où nous avons observé *Carex x fulva*.
- Enfin et toujours en périphérie de la plaine humide, surtout au nord-est et nord-ouest, outre les cultures et prairies artificielles, on trouve un certain nombre de parcelles de fauche moyennement à pas du tout amendées : elles abritent de beaux individus d'association de l'*Arrhenatherion eliatoris*, du *Brachypodio – Centaureion*, ainsi que de remarquables formations basiphiles oligotrophes fauchées (code Cahier d'Habitats 6510) à *Tulipa sylvestris subsp. australis* et *Anacamptis coriophora subsp. coriophora* – espèce protégée à l'échelon national.



Le site des Violettes se compose de deux noyaux distincts séparés par une ligne de crête.

- Le premier secteur, orienté vers l'Est, contribue à l'alimentation d'un affluent rive droite du ruisseau des Douzes de Mauriac. Les milieux humides s'inscrivent dans une dépression topographique bordée par des prairies artificialisées. Celle-ci abrite de Saulaie marécageuse et de mégaphorbiaies (code Cahier d'Habitats 6430-1). Ces dernières se différencient en plusieurs types : (1) faciès monospécifique à *Filipendula ulmaria*, et (2) mégaphorbaie de transition à *Angelica sylvestris* et *Molinia caerulea*. On note la présence d'une magnocariçaie à *Carex riparia* en plein milieu de la mosaïque. Au Nord, les parcelles pâturées abritent des végétations de prairies humides pâturées qui ne sont pas d'intérêt mais au sein desquelles on retrouve toutefois la Gentiane pneumonanthe *Gentiana pneumonanthe*.
- Le second secteur, orienté à l'Ouest, donne naissance à un petit affluent rive droite du Vioulou. La parcelle est majoritairement occupée par une prairie pâturée mésophile sans intérêt notable.

**Site des Brousties et de Salganset****Superficie : 62,64 ha**

Le site est constitué de deux secteurs en relation directe par le biais du ruisseau de Salganset. Le secteur amont est une mosaïque de micro-zones tourbeuses et de pelouses mésohygrophiles, entourée de prairies artificielles et de cuture qui occupent une majeure partie de la surface du site.

Le site est de manière générale très affecté par le surpâturage et les indices de sur piétinement et d'enrichissement des milieux sont particulièrement visibles sur certaines zones. L'intérêt du site se concentre essentiellement la partie amont de l'écoulement central avec la présence de gouilles à *Hypericum elodes* et *Potamogeton polygonifolius*, (code Cahier d'Habitats 3110-1) des formations du *Juncion acutiflori* en mosaïque avec des individus de *Trocdarido – Juncetum* rappelant les « bas-marais à petits carex » (code Cahier d'Habitats 6410-6). On notera également la présence de belles superficies, sur la partie centrale du site, de pelouses mésohygrophiles à Nard raide *Nardus stricta* et Jonc rude *Juncus squarrosus*, d'intérêt communautaire prioritaire (code Cahier d'Habitats 6230\*-4) avec notamment la Gentiane jaune *Gentiana lutea*.

Des buttes à sphaignes résiduelles sont encore présentes mais malheureusement trop dégradées pour relever de l'intérêt communautaire.

La partie ouest du site, en aval du site ; héberge toutefois une prairie de fauche hygrocline (code Cahier d'Habitats 6510) ainsi que des formations de mégaphorbiaies (code Cahier d'Habitats 6430), ces formations étant toutes deux d'intérêt communautaire.

**Site de la Plane****Superficie : 3,22 ha**

Site de très faible superficie longeant la D993 situé à 980 m d'altitude. Historiquement envahie par une saulaie, le site a subi des travaux de réouverture du milieu dans les années 1990. Malgré ces travaux, le site ne représente aujourd'hui qu'un intérêt très limité. Bordé à l'ouest par une plantation de résineux, celui-ci est en grande partie occupé par une prairie mésophile enrichie trophiquement. Au sud du site, on trouve une mosaïque d'habitats dont la disposition est liée au niveau topographique : le *Juncion acutiflori* (code Cahier d'Habitats 6410) se loge dans les dépressions, la prairie mésotrophe enrichie ainsi que des ourlets à Fougères aigles sur les secteurs les plus élevés, et, entre les deux, des bandes de *Nardo-Juncion* (code Cahier d'Habitats 6230\*-4) dégradées se situent à l'interface.

**Site de Candadès****Superficie : 3,18 ha**

Le site de Candadès correspond à une petite entité de moins d'un hectare, située à flanc de versant à proximité immédiate du site de la Source du Vioulou. L'alimentation en eau semble respecter un fonctionnement relativement classique, de fait d'apport en provenance des terrains situés en position topographique supérieure, la rupture de pente assurant de retour en surface des circulations hypodermiques. Du point de vue des habitats naturels, la diversité typologique est relativement pauvre. En effet, on rencontre

principalement sur ce site des végétations du *Trocardido-Juncetum* (code Cahier d'Habitats 6410-6) et du *Trocardido-Molinietum* (code Cahier d'Habitats 6410-9), en mosaïque avec des mégaphorbiaies (code Cahier d'Habitats 6430-1). L'absence de gestion sur ce site favorise la dynamique de transition des prairies à Molinie vers la mégaphorbiaies mais permet également, du fait de l'absence de perturbation liée au piétinement, l'expression d'une diversité floristique remarquable au sein de ces végétations.

### Site de la source du Vioulou

**Superficie : 10,90 ha**

Comme son nom l'indique, ce site est situé à l'extrémité apicale du cours du Vioulou. Il s'agit du reste d'un ensemble tourbeux ayant subi plusieurs perturbations de son fonctionnement hydrologique, du fait notamment de travaux historiques de drainage et par l'implantation de captages en vue de la production d'eau potable. Il s'agirait d'un ancien site à Lycopode inondé *Lycopodiella inundata*, Utriculaire commune *Utricularia vulgaris* et à Lycopode sélagine *Lycopodium selago* (DHEN, 1962), espèces aujourd'hui toutes disparues du site.



En termes d'habitats naturels, le site abrite :

- Dans l'emprise d'un large quart Sud-Ouest, soit la moitié amont du site, des prairies plus mésophiles autorisant la gestion par la fauche (code Cahier d'Habitats 6510) jouxtant, au niveau des secteurs mieux alimentés en eau, des prairies paratourbeuses (code Cahier d'Habitats 6410)
- En aval, en contrebas des boisements en rive gauche du Vioulou, un secteur en déprise, corollaire de venues d'eau plus importantes permettant la présence localement de buttes de sphaignes ombrotrophes synonymes de hauts-marais (code Cahier d'Habitats 7110\*) en mosaïque avec des végétations de prairies à Molinie (code Cahier d'Habitats 6410-6).
- Localement, on notera la présence de mégaphorbiaies à Véatré blanc *Veratrum album* donnant un tonalité montagnarde originale à ces formations (code Cahier d'Habitats 6430-2).

### Prairies humides de Moulibez

**Superficie : 1,85 ha**

Le site de Moulibez se constitue de deux petits îlots distants de quelques dizaines de mètres, présentant tous deux une forte pente, en situation de clairière en bordure d'un massif boisé. De par son positionnement en bordure orientale et méridionale du Lézou, son insertion en terroir calcaire (domaine géologique des avants-Causses) et sa faible altitude, les végétations sont originales et d'influence résolument méditerranéenne. Cela est très particulier pour le Lézou, dont les végétations présentent classiquement une influence atlantique. Constitué de deux entités distinctes de tourbières soligènes, ce site présente, du fait des conditions abiotiques originales des singularités



écologiques puisque le site abrite des formations se rattachant à l'*Agrostio stoloniferae – Scirpoidion holoschoeni* marquées par la présence d'espèces d'affinités Méditerranéennes telles que *Scirpoides holochoenus* (code Cahier d'Habitats 6420). Ces prairies paratourbeuses présentent une dynamique d'enfrichement, avec la présence marquée d'espèces des mégaphorbiaies ainsi que les espèces de fourrés humides telles que *Frangula alnus* ou *Alnus glutinosa*. Enfin, on notera la présence de l'Epipactis de marais *Epipactis palustris*, espèce protégée à l'échelle départementale qui trouve ici une station conséquente.

## 3.2 Habitats d'intérêt communautaire

Les caractéristiques abiotiques du site (relief, géologie, climatologie), associées aux pratiques de gestion - notamment agricoles - ont permis la présence historique et actuelle d'une remarquable diversité biologique.

Celle-ci se traduit actuellement par la présence de 59 habitats naturels ou semi-naturels (hors section 8. Terres agricoles et paysages artificiels) au sens de la typologie Corine Biotope. D'un point de vue phytosociologique, 73 syntaxons ont été identifiés à minima au rang d'alliance.

**Parmi les habitats naturels recensés, 22 sont des habitats d'intérêt communautaires élémentaires. Ils couvrent une surface 109,5 hectares, soit 22 % de la superficie totale du site Natura 2000.**

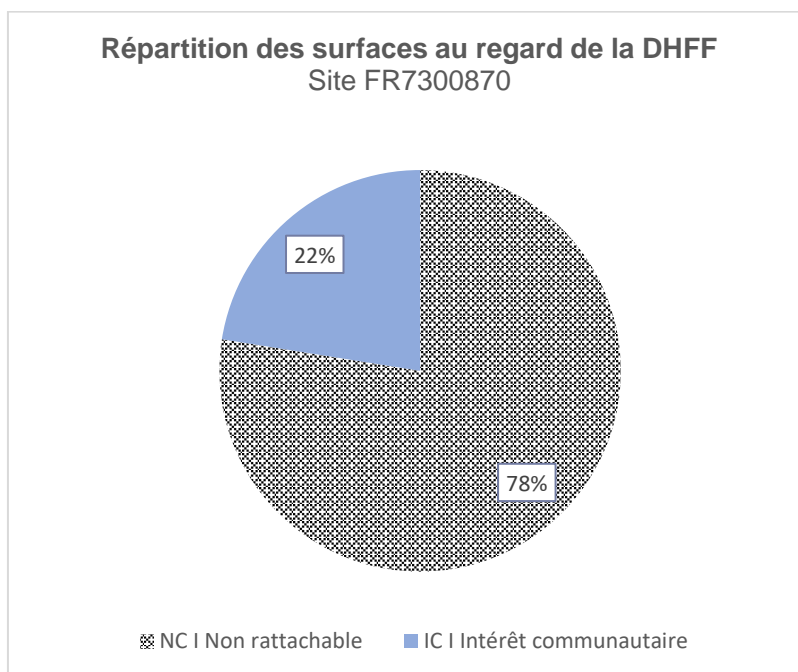


Figure 18 : Ratio des surfaces d'Habitats d'Intérêt Communautaire sur le site

### 3.2.1 Répartition des HIC

#### Répartition des HIC par superficie

Le Tableau 8 page suivante présente la répartition surfaciques des habitats d'intérêt communautaire recensés sur les site, classés par ordre décroissant de surface occupée.

Code EUR 28	Habitat élémentaire - Intitulé Cahier d'Habitats	Surface (ha)		Ratio surfacique	
		EUR28	Habitat Elémentaire	EUR28	Habitat Elémentaire
6510	6510   Pelouses maigres de fauche de basse altitude	38.70	38.70	35.33%	35.33%
6410	6410   Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion-caeruleae</i> ) – Pas de rattachement à l'habitat élémentaire	36.94	6.14	33.72%	5.61%
	6410-3   Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, submontagnards à montagnards continentaux		2.60		2.37%
	6410-6   Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques		2.39		2.18%
	6410-9   Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques		25.81		23.56%
6230*	6230-4   Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif central	22.15	22.15	20.22%	20.22%
91E0*	91E0   Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	4.36	4.36	6.15%	6.15%
6430	6430-1   Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	2.38	2.23	3.37%	3.15%
	6430-2   Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes		0.14		0.20%
	6430-4   Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces		0.01		0.02%
4030	4030   Landes sèches européennes	2.08	2.08	1.90%	1.90%
6210	6210   Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	1.88	1.72	1.71%	1.57%
	6210-13   Pelouses calcicoles marnicoles atlantiques		0.15		0.14%
6420	6420   Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de <i>Molinio-Holoschoenion</i>	0.18	0.18	0.25%	0.25%
3110	3110-1   Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i>	0.47	0.47	0.43%	0.43%
3130	3130-5   Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	0.08	0.08	0.08%	0.08%
3140	3140-2   Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines	<0.01	<0.01	<0.01%	<0.01%
3150	3150-3   Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	0.01	0.01	0.01%	0.01%
3160	3160-1   Mares dystrophes naturelles	<0.01	<0.01	<0.01%	<0.01%
7110*	7110-1   Végétation des tourbières hautes actives	0.15	0.15	0.21%	0.21%
7140	7140-1   Tourbières de transition et tremblants	0.13	0.13	0.18%	0.18%
7150	7150   Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	0.03	0.03	0.04%	0.04%

Tableau 8 : Répartition des HIC par superficie occupée

## Répartition par ensembles fonctionnels

---

Les habitats naturels d'intérêt communautaire **associés aux complexes paratourbeux à tourbeux oligo-mésotrophes** constituent vraisemblablement une des caractéristiques les plus remarquables du site Natura 2000. Bien qu'ils ne soient pas le plus représentés en termes de surface à l'échelle du site (un peu moins de 35% de la superficie des HIC soit près de 38 hectares), ils regroupent une remarquable diversité de formations parmi lesquels 7 habitats d'intérêt communautaire dont un habitat prioritaire. C'est à ces milieux que sont liés les plus forts enjeux patrimoniaux, notamment en termes de flore. Ils jouent également un rôle fonctionnel particulièrement important vis-à-vis de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, qui répond à des enjeux dépassant largement le cadre du site Natura 2000.

Plus spécifiquement, ce groupe d'habitat comporte notamment les habitats liés aux prairies paratourbeuses à Molinie (code EUR28 6410) qui occupent une place centrale au sein de ces écosystèmes et qui constituent un élément indissociable de l'identité paysagère du Lévézou. Ces milieux ont une valeur biologique notable. Outre leur rôle fonctionnel de régulation quantitative et qualitative vis-à-vis de la ressource en eau, ils peuvent présenter, lorsque les conditions de gestion sont favorables une diversité spécifique importante.

Au sein de cet ensemble s'inscrivent également les habitats liés aux milieux tourbeux au sens plus strict (codes EUR28 7110\*, 7140 et 7150). Certaines de ces formations sont rares à l'échelle régionale, et illustrent un fonctionnement écologique remarquable. Bien que ceux-ci n'occupent que de faibles superficies (%) et présents de manière ponctuelle, voire fragmentaire, ils n'en demeurent pas moins un élément emblématique du site et, à plus forte raison, du massif du Lévézou.

Enfin, on inclut au sein de ce groupe les habitats amphibies, liés aux surfaces d'eau stagnantes ou aux petits écoulements au sein des complexes (para)tourbeux (codes EUR28 3110 et 3160). Ces habitats sont, le plus souvent, étroitement imbriqués spatialement avec des habitats plus couvrants. Malgré des surfaces occupées marginales, ils viennent compléter la palette des habitats représentatifs des systèmes tourbeux.

Au demeurant, la présence actuelle de ces milieux ne doit pas occulter les altérations passées, certainement à l'origine d'une diminution drastique des surfaces occupées historiquement par ces habitats.

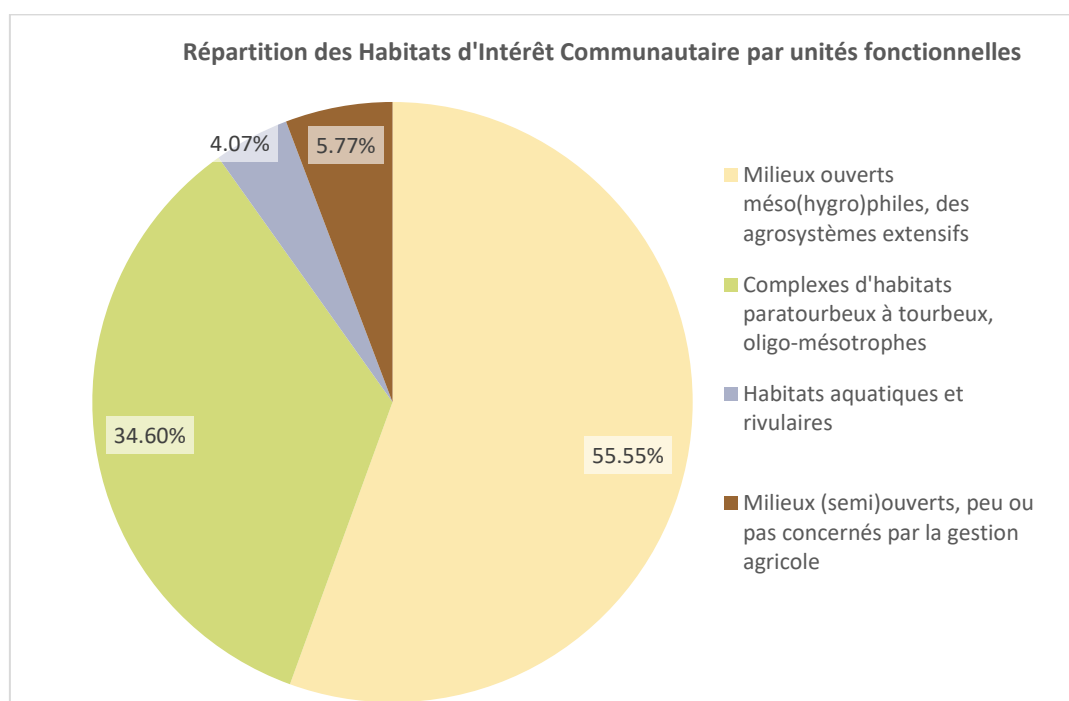
Les habitats d'intérêt communautaire liés aux **milieux ouverts méso(hygro)philes des agrosystèmes extensifs** sont les plus représentés en termes de superficie à l'échelle du site avec plus de 55% de la surface des HIC, soit un peu plus de 60 hectares. 2 habitats d'intérêt communautaire constituent ce groupe, avec les prairies de fauche (code EUR28 6510) et les pelouses à Nard (code EUR28 6230\*), habitat d'intérêt prioritaire. Ces habitats sont directement liés à l'existence et au maintien de pratiques agropastorales extensives, avec une gestion par la fauche et/ou le pâturage. Ces habitats présentent également, lorsque la gestion agricole le permet, une diversité floristique remarquable et peuvent également abriter des espèces relativement rares. Par ailleurs, ces milieux présentent aujourd'hui une valeur patrimoniale particulière, en tant qu'héritage des pratiques agricoles traditionnelles qui ont permis leur existence actuelle, et ce dans un contexte encore récent de mutation paysagère relativement radicale.

Occupant souvent les versants en position topographique supérieure par rapport aux habitats humides tourbeux, ils sont en relation directe avec ces derniers notamment en termes de flux d'éléments nutritifs apportés par ruissellement. Bien qu'occupant des superficies relativement importantes à l'échelle du site, ces formations sont aujourd'hui marginales à l'échelle du massif du Lévézou et ont bien souvent été remplacées par des cultures ou des prairies temporaires, ou ont dérivés vers des formations mésophiles plus banales sous l'effet d'une pression de pâturage excessive.

Les **habitats aquatiques et rivulaires** sont peu représentés sur le site où ils occupent environ 4% de la superficie des HIC, soit un peu plus de 5 hectares à l'échelle du site, avec 5 habitats d'intérêt communautaire dont 1 habitat d'intérêt prioritaire. Cet ensemble regroupe d'une part les végétations boisées et herbacées riveraines des cours d'eau (codes Cahiers d'Habitat 91E0\* et 6430-4) ainsi que des formations plus ponctuelles liées aux pièces d'eau stagnantes et leurs marges (codes EUR28 3130, 3140 et 3150). Ce faible recouvrement est lié d'une part à la structuration spatiale de ces habitats, souvent linéaires, ainsi qu'au mode de gestion des parcelles dans lesquels ils s'inscrivent. Plus précisément, l'expression des ripisylves et mégaphorbiaies riveraines est souvent contrainte du fait de l'utilisation pastorale des terres ainsi que par les pratiques d'entretien ; des aménagements simples, comme la mise en défens des berges, pourrait probablement

contribuer à leur extension. De plus, les altérations hydromorphologiques subies historiquement par les cours d'eau du territoire, ayant souvent conduit à une simplification géométrique des lits mineurs, a probablement porté atteinte à ces habitats.

Enfin, on trouve **les habitats liés aux milieux ouverts ou semi-ouverts, peu ou pas concernés par la gestion agricole** à l'échelle du site. Sur le site, ces habitats ne sont que peu soumis à des contraintes de gestion du fait de leurs faibles surfaces et/ou de leur inscription en marge des parcelles agricoles. On trouve au sein de cet ensemble les végétations de landes, (code EUR28 4030) assez peu représentées sur le site. Ce groupe d'habitat concerne également les végétations de pelouses calcaires (code EUR27 6210). Ces habitats dont théoriquement directement dépendant de la gestion agropastorale. Pourtant, au sein du site Natura 2000, ils s'inscrivent au sein de parcelles gérées de manière relativement diffuse, dans un contexte assez éloigné des orientations et pratiques de gestion couramment observé sur le site. Enfin, ce groupe d'habitat comporte également les mégaphorbiaies, non pas rivulaire mais issue de la déprise de surfaces agricoles. Ces habitats sont par nature marginaux au sein d'un site quasi-exclusivement centré sur des espaces dédiés à l'agriculture, et leur expression est bien souvent limitée aux secteurs sur lesquels les difficultés d'accès limitent les possibilités en termes de gestion.



*Figure 19 : Répartition des HIC par grands types de milieux*

### 3.2.2 Etat de conservation

#### Evaluation de l'état de conservation à l'échelle du site Natura 2000 – Données issues de la cartographie

Concernant tous les polygones relevant d'un habitat d'intérêt communautaire, une évaluation « à dire d'expert » de leur **état de conservation (typicité et dynamique)** a été mentionnée.

Cette évaluation repose sur l'analyse des relevés phytosociologiques et leur comparaison avec la bibliographie : richesse floristique de l'habitat, qualité du cortège d'espèces caractéristiques, présence d'autres cortèges d'espèces indicateurs (eutrophisation, surpâturage par exemple). Ces mêmes critères ont été utilisés sur le terrain par l'opérateur pour qualifier l'état de conservation de l'habitat sur le polygone cartographié. En plus de ces critères floristiques, et selon les types d'habitats, des critères structurels seront pris en compte.

Dans ce cadre, les éléments suivants ont été pris en compte :

- Indices directs de dégradation et d'altération : travail du sol, semis, dépôts de matériaux, déstructuration du sol par le bétail ou les engins agricoles, traces de surpiétinement, écobuage, tentatives de drainage...
- Composition spécifique typique et caractéristique, ainsi que la diversité spécifique globale ; la présence de la plus grande partie du cortège caractéristique du type d'habitat considéré constitue un bon indicateur de l'état de conservation. *A contrario*, une faible représentation du cortège caractéristique et/ou une faible diversité (dominance d'une ou plusieurs espèce(s) tolérante(s) aux perturbations) ont considérées comme des indices d'un état de conservation altéré.
- Pour les habitats herbacés ouverts, la présence et l'abondance d'espèces indiquant une déprise agricole et une transition vers un stade dynamique ultérieur dans la composition spécifique et la physionomie des végétations étudiées constitue également un critère d'altération de leur état de conservation.

Les résultats d'évaluation de l'état des habitats *in situ*, issus de la cartographie d'habitat, sont présentés dans la Figure 20 ci-dessous.

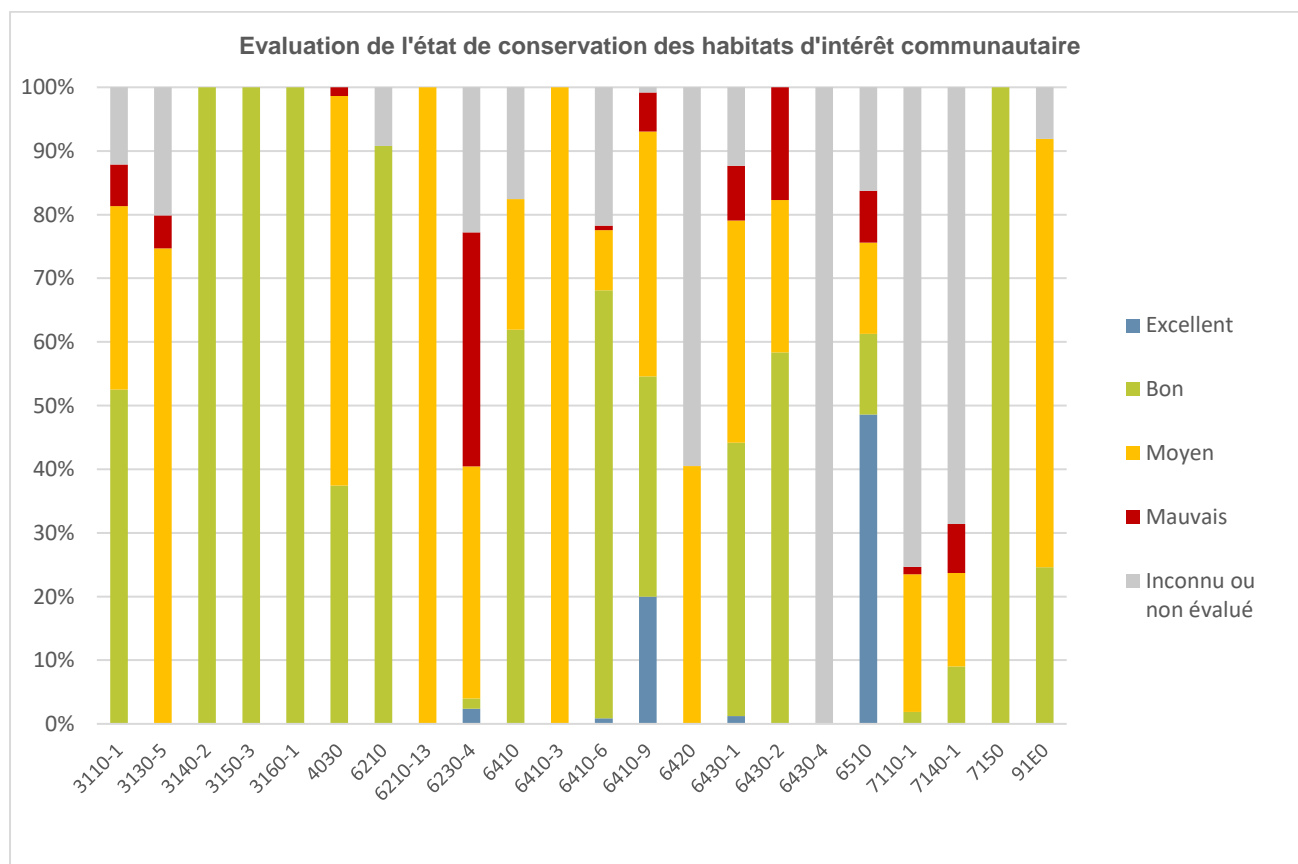


Figure 20: Etat de conservation des HIC du site Natura 2000 – Ratios surfaciques



## Evaluation de l'état de conservation retenue - Méthodologie

Sur la base des éléments relevés à l'échelle de chacun des polygones cartographiés, l'état de conservation est déduit à l'appui de ratios de surface. Les critères retenus sont détaillés dans le Tableau 9 ci-dessous.

Surface HIC en état bon et excellent		Surface HIC en état moyen		Surface HIC en état mauvais	Etat de conservation - Evaluation surfacique
>=75%					Favorable
[50%-75%]	ET	[0%-25%]	ET	[0%-10%]	Favorable
			ET	[10%-25%]	Défavorable inadéquat
			ET	[25%-50%]	Défavorable mauvais
		[25%-50%]	ET	[0%-10%]	Défavorable inadéquat
			ET	[10%-25%]	Défavorable mauvais
[0%-50%]	ET	[25%-100%]	ET	[0%-25%]	Défavorable inadéquat
		[0%-75%]	ET	[25%-100%]	Défavorable mauvais

Tableau 9 : Evaluation de l'état de conservation - Critères surfacique

### Exemple :

Parmi les surfaces d'habitat cartographiées et rattachées aux prairies à Molinie hygrophiles acidiphiles atlantiques (habitat élémentaire 6410-9), 55% des surfaces sont jugées en état excellent ou bon, 35% en état moyen, 6% en état mauvais. L'état de conservation est inconnu sur moins de 1% des surfaces.

L'application de la méthodologie l'évaluation de l'état de conservation sur la base de critères surfaciques se traduit comme suit :

- La surface en état « bon » à « excellent » est comprise en 50 et 75% ;
  - o La superficie en état « moye et comprise entre 25 et 50% ;
    - La superficie en état « mauvais » est inférieure à 10%

L'état de conservation est donc jugé **défavorable inadéquat**.

En complément et afin de disposer d'une vision plus globale, ces éléments ont été analysés au regard de la situation de l'habitat à l'échelle du site Natura 2000 dans son ensemble, notamment en termes de représentativité et de tendance évolutive.

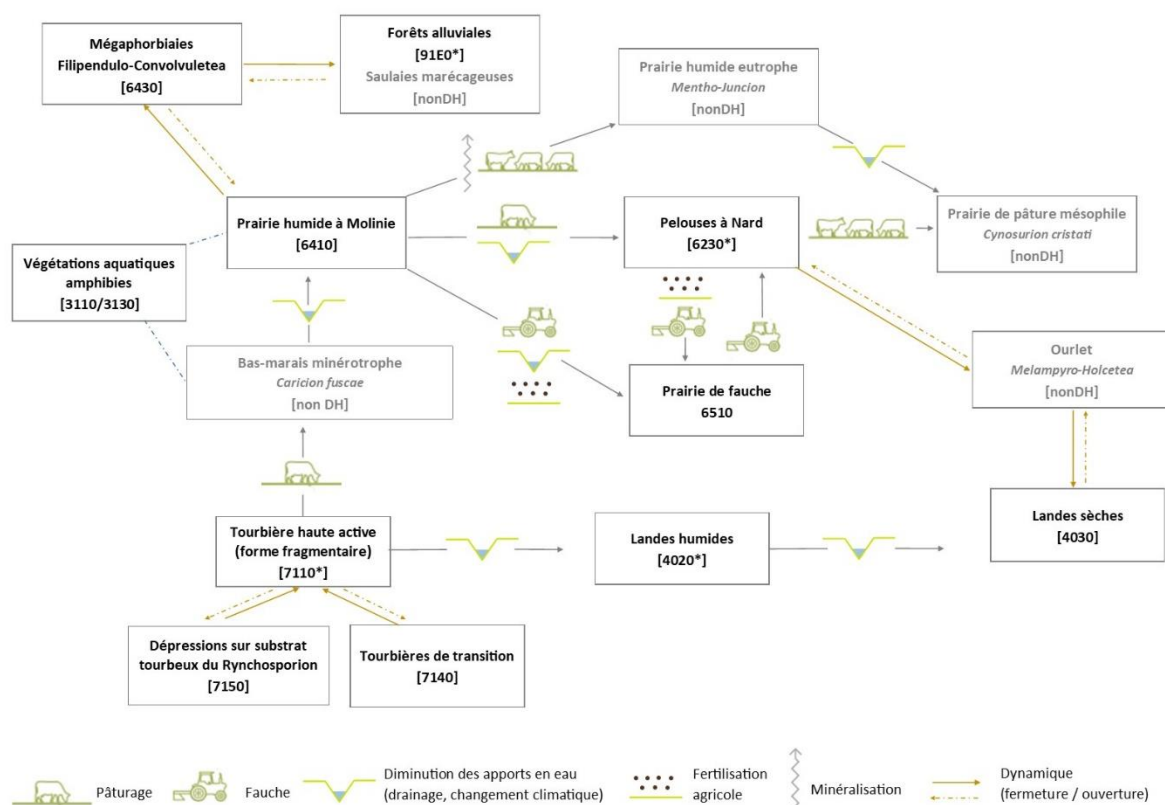
Au regard de ces éléments, il a semblé nécessaire, à l'issue de l'application de la méthodologie décrite précédemment, de moduler l'évaluation l'état de conservation pour certains habitats.

Les critères d'évaluation de l'état de conservation propres à chacun des types d'habitat sont détaillés dans les fiches habitats correspondantes.

L'ensemble des informations est récapitulé dans le tableau page suivante.

Catégorie d'habitats	Intitulé Cahiers d'Habitats	Données d'état de conservation Ratios de surface (en %)				Evaluation sur la base de critères surfaciques	Remarques & commentaires	Evaluation retenue	Fiche habitat
		Bon ou excellent	Moyen	Mauvais	Inconnu				
Végétations aquatiques & amphibies	3110-1   Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae	52.5	28.8	6.5	12.1	Défavorable inadéquat	Les faibles superficies occupées par cette habitat, en lien avec son écologie, rendent assez sensibles les évaluations sur la base de critère surfacique. Les altérations constatées sur cet habitat sont très circonscrites spatialement, l'EC semble plutôt favorable sur le site.	Favorable	1
	3130-5   Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des Isoeto-Juncetea		74.7	5.2	20.1	Défavorable inadéquat		Défavorable inadéquat	2
	3140-2   Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines	100.0				Favorable	L'habitat est très ponctuel sur le site. Bien qu'aucune altération n'ait été relevée, la typicité est moyenne et l'habitat peu représentatif.	Défavorable inadéquat	3
	3150-3   Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	100.0				Favorable	Bien que l'habitat en lui-même ne présente pas d'altérations, il n'est composé que d'une seule espèce peu exigeante, dont la présence traduit des conditions dégradées.	Défavorable inadéquat	4
	3160-1   Mares dystrophes naturelles	100.0				Favorable	La typicité du groupement est jugée faible. Plusieurs observations attestent de plus de conditions stationnelles potentiellement problématiques, notamment en termes de niveau trophique.	Défavorable inadéquat	5
Prairies humides	6410   Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caeruleae)	61.9	20.5		17.6	Favorable		Favorable	6
	6410-3		100.0			Défavorable inadéquat		Défavorable inadéquat	
	6410-6   Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques	68.1	9.4	0.7	21.7	Favorable		Favorable	
	6410-9   Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques	54.6	38.4	6.2	0.8	Défavorable inadéquat		Favorable	
	6420   Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion		40.5		59.5	Défavorable inadéquat	Le caractère très prononcé de la dynamique de fermeture constitue une menace pour cette habitat.	Défavorable mauvais	
Tourbières	7110-1   Végétation des tourbières hautes actives	1.9	21.6	1.1	75.3	Défavorable inadéquat	L'habitat est très fragmenté sur le site, avec un cortège floristique relativement restreint (absence des espèces vasculaires caractéristique). Les conditions stationnelles du territoire sont également un facteur limitant en termes chorologiques, et la tendance d'évolution jugée défavorable pour cet habitat.	Défavorable mauvais	8
	7140-1   Tourbières de transition et tremblants	9.0	14.7	7.7	68.6	Défavorable inadéquat	Peu d'entités évaluées	Défavorable mauvais	9
	7150   Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	100.0				Favorable	L'habitat n'est connu sur le site que de manière très ponctuelle (1 seule entité). L'habitat en lui-même est en bon état. Cet habitat est potentiel au sein de plusieurs entités hébergeant des groupement tourbeux et sa répartition très limitée interroge sur les possibilités d'expression de l'habitat	Défavorable inadéquat	10
Mégaphorbiaies	6430-1   Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	44.2	34.9	8.6	12.3	Défavorable inadéquat		Favorable	11
	6430-2   Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	58.3	23.9	17.7		Défavorable inadéquat		Favorable	
	6430-4   Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces				100.0	Défavorable inadéquat	Données manquantes pour cet habitat. L'EC est jugé favorable au regard de la connaissance de terrain de cet habitat qui semble sur le site bien constitué en termes floristique, stable et peu menacé.	Favorable	
Prairies mésophiles	6510   Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	61.3	14.4	8.1	16.3	Favorable	Bien que relativement répandu sur le site, cet habitat a connu une très forte régression à du territoire. Cet habitat est de plus particulièrement concerné par le risque d'intensification des pratiques agricoles. Ces considérations conduisent, par prudence, à retenir un EC défavorable inadéquat.	Défavorable inadéquat	12
Pelouses	6230-4   Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif central	4.0	36.5	36.8	22.8	Défavorable mauvais		Défavorable mauvais	13
	6210   Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	90.8			9.2	Favorable		Favorable	14
	6210-13   Pelouses calcicoles marnicoles atlantiques		100.0			Défavorable inadéquat	Cet habitat est très marginal sur le site. Il est délicat de tirer des conclusions sur la base d'une unique observation. En l'absence de pression réellement marqué, l'EC est considéré globalement favorable.	Favorable	
Landes	4020   Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix Habitat mentionné dans la cartographie d'habitat – Rattachement invalidé a posteriori (CBNPMP,2024)	79.3	19.4	1.4		Favorable	L'habitat est très fragmenté, et a probablement fortement régressé sur le site. Sa présence traduit plutôt un phénomène de déprise de certaines prairies tourbeuses. Même si on ne constate pas in situ d'altération marqué, le cortège est appauvri (absence chaméphytes hygrophiles) du fait de condition stationnelles limitante (limite d'aire)	Défavorable mauvais	15
	4030   Landes sèches européennes	37.4	61.2	1.4		Défavorable inadéquat	Les landes observées présentent une typicité relativement moyenne et sont présentes de manière fragmentaire, alors qu'il s'agissait probablement d'un habitat très largement répandu sur le territoire. Pour ces raisons, l'EC semble à considérer comme défavorable mauvais	Défavorable mauvais	16
Boisements	91E0   Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	24.6	67.3		8.1	Défavorable inadéquat		Défavorable inadéquat	17

## Facteurs d'influences et relations dynamiques entre les habitats



Logotype ©Cathy COMBARNOUS – Schéma adapté d'après le Guide de gestion des habitats en Pyrénées & Midi-Pyrénées - CBNPMP

**Figure 21 : Synoptique simplifié des relations entre les principaux habitats du site Natura2000**

Le schéma présente, de manière simplifiée, les principales relations entre les habitats les plus représentatifs du site Natura 2000. En pratique, les situations observées *in situ* sont plus complexes, et comprennent en fonction de l'intensité des facteurs d'influence et des conditions stationnelles tout un gradient dans l'expression des habitats, de sorte que l'ensemble des stades transitoires potentiels ne sauraient être représentés de manière simple sur un seul et même schéma.

En effet, en dehors de modifications radicales, il est rare d'observer une transition nette d'un habitat vers un autre ; cette transition va plutôt se traduire de manière graduelle d'un point de vue spatial ainsi qu'en termes de typicité des végétations.

Ces relations peuvent dépendre de l'influence de facteurs anthropiques, comme des altérations « lourdes » du fonctionnement des milieux ou des modalités de gestion agricole, mais également de facteurs naturels comme la dynamique temporelle d'évolution des habitats. Les facteurs d'influence récapitulés ici correspondent à ceux le plus fréquemment observés ou supposés sur le site, avec notamment :

- L'altération du fonctionnement hydrologique, le plus souvent liée à des travaux d'hydraulique agricole (drains enterrés, fossés...), elle se traduit par une diminution de l'alimentation en eau du fait d'un rabattement du niveau piézométrique dans le sols. En plus d'un assèchement, cela s'accompagne, notamment dans le cas des sols tourbeux, par une minéralisation accrue du fait de l'augmentation de l'activité biologique et donc d'une augmentation du niveau trophique.
- Le pâturage, dont l'influence est plus ou moins sensible en fonction du degré d'intensité. Un pâturage trop soutenu va se traduire par une déstructuration des horizons superficiels du sol sous l'effet du piétinement, une augmentation du niveau trophique (stimulation de l'activité biologique des sols du fait de l'apport de matière organique fermentescible) ainsi que par l'introduction d'une pression de sélection de sur la flore au détriment des espèces les plus appétentes.

- La fertilisation, qui peut être directe par l'apport d'amendements ou indirecte du fait du transferts d'éléments nutritifs par ruissellement et/ou via les eaux d'alimentation, implique une élévation du niveau trophique. Cet enrichissement favorise souvent les espèces les plus compétitives (notamment les graminées), au détriment des espèces spécialisées, à plus forte raison au sein de milieux originellement oligotrophes.
- Enfin, la dynamique de fermeture résulte de processus d'évolution naturelle et est le plus souvent liée à l'abandon des pratiques traditionnelles de gestion. A noter qu'un enrichissement trophique peut favoriser cette dynamique.

### 3.2.3 Comparaison avec le Document d'Objectif précédent

La comparaison avec le Document d'Objectif initial est délicate. En effet, les cartographies d'habitat de première génération présentent de nombreux écarts méthodologiques vis-à-vis de la cartographie actuelle. En effet, on note l'absence de cartographie en plein, ainsi que l'absence de typologie de basée sur la phytosociologie avec une unique utilisation de la nomenclature Corine Biotope. Par ailleurs, le Conservatoire Botanique Pyrénées Midi-Pyrénées souligne un recours excessif aux mosaïques d'habitat venant complexifier la comparaison spatiale.

Au sein des entités initialement cartographiées, la comparaison des cartographies révèle localement des écarts. Il n'est cependant pas possible d'attribuer ces écarts à de réelles évolutions des milieux compte tenu de l'importance des de différences méthodologiques et de résolution entre les cartographies.

Par ailleurs, la notion d'état de conservation n'étant pas abordée dans le DOCOB initial, il n'est pas non plus possible de tirer de conclusions quant à une éventuelles évolution en termes d'état des habitats.

Il reste néanmoins possible d'établir une comparaison entre la liste des codes Corine Biotope initialement mentionnés dans le premier DOCOB avec celle issue de la nouvelle cartographie d'habitat. **Cette comparaison reste d'ordre typologique, mais ne peut pas être réalisée en termes de superficie d'habitat.**

La liste des codes Corine Biotope non retenus est détaillée dans le Tableau 10 ci-après. L'analyse est limitée aux codes Corine Biotope présentant une correspondance avec la typologie EUR27, c'est-à-dire correspondant à des Habitats d'Intérêt Communautaire. La liste utilisée est celle proposée par le CBNPMP dans le rapport d'inventaires complémentaire établi en 2012.

Les codes mentionnés en **gris** correspondent à des codes Corine Biotope non retenus dans la nouvelle cartographie n'impliquant pas le retrait d'un Habitat d'Intérêt Communautaire.

Les codes mentionnées en **rouge** correspondent à des codes Corine Biotope non retenus dans la nouvelle cartographie se traduisant par le retrait d'un Habitat d'Intérêt Communautaire.

Les codes mentionnées en **bleu** correspondent à des codes Corine Biotope ajoutés dans la nouvelle cartographie se traduisant par l'ajout d'un Habitat d'Intérêt Communautaire.

Enfin, des éléments d'explication des écarts entre les typologies initiale et révisée sont détaillés en remarque.

Les principales différences se traduisent par des erreurs de rattachement dans les cartographies initiales, majoritairement corrigées par le CBNPMP à l'occasion des rapports d'inventaires complémentaires. Celles-ci concernent essentiellement les codes rattachés aux habitats des systèmes de haut-marais (code Corine 51) souvent absents des entités constitutives du site Natura 2000.

Les précisions typologiques apportées par la révision de la cartographie d'habitats ont permis le rattachement au niveau de l'habitat élémentaire au sens des Cahiers d'Habitats.

Enfin, on note que 3 habitats d'intérêt communautaire initialement mentionnés sont en réalité absents du site, à savoir le 6520 « Prairies de fauche de montagne », le 7120 « Tourbières hautes dégradées susceptibles de régénération naturelle » et le 9190 « Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* ».

Typologie Corine Biotope	Typologie Cahiers d'Habitats	DOCOB initial	DOCOB révisé	Remarque
22.313   Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes	3110-1	x	x	Habitat conservé dans la cartographie révisé
22.32   Gazons amphibies annuels septentrionaux	3130	x	x	Habitat conservé dans la cartographie révisé
22.3233   Communautés d'herbes naines des substrats humides	3130-5		x	Précision typologique dans le cadre de la cartographie révisée
<b>22.44   Tapis immergés de Characées</b>	<b>3140-2</b>		<b>x</b>	<b>Habitat absent des inventaires initiaux - Ajout dans le cadre de la cartographie révisée</b>
22.411   Couvertures de Lemnacées	3150-3		x	Précision typologique dans le cadre de la cartographie révisée
22.45   Mares de tourbières à Sphaignes et Utriculaires	3160-1	x	x	Habitat conservé dans la cartographie révisé
31.1   Landes humides	4020	x		Code imprécis - Remplacé par 31.12
31.13   Landes humides à <i>Molinia caerulea</i>	4020	x		Code ambigu - Remplacé par 31.12
31.23   Landes atlantiques à <i>Erica</i> et <i>Ulex</i>	4030	x	x	Habitat conservé dans la cartographie révisé
<b>34.332   Pelouses médio-européennes du Xerobromion</b>	<b>6210</b>		<b>x</b>	<b>Habitat absent des inventaires initiaux - Ajout dans le cadre de la cartographie révisée</b>
<b>34.322H   Mesobromion aquitain</b>	<b>6210-13</b>		<b>x</b>	<b>Habitat absent des inventaires initiaux - Ajout dans le cadre de la cartographie révisée</b>
35.1   Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés	6230	x		Code CB conservé - Rattachement EUR27 précisé
35.1   Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés	6230-4		x	Précision typologique dans le cadre de la cartographie révisée
37.32   Prairies à Jonc rude et pelouses humides à Nard	6230-4	x	x	Evaluation du <i>Nardo strictae</i> - <i>Juncion squarrosi</i> - Rattachement à l'habitat 6230-4
37.31   Prairies à Molinie et communautés associées	6410	x		Code imprécis - Remplacé par 37.311 et 37.312
37.311   Prairies à Molinie sur calcaires	6410-3		x	Précision typologique dans le cadre de la cartographie révisée - Rattachement à l'habitat élémentaire
37.312   Prairies à Molinie acidiphiles	6410-9		x	Précision typologique dans le cadre de la cartographie révisée - Rattachement à l'habitat élémentaire
37.4   Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes	6420	x	x	Habitat conservé dans la cartographie révisé
37.1   Communautés à Reine des prés et communautés associées	6430-1	x	x	Précision typologique dans le cadre de la cartographie révisée - Rattachement à l'habitat élémentaire
<b>37.1   Communautés à Reine des prés et communautés associées</b>	<b>6430-2</b>		<b>x</b>	<b>Habitat absent des inventaires initiaux - Ajout dans le cadre de la cartographie révisée</b>
37.71   Voiles des cours d'eau	6430-4	x	x	Précision typologique dans le cadre de la cartographie révisée - Rattachement à l'habitat élémentaire
38.2   Prairies de fauche de basse altitude	6510	x	x	Habitat conservé dans la cartographie révisé dans l'attente de précision typologique
38.21   Prairies de fauche atlantiques	6510		x	Précision typologique dans le cadre de la cartographie révisée
38.22   Prairies de fauche des plaines médio-européennes	6510		x	Précision typologique dans le cadre de la cartographie révisée
<b>38.23   Prairies de fauche submontagnardes médio-européennes</b>	<b>6520</b>	<b>x</b>		<b>Habitat absent du site - Erreur de rattachement</b>
51.11   Buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses	7110-1	x		Code imprécis - Remplacé par 51.111
51.111   Tourbières hautes à peu près naturelles	7110-1	x	x	Habitat conservé dans la cartographie révisé
51.112   Bases des buttes et pelouses de Sphaignes vertes	7110-1	x		Code imprécis - Remplacé par 51.111 (7110*)
51.113   Buttes à buissons nains	7110-1	x		Code imprécis - Remplacé par 51.111 (7110*)
51.121   Chenaux, cuvettes profondes	7110-1	x		Erreur de rattachement - Remplacé par 22.313 (3110-1)
51.122   Chenaux superficiels, cuvettes peu profondes	7110-1	x		Erreur de rattachement - Remplacé par 22.313 (3110-1)
51.14   Suintements et rigoles de tourbières	7110-1	x		Erreur de rattachement - Remplacé par 22.313 (3110-1)
51.141   Tourbières à <i>Narthecium</i>	7110-1	x		Erreur de rattachement - Remplacé par 54.42 - Non communautaire
<b>51.2   Tourbières à Molinie bleue</b>	<b>7120</b>	<b>x</b>		<b>Erreur de rattachement - Remplacé par 37.312</b>
54.5   Tourbières de transition	7140-1	x	x	Habitat conservé dans la cartographie révisé
54.53   Tourbières tremblantes à <i>Carex rostrata</i>	7140-1	x		Code imprécis - Remplacé par 54.531
54.531   Tourbières tremblantes acidiphiles à <i>Carex rostrata</i>	7140-1		x	Précision typologique dans le cadre de la cartographie révisée
54.57   Tourbières tremblantes à <i>Rhynchospora</i>	7140-1	x		Habitat absent du site - Erreur de rattachement
54.58   Radeaux de Sphaignes et de Linaigrettes	7140-1	x		Habitat absent du site - Erreur de rattachement
54.5D   Tourbières tremblantes à <i>Molinia caerulea</i>	7140-1	x		Erreur de rattachement - Remplacé par 37.312
54.6   Communautés à <i>Rhynchospora alba</i>	7150	x	x	Habitat conservé dans la cartographie révisé
<b>41.54   Chênaies aquitano-ligériennes sur podzols</b>	<b>9190</b>		<b>x</b>	<b>Habitat absent du site - Erreur de rattachement</b>
44.3   Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	91E0	x	x	Habitat conservé dans la cartographie révisé

Tableau 10 : Comparaison des HIC entre la DOCOB initial et le DOCOB révisé







### 3.2.4 Synthèse globale

**Des fiches descriptives détaillées de chacun des habitats d'intérêt communautaire sont présentées en annexe.** Elles récapitulent les rattachements typologiques et phytosociologiques, les éléments de caractérisation des habitats (*écologie, physiologie, structure, espèces indicatrices de l'habitat sur le site, valeur écologique et biologique*), des informations relatives à leur répartition (*générale et sur le site*), leur état de conservation et les tendances évolutives sur le site en lien avec les principaux facteurs d'influence qui s'exercent localement, et enfin les objectifs et préconisations de gestion conservatoire propres à chacun d'entre eux.

**Les tableaux pages suivantes présentent la synthèse**, pour chacun des habitats d'intérêt communautaires regroupés par principales catégories, des principaux éléments relatifs à **la répartition, la typicité, la dynamique** et les **facteurs évolutifs** susceptibles d'influencer significativement leur conservation. Ces facteurs évolutifs peuvent être naturel ou induits par les activités anthropiques dont l'origine dépasse parfois les limites du site Natura 2000. Il est de plus à noter que les facteurs d'influence et les atteintes listées ci-après ne correspondent à des situations obligatoirement constatées mais qui dont l'expression demeure potentielle sur le site.

En fonction des habitats considérés, ces éléments sont analysés au regard de la **vulnérabilité intrinsèque** des habitats face à ces différents facteurs.

Légende et pictogrammes :

-  Influence favorable
-  Peu ou pas d'influence
-  Influence moyennement défavorable
-  Influence fortement défavorable
-  Influence probablement défavorable
-  Influence inconnue

Catégories d'habitats	Habitat d'Intérêt Communautaire		Surface concernée		Localisation sur le site	Typicité	Etat conservation		Dynamique de l'habitat et tendances évolutives sur le site Natura 2000	Facteur d'évolution & atteintes à l'échelle du site Natura 2000							Fiche habitat
	Habitat générique (EUR27)	Habitat élémentaire (Cahier d'Habitat)	Absolute (ha)	Relative HIC (%)			Site Natura 2000	Domaine bio-géographique		Altération de l'intégrité physique du milieu	Perturbation du régime hydrologique	Augmentation du niveau trophique	Stabilité des conditions stationnelles	Dynamique naturelle	Changement climatique	Limite de répartition	
Végétations aquatiques & amphibies	3110 : Eaux dormantes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	3110-1 : Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i>	0,47	0,4	Groupement à Potamot à feuille de renouée et Millepertuis des marais : Majeure partie des entités Groupement à Scirpe à nombreuse tiges : tourbière de Mauriac Groupement à Drosera intermédiaire et Millepertuis des marais : site de Pendariès	Bonne	Favorable	Défavorable mauvais	Stable, assurée par le régime hydrologique. Les formes sur substrat minéral peuvent dériver vers les formes plus turfiques sous l'effet de l'enrichissement naturel en matières organiques de ce substrat. En cas de perturbation du régime hydrologique (quantité et fréquence de submersion), évolution vers des végétations des niveaux topographiques légèrement supérieurs : bas-marais [ <i>non DH</i> ] et prairies oligotrophiles [6410].	↘	↘	↘	↗	→	↘		1
	3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130-5 : Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i>	0,08	< 0,1	Groupement à Scirpe couché et Jonc des crapauds : tourbière des Rauzes Groupement à Illécèbre verticillé et Jonc des vasières : site de Pendariès	Faible	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Végétations pionnières, dynamique liée au régime et aux perturbations physiques naturelles ou anthropiques (érosion, piétinement).	↗	↘	↘	↘	→	↘		2
	3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	3140-2 : Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines	<i>Habitat ponctuel (quelques m²)</i>		Mares de la tourbière des Rauzes Fossé sur le secteur du site des Rébouols	Faible	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Stade pionnier et précaire dans la dynamique progressive de la végétation des eaux calmes. La dynamique naturelle conduite à l'éviction du cortège par des hydrophytes vasculaires immergées ou flottantes.	↘	↘	↘	→	↘	↘		3
	3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150-3 : Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	<i>Habitat ponctuel (quelques m²)</i>		Mare forestière sur le site d'Agladières	Faible	Défavorable inadéquat	Favorable	Stable, du fait du fort pouvoir colonisateur de <i>Lemna minor</i> .	→	↘	→	→	→	↘		4
	3160 : Lacs et mares dystrophes naturels	3160-1 : Mares dystrophes naturelles	<i>Habitat ponctuel (quelques m²)</i>		Mare de la tourbière des Rauzes	Moyenne	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Végétations pionnières des gouilles et mares tourbeuses. En cas d'assèchement ou d'exondation, le groupement évolue vers d'autres groupements de niveaux topographiques supérieurs : végétations pionnières sur tourbe [ <i>Rhynchosporion</i> , 7150], gazons amphibies [3110 /3130], bas-marais [ <i>nonDH</i> ] prairies oligotrophiles [6410]	↘	↘	↘	→	↘	↘		5

Catégories d'habitats	Habitat d'Intérêt Communautaire		Surface concernée		Localisation sur le site	Typicité	Etat conservation		Dynamique de l'habitat	Facteur d'évolution & atteintes à l'échelle du site Natura 2000							Fiche habitat
	Habitat générique (EUR27)	Habitat élémentaire (Cahier d'Habitat)	Absolute (ha)	Relative HIC (%)			Site Natura 2000	Domaine bio-géographique		Altération de l'intégrité physique du milieu	Perturbation du régime hydrologique	Augmentation du niveau trophique	Stabilité des conditions stationnelles	Dynamique naturelle	Changement climatique	Limite de répartition	
Prairies humides	6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	6,16	6,14	Toutes les entités du site	Bonne	Favorable	Défavorable mauvais	Bien que fortement liées au régime hydrique des sols, le maintien d'une gestion agricole extensive est nécessaire au maintien de ces prairies. Dans le cas contraire, la dynamique naturelle conduit plus couramment vers des mégaphorbiaies [6430] et/ou vers des fourrés et boisements marécageux [ <i>nonDH</i> ] ou alluviaux [91E0*]. L'augmentation de la pression de pâturage et l'élévation du niveau trophique (apports directs ou indirects depuis le drainage des versants) peut faire évoluer ces prairies vers des prairies humides eutrophes non communautaires.	↓	↓	↓	↑	↓	↓	6	
		6410-3 : Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basique, submontagnards à montagnards continentaux	2,58	2,35	Site d'Agladières	Bonne	Défavorable inadéquat	↓		↓	↓	↑	↓	↓			
		6410-6 : Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques	2,39	2,18	Toutes les entités du site	Bonne	Favorable	↓		↓	↓	↑	↓	↓			
		6410-9 : Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques	25,81	23,6	Toutes les entités du site	Bonne	Favorable	↓		↓	↓	↑	↓	↓			
Prairies humides	6420 : Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>		0,18	0,16	Site de Moulibez	Faible	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Comme les prairies du 6410, le maintien d'une gestion extensive est nécessaire pour limiter la dynamique naturelle. Sur le site, l'habitat est en limite d'aire de répartition. En l'absence d'intervention à moyen terme, il évoluera probablement vers des fourrés sur sols tourbeux [ <i>non DH</i> ]	↓	↓	↓	↑	↓	↓	↓	7
Tourbières	7110 : Tourbières hautes actives	7110*-1 : Végétations de tourbières hautes actives	0,15	0,14	Sites des tourbières de Saint Julien de Fayret, de la Plaine des Rauzes, de Mauriac, des Rébouols et de la source du Vioulou	Faible	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	La dynamique des végétations de bas et de hauts marais est particulièrement complexe et difficile à généraliser. En l'absence de perturbation, cet habitat peut se maintenir à des échelle de temps relativement longues. Cependant, sa présence sous forme fragmentaire le rend particulièrement sensible, sur le site, à la gestion exercée à l'échelle parcellaire (pâturage notamment). Le fonctionnement rend cette habitat particulièrement sensible à la diminution des précipitations sous l'effet du changement climatique.	↓	↓	↓	↑	→	↓	↓	8
		7140 : Tourbières de transition et tremblants	7140-1 : Tourbières de transition et tremblants	0,13	0,12		Moyenne	Favorable	Défavorable mauvais	Dynamique plutôt stable, assurée par le régime hydrologique. La dynamique naturelle conduit à terme à l'évolution vers les hauts marais [7110*] si les conditions climatiques le permettent	↓	↓	↓	↑	→	↓	9
		7150 : Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>		0,03	< 0,01	Site de la Viala du Frontin	Bonne	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Habitat pionnier, dit « de cicatrization » souvent d'origine anthropozoogène. La dynamique naturelle conduit assez rapidement à la recolonisation par les végétations environnantes (bas marais, prairie tourbeuse)	↑	↓	↓	↓	↓	↓	10



Catégories d'habitats	Habitat d'Intérêt Communautaire		Surface concernée		Localisation sur le site	Typicité	Etat conservation		Dynamique de l'habitat	Facteur d'évolution & atteintes à l'échelle du site Natura 2000							Fiche habitat	
	Habitat générique (EUR27)	Habitat élémentaire (Cahier d'Habitat)	Absolute (ha)	Relative HIC (%)			Site Natura 2000	Domaine bio-géographique		Altération de l'intégrité physique du milieu	Perturbation du régime hydrologique	Augmentation du niveau trophique	Stabilité des conditions stationnelles	Dynamique naturelle	Changement climatique	Limite de répartition		
Mégaphorbiaies	6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430-1 : Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	2,23	2,04	Toute les entités du site	Bonne	Favorable	Défavorable inadéquat	Habitat en dynamique transitoire entre les prairies humide mésotrophes [6410], desquelles elles dérivent en l'insuffisance de gestion, et vers les boisements marécageux [non DH] ou alluviaux [91E0*] en fonction de la dynamique hydrologique du site. La reprise de la gestion agricole fait rapidement régresser la dynamique vers des milieux prairiaux. L'élévation du niveau trophique conduit à l'évolution vers l'habitat élémentaire 6430-4.	↘	↘	↘	↗	→	↘	↘	↘	11
		6430-2 : Mégaphorbiaies mésotrophes montagnarde	0,14	0,13	Tourbière de la source du Vioulou, site des Vialettes	Bonne	Favorable					↘						
		6430-4 : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	0,01	< 0,1%	Tourbière de Mauriac	Bonne	Favorable					↗						
Prairies mésophiles	6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )		36,7	35,33	Toutes les entités du site	Moyenne	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Habitat d'origine secondaire sur le site, le maintien de ces prairie est donc dépendant de pratiques de gestion. La diminution du niveau trophique (export > fertilisation) peut entraîner un retour vers des formations de pelouses, voire permettre l'expression de végétations de prairies de fauche d'altitude [6520]. L'instauration d'un pâturage trop soutenu fait dériver l'habitat vers de prairies mésophiles [non DH]. En l'absence de gestion, elles évolueraient spontanément vers des fourrés puis vers des boisements mésophiles [non DH]. Cette trajectoire est très peu probable sur le site au vu du contexte agricole dans lequel s'inscrivent ces prairies.	↘	→	↘	→	↘	?		12	
Pelouses	6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	6210 : Pelouses calcicoles sèches	1,72	1,57	Site de Pomayrols	Bonne	Favorable	Défavorable mauvais	Les végétations des pelouses calcicoles sèches sont relativement stables, évoluent à terme vers ourlets puis des boisements [non DH]. Il en est de même pour les pelouses plus mésophiles, pour lesquels les conditions moins contraignantes permettent une dynamique plus rapide. Ces végétations sont marginales sur le site.	→	→	↘	→	↘	?		13	
		6210-13 : Pelouses calcicoles marnicoles atlantiques	0,15	0,14														
	6230* : Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230*-4 : Pelouses acidoclines montagnardes du Massif Central <i>Pelouses sèches du Violon caninae</i> et <i>pelouses mésohygrophiles du Nardo strictae-Juncion squarrosi</i>	22,15	20,2	Toutes les entités du site	Faible à moyenne	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	Habitat d'origine secondaire sur le site, dont le maintien est liée à une gestion pastorale extensive. Une pression de pâturage trop soutenue fait dériver vers des prairies pâturées [nonDH]. Une augmentation de la fertilisation et un gestion en fauche conduit vers les prairies de fauche [6510]. La dynamique naturelle conduit à terme vers des formations de landes [4030]. Les communautés mésohygrophiles évolueront vers des communautés de pelouses sèches en cas de diminution de l'alimentation en eau.	↘	↘	↘	↗	↘	?	↘	14	

Catégories d'habitats	Habitat d'Intérêt Communautaire		Surface concernée		Localisation sur le site	Typicité	Etat conservation		Dynamique de l'habitat	Facteur d'évolution & atteintes à l'échelle du site Natura 2000							Fiche habitat
	Habitat (EUR27)	générique	Habitat élémentaire (Cahier d'Habitat)	Absolute (ha)			Relative HIC (%)	Site Natura 2000		Domaine bio-géographique	Altération de l'intégrité physique du milieu	Perturbation du régime hydrologique	Augmentation du niveau trophique	Stabilité des conditions stationnelles	Dynamique naturelle	Changement climatique	
Landes	4020 : Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> Habitat mentionné dans la cartographie d'habitat – Rattachement invalidé a posteriori (CBNPMP,2024)		0,18	0,16		Faible	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Sur le site, l'habitat est présent de manière très fragmentaire, en situation transitoire au sein de prairies tourbeuses en déprise. La dynamique naturelle conduit à terme vers des fourrés et boisement hygrophiles. Une reprise des pratiques de gestion va limiter l'expression des chaméphytes et conduire à un retour vers des formations prairiales.	↘	↘	↘	↗	↘	↘	↘	15
	4030 : Landes sèches européennes		1,90	1,73	Site de Mauriac Site d'Agladières	Moyenne	Défavorable mauvais	Défavorable inadéquat	Ces landes sèches sont des habitats secondaires, d'origine habituellement anthropique. La dynamique est lente du fait de conditions stationnelles contraignantes. Néanmoins, elles évoluent vers des végétations arbustives comme les manteaux à Genêt à balais [ <i>non DH</i> ] ou des fourrés à Prunellier [ <i>nonDH</i> ], puis à terme vers des boisements.	↘	→	↘	↗	↘	?		16
Boisements	91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )		4,35	4,0	Toutes les entités	Faible	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	Végétation climacique, censée se maintenir dans le temps sans perturbation majeure. Sur le site, on les trouve souvent en situation rivulaire, et ces formations sont relativement jeunes. Une évolution régressive par la coupe des ligneux est possible vers des mégaphorbiaies [6430], ou des prairies humides fauchées ou pâturées selon les modalités de gestion. En cas d'assèchement, ces formations évoluent vers des boisements caducifoliés mésophiles.	↘	↘	↘	↗	↗	?		17

### 3.3 Espèces d'intérêt communautaire

#### 3.3.1 Méthodologie appliquée à l'inventaire des espèces d'intérêt communautaire

La révision du Document d'Objectifs du site n'a pas donné lieu à la réalisation d'inventaires spécifiques concernant les espèces d'intérêt communautaire.

Les données analysées sont issues du Système d'Information sur la Nature et les Paysages de l'Occitanie (SINP).

La seule Espèce d'Intérêt Communautaire connue sur le site est l'**Agrion de Mercure** *Coenagrion mercuriale*, Charpentier 1840. Des prospections ciblées (identification à vue des imagos en période de vol) ont été conduites antérieurement à la révision.

#### 3.3.2 Résultat des inventaires

##### Odonates

---

- Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*, Charpentier 1840

L'Agrion de Mercure est une espèce faisant partie de la famille des Coenagrionidés. Petit zygoptère (ou « demoiselle ») discret, il possède une taille fine, avec un abdomen de 19 à 27mm et des ailes postérieures de 12 à 21 mm. Le mâle possède un corps de couleur bleu avec des dessins noirs ; sur le 2<sup>ème</sup> segment, on observe une forme noire en forme de « casque de Mercure », caractéristique de l'espèce. L'espèce, colonise les eaux claires permanentes, courantes et bien oxygénées, ensoleillées et bien végétalisées.

L'espèce est présente notamment sur le site d'Agladières, de la Plaine des Rauzes ainsi que sur le site des Rébouols.

Code Cahier d'Habitats : 1044



### 3.4 Autres espèces patrimoniales

*Sont citées dans cette partie les espèces autres que les espèces d'intérêt communautaire citées à l'annexe II de la Directive Habitat.*

#### 3.4.1 Source des données

##### Source des données flore

---

###### **Données du Système d'Information sur la Nature et les Paysages de l'Occitanie**

Flore et fonge : Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) et Conservatoire des espaces naturels d'Occitanie (CEN Occitanie)

Données issues des travaux de cartographie des habitats (Rural Concept, CEN Occitanie, EPAGE Viaur)

Données de la structure animatrice (EPAGE Viaur)

##### Source des données faune

---

###### **Données du Système d'Information sur la Nature et les Paysages de l'Occitanie**

Reptiles et amphibiens : équipe Biogéographie et écologie des vertébrés (EPHE-CEFE-CNRS, Montpellier) et Nature En Occitanie (NEO)

Oiseaux : Collectif Faune Occitanie (LPO Aveyron)

Mammifères : Nature En Occitanie (NEO)

Invertébrés : Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) et Conservatoire des espaces naturels d'Occitanie (CEN Occitanie)

### 3.4.2 Flore

#### Espèces à statut de protection

Taxon	Statut de protection		Liste rouge			DHFF
	Nationale	Régionale	Européenne	Nationale	Midi - Pyrénées	
<i>Anacamptis coriophora</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Art.1		LC	NT	LC	
<i>Arnica montana</i> L., 1753			LC	LC	LC	Annexe V
<i>Carex binervis</i> Sm., 1800		Art.1		LC	LC	
<i>Carex lasiocarpa</i> Ehrh., 1784		Art.3 (Dpt 12)	LC	LC	NT	
<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	Art.2 Art.3		NT	LC	LC	
<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Art.2 Art.3		LC	LC	LC	
<i>Eleocharis multicaulis</i> (Sm.) Desv., 1818		Art.1	LC	LC	LC	
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz, 1769		Art.3 (Dpt 12)	LC	NT	NT	
<i>Gentiana lutea</i> L., 1753			LC	LC	LC	Annexe V
<i>Hypericum elodes</i> L., 1759		Art.1	LC	LC	LC	
<i>Iris sibirica</i> L., 1753	Art.1		NT	VU	EN	
<i>Phyteuma gallicum</i> Rich.Schulz, 1904		Art.1		LC	NT	
<i>Sphagnum capillifolium</i> (Ehrh.) Hedw., 1782			LC			Annexe V
<i>Sphagnum cuspidatum</i> Ehrh. ex Hoffm., 1796			LC			Annexe V
<i>Sphagnum fallax</i> (H.Klinggr.) H.Klinggr., 1880			LC			Annexe V
<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb., 1872			LC			Annexe V
<i>Sphagnum russowii</i> Warnst., 1886			LC			Annexe V
<i>Sphagnum teres</i> (Schimp.) Ångstr., 1861			LC			Annexe V
<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817	Art. 1		DD	VU	EN	Annexe IV
<i>Utricularia minor</i> L., 1753		Art.1	LC	NT	LC	

## Espèces déterminantes ZNIEFF

---

<i>Acer opalus</i> Mill., 1768	<i>Hypericum elodes</i> L., 1759
<i>Anacamptis coriophora</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	<i>Illecebrum verticillatum</i> L., 1753
<i>Anagallis tenella</i> (L.) L., 1771	<i>Iris sibirica</i> L., 1753
<i>Arnica montana</i> L., 1753 var. montana	<i>Isolepis setacea</i> (L.) R.Br., 1810
<i>Briza minor</i> L., 1753	<i>Juncus squarrosus</i> L., 1753
<i>Bromus racemosus</i> L., 1762	<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753
<i>Carex binervis</i> Sm., 1800	<i>Narcissus poeticus</i> L., 1753 subsp. poeticus
<i>Carex echinata</i> Murray, 1770	<i>Narthecium ossifragum</i> (L.) Huds., 1762
<i>Carex laevigata</i> Sm., 1800	<i>Oenanthe fistulosa</i> L., 1753
<i>Carex lasiocarpa</i> Ehrh., 1784	<i>Parnassia palustris</i> L., 1753
<i>Carex lepidocarpa</i> Tausch, 1834	<i>Phyteuma gallicum</i> Rich.Schulz, 1904
<i>Carex paniculata</i> L., 1755	<i>Polygonum bistorta</i> L., 1753
<i>Carex pulicaris</i> L., 1753	<i>Potamogeton polygonifolius</i> Pourr., 1788
<i>Carex rostrata</i> Stokes, 1787	<i>Potentilla palustris</i> (L.) Scop., 1771
<i>Carlina acanthifolia</i> All., 1773 subsp. acanthifolia	<i>Ranunculus aquatilis</i> L., 1753
<i>Carum verticillatum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	<i>Ranunculus hederaceus</i> L., 1753
<i>Colchicum autumnale</i> L., 1753	<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl, 1805
<i>Cytisus oromediterraneus</i> Rivas Mart., T.E.Díaz, Fern.Prieto, Loidi & Peñas, 1984	<i>Rubus idaeus</i> L., 1753
<i>Dactylorhiza elata</i> subsp. <i>sesquipedalis</i> (Willd.) Soó, 1962	<i>Sanguisorba officinalis</i> L., 1753
<i>Dianthus deltoides</i> L., 1753 subsp. deltoides	<i>Schoenus nigricans</i> L., 1753
<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	<i>Scutellaria minor</i> Huds., 1762
<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	<i>Sphagnum capillifolium</i> (Ehrh.) Hedw., 1782
<i>Eleocharis multicaulis</i> (Sm.) Desv., 1818	<i>Sphagnum cuspidatum</i> Ehrh. ex Hoffm., 1796
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	<i>Sphagnum fallax</i> (H.Klinggr.) H.Klinggr., 1880
<i>Epikeros pyrenaicus</i> (L.) Raf., 1840	<i>Sphagnum magellanicum</i> Brid., 1798
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz, 1769	<i>Sphagnum papillosum</i> Lindb., 1872
<i>Equisetum fluviatile</i> L., 1753	<i>Sphagnum russowii</i> Warnst., 1886
<i>Eriophorum angustifolium</i> Honck., 1782	<i>Sphagnum teres</i> (Schimp.) Ångstr., 1861
<i>Eriophorum latifolium</i> Hoppe, 1800	<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	<i>Taraxacum palustre</i> (Lyons) Symons, 1798
<i>Festuca arvernensis</i> Auquier, Kerguélen & Markgr.-Dann., 1978 subsp. <i>arvernensis</i>	<i>Tulipa sylvestris</i> subsp. <i>australis</i> (Link) Pamp., 1914
<i>Galium boreale</i> L., 1753	<i>Ulex minor</i> Roth, 1797
<i>Genista anglica</i> L., 1753	<i>Utricularia minor</i> L., 1753
<i>Gentiana lutea</i> L., 1753	<i>Veratrum album</i> L., 1753
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	<i>Veronica scutellata</i> L., 1753
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L., 1753	<i>Viola palustris</i> L., 1753
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L., 1753	<i>Wahlenbergia hederacea</i> (L.) Rchb., 1827

## Enjeux de conservation locaux

### L'Iris de Sibérie *Iris sibirica* L., 1753

Le site abrite une des deux seules stations d'Iris de Sibérie connue à l'échelle de la région Occitanie, au niveau de l'entité du Moulin de Sallèles. La seconde station se situe à quelques centaines de mètres, en dehors du périmètre du site Natura 2000. Le site porte donc une responsabilité très forte dans la conservation de cette espèce extrêmement rare, considérée « vulnérable » sur la liste rouge nationale et « en danger » à l'échelle régionale.

La conservation de l'espèce passe par le maintien des conditions stationnelles, en termes d'humidité et de trophie, directement liées à la gestion agricole du site (prairie de fauche). Les actuels gestionnaires de parcelles concernées ont été sensibilisés à l'enjeu. Cependant, bien que celle-ci ait été matérialisée sur le terrain, la station n'a pas été revue depuis plusieurs années.

### La Spiranthe d'été *Spiranthes aestivalis* (Poir.) Rich., 1817

Petite orchidée relativement discrète, la Spiranthe d'été n'est connue qu'au sein d'une entité du site Natura 2000, en bordure du lac de Pareloup. Bien que relativement présente au Sud du Massif Central, cette espèce demeure rare. Sur le site, elle constitue une espèce emblématique des groupements sur tourbe à nu (7150), habitat très ponctuel mais qui constitue un élément représentatif des complexes tourbeux. Le site porte donc une responsabilité très forte dans la conservation de cette espèce extrêmement rare, considérée « vulnérable » sur la liste rouge nationale et « en danger » à l'échelle régionale.

Les deux espèces mentionnées constituent des enjeux majeurs, avec une forte responsabilité du site dans leur conservation à une échelle régionale voire nationale. Cela étant, le site héberge d'autres espèces relativement peu répandues, souvent représentatives de végétations rares et originales pour le territoire. A ce titre, il convient de citer par exemple l'**Epipactis de marais** *Epipactis palustris* (L.) Crantz, 1769, liée aux milieux tourbeux sous influence alcaline, ou encore la **Drosera intermédiaire** *Drosera intermedia* Hayne, 1798, espèce protégée nationalement, dont la présence d'une vaste population sur les grèves exondées du lac de Pareloup constitue une réelle originalité d'un point de vue floristique

Enfin, on notera la responsabilité portée par le territoire dans la conservation d'un certain nombre d'espèces, pour lesquelles le massif du Lézou et le site Natura 2000 :

- se place géographiquement en position de « relais » entre les noyaux de populations ; par exemple, le **Gaillet boréal** *Galium boreale* L., 1753- Figure 24
- constitue une limite de répartition, que ce soit pour une espèce endémique du Massif Central comme la **Raiponce de France** *Phyteuma gallicum* Rich.Schulz, 1904- Figure 23, ou espèce de distribution atlantique comme la Laïche à deux nervures *Carex binervis* Sm., 1800;
- abrite une population isolée, constituant une originalité à un échelle départementale voire régionale, comme par exemple la **Laïche à fruits velus** *Carex lasiocarpa* Ehrh., 1784 ou l'originale **Laïche fauve** *Carex x fulva* Gooden., 1794.

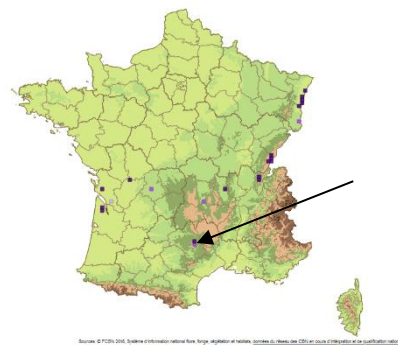


Figure 22 : Répartition d'*Iris sibirica*  
(source : SIFLORE)

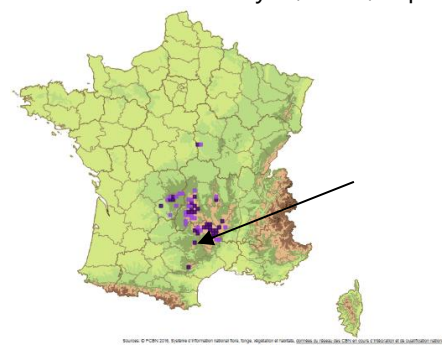


Figure 23 : Répartition de *Phyteuma gallicum*  
(source : SIFLORE)

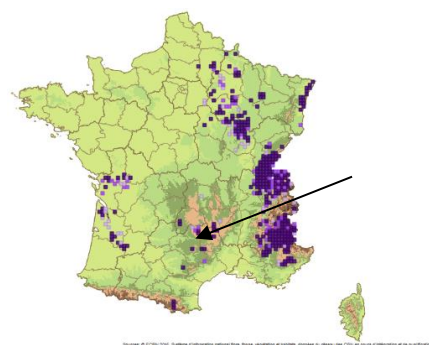


Figure 24 : Répartition de *Galium boreale*  
(source : SIFLORE)

### 3.4.3 Faune

#### Espèces à statut de protection

Groupe taxonomique	Nom validé	Nom vernaculaire	Directive Habitat, Faune Flore	Directive Oiseaux	Statut de protection	Evaluation Liste Rouge			PNA	Enjeu régional
						Européenne	Nationale	Régionale		
Mammifères	<i>Arvicola sapidus</i> Miller 1908	Campagnol amphibie			Nationale Arr. 23 avril 2007 - Art.2	VU	NT			-
Invertébrés	<i>Phengaris alcon</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Azuré de la Croisette			Arr. 23 avril 2007 - Art.3	LC	NT	VU	X	Fort
	<i>Phengaris arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du Serpolet	Annexe IV		Arr. 23 avril 2007 - Art.2	EN		NT	X	Modéré
Oiseaux	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC			Faible
	<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc		Annexe I	Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC	VU		Modéré
	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1766)	Busard Saint-Martin		Annexe I	Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	NT	LC	EN		Modéré
	<i>Gyps fulvus</i> (Hablizl, 1783)	Vautour fauve		Annexe I	Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC	NT	X	Modéré
	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir		Annexe I	Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC			Modéré
	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal		Annexe I	Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	NT	VU	EN	X	Fort
	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	DD			Faible
	<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	Goéland leucopnée			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC			Faible
	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	NT			Faible
	<i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus, 1758)	Caille des blés		Annexe II		LC	LC			Faible
	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Alouette des champs		Annexe II		LC	LC			Faible
	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu		Annexe I	Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC			Faible
	<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	VU	VU		Modéré
	<i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758	Grand corbeau			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC			Faible
	<i>Corvus monedula</i> Linnaeus, 1758	Choucas des tours		Annexe II	Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC			Faible
<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Bruant proyer			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC	NT		Faible	



	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC			Faible
	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	NT	EN		Modéré
	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur		Annexe I	Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	NT			Modéré
	<i>Lanius excubitor</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche grise			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3		EN	EN	X	Très fort
	<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	NT	VU	VU		Modéré
	<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette printanière			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC	NT		Faible
	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC			Faible
	<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC			Faible
	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC			Faible
	<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre								Faible
	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC			Faible
	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC			Faible
	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette			Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC	NT		Faible
	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir		Annexe I	Arr. 29 octobre 2009 - Art.3	LC	LC			Faible
Reptiles & amphibiens	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Grenouille rousse	Annexe V		Arr. 8 janvier 2021 - Art. 4 Art.5	LC	LC	LC		Faible
	<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard à deux raies	Annexe IV		Arr. 8 janvier 2021 - Art.2	LC	LC	NT		Faible
	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	Annexe IV		Arr. 8 janvier 2021 - Art.2	LC	LC	LC		Faible
	<i>Zootoca vivipara</i> (Lichtenstein, 1823)	Lézard vivipare			Arr. 8 janvier 2021 - Art.3	LC	LC	NT		Modéré
	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère aspic			Arr. 8 janvier 2021 - Art.2	LC	LC	VU		Modéré

## Enjeux de conservation locaux & espèces à rechercher

---

Parmi les espèces les plus remarquables connues au sein du site Natura 2000, **l'Azuré des mouillères** *Phengaris alcon* présente un enjeu de conservation particulièrement fort. Ce Lépidoptère, Rhopalocère (papillons de jour) de la famille des *Lycaenidae*, possède un cycle biologique particulier, dont l'accomplissement dépend de la présence conjointe d'une plante hôte, la Gentiane pneumonanthe *Gentiana pneumonanthe* et d'au moins une espèce de fourmi du genre *Myrmica*. Une fois les œufs déposés sur les inflorescences de Gentiane, la chenille, phytophage, accomplit les premiers stades de son développement avant d'être adoptée par une colonie de *Myrmica* au sein de laquelle elle sera nourrie pendant 10 à 11 mois avant de se nymphoser l'été suivant. Cette stratégie repose sur l'utilisation d'un mimétisme chimique qui amène les fourmis à considérer la larve de *Maculinea* comme une des leurs, au détriment des larves de *Myrmica* elles-mêmes (Mouquet et al., 2005).



L'accomplissement de ce cycle biologique complexe témoigne du maintien de conditions habitationnelles favorables à la présence des trois espèces (plante, papillon et fourmi) et donc d'un degré de fonctionnalités écologiques satisfaisant sur les sites où la présence de l'espèce, et sa reproduction, sont avérées. Au sein du site Natura 2000, l'espèce est présente sur les sites de la Plaine des Rauzes depuis 2003, sur le site de Mauriac depuis 2004, sur le site d'Agladières depuis 2012 et sur le site des Vialettes depuis 2017.

L'état de conservation est très hétérogène entre ces sites qui s'inscrivent dans des contextes différents, notamment en termes de gestion ; de plus, certaines interrogations demeurent quant aux possibilités de dispersion de l'espèce entre ces sites et aux dynamiques de populations locales.

Au demeurant, le site porte une responsabilité particulière dans la conservation de l'espèce au regard de la fragilité de cette dernière ainsi que de l'inscription du Lévêzou sur le versant septentrional du Massif Central, qui pourrait constituer une limite de répartition de l'espèce au sein de cette zone biogéographique.

On notera également la présence du **Campagnol amphibie** *Arvicola sapidus*, espèce considérée comme vulnérable à l'échelle de l'UE et protégée nationalement. Cette espèce est à ce jour essentiellement connue à ce jour sur le site de la Plaine des Rauzes qui semblent constituer un site majeur à l'échelle départementale. Le Campagnol amphibie est le plus grand campagnol en France. Le pelage du dos et des flancs est brun tandis que le pelage du ventre est jaunâtre. D'aspect trapu, il a un museau arrondi et ses oreilles émergent peu du pelage. Sa queue est longue (40 % de sa longueur totale) et velue. La détermination spécifique demeure toutefois délicate, et notamment la différenciation avec *Arvicola terrestris*. Il est présent en France (sauf en Corse et dans le Nord et Nord-est), en Espagne et au Portugal. On le retrouve en milieux aquatiques, sur des rives riches en végétation. Le site de la Plaine des Rauzes abrite, à l'échelle départementale, une population d'intérêt majeur.



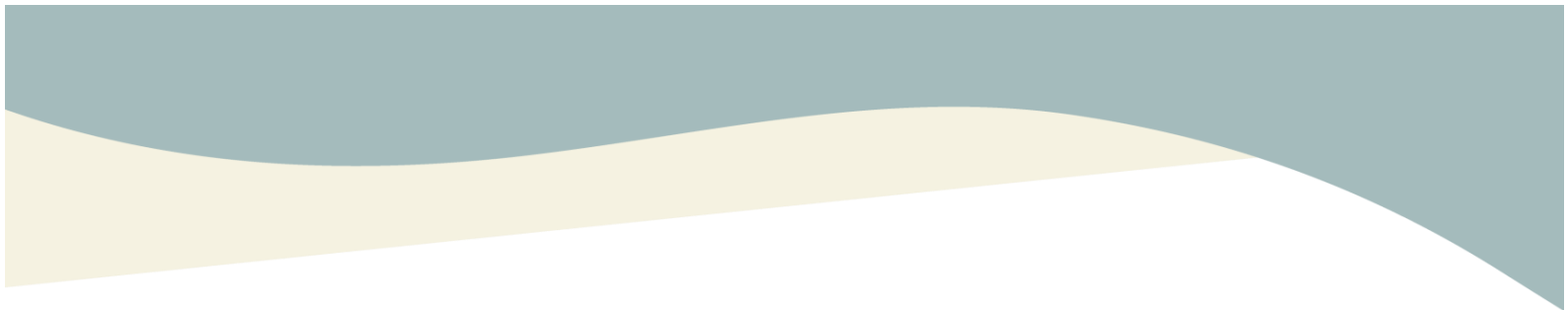
La **Pie grièche grise** *Lanius excubitor*, espèce protégée et faisant l'objet d'un Plan National d'Action, est présente sur le site Natura 2000. L'enjeu de conservation de cette espèce, ici en limite méridionale de répartition, est considéré comme « très fort » à l'échelle régionale. Même si l'enjeu régional semble moins important, on signalera également la présence de la **Pie-grièche écorcheur** *Lanius collurio*, espèce également protégée et inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.



Par ailleurs, il convient de souligner la présence sur le Lévézou (secteur de Vezins de Lévézou), d'une population de **Grande Noctule** *Nyctalus lasiopterus*. Contactée depuis 2004 (Liozon, 2004), cette population est la seule connue à l'échelle de la région Midi-Pyrénées et présente un enjeu de conservation à l'échelle nationale. Au vu de ses capacités de vol, cette espèce, qui trouve ses gîtes en milieux forestiers, est susceptible d'utiliser les milieux humides présents au sein du site Natura 2000 comme zone de chasse. Plus globalement, aucune espèce de chiroptère n'est connue du site Natura 2000 alors que les zones humides sont potentiellement exploitées par ces espèces.

Enfin, on note la présence potentielle du **Fadet de la mélisse** *Coenonympha glycerion*, taxon sans statut particulier et classé DD sur la Massif Central. Cette cotation traduit un manque de connaissance sur l'état de conservation des populations mais il est probable que cette espèce soit en très fort déclin et présente un enjeu fort (Danflous, comm. Pers., 2020). Elle est connue uniquement sur une zone humide à l'amont du ruisseau du Vacquiérettes, sur la commune de Vezins de Lévézou (Poujol, 2011).





## **Partie II : Enjeux de conservation du site Natura 2000 & hiérarchisation**

# 1 Enjeux de conservation à l'échelle du site

Références méthodologiques et origine des données :

Source des données régionales : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/inpn-donnees-du-programme-natura-2000/>

Elaboration d'une méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon, Ruffray X., Kleszczewski M.

Hiérarchisation des habitats d'intérêt communautaire de la Région Occitanie, Argagnon O., Prud'homme F., Olicard L., Mandon-Dalger I.

Collectif, Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels. Coll. Cahiers techniques n°88, OFB, 2021.

## 1.1 Méthodologie relative à la détermination du niveau d'enjeu (HIC / EIC)

La détermination du niveau d'enjeu associé à chaque habitat et espèce d'intérêt communautaire présent sur le site repose sur le croisement entre leur niveau d'importance à l'échelle de la région Occitanie (A) établi à l'appui du croisement de 2 critères – voir paragraphe 1.1.1 ci-après - et la responsabilité propre au site dans leur conservation (B) – voir paragraphe 0 ci-après.

L'évaluation du niveau d'enjeu est traduite par une notation sur une échelle entre 2 (enjeu faible) à 14 (enjeu exceptionnel). Cette notation est calculée en sommant la note de l'habitat pour les critères « niveau d'importance régionale » et « responsabilité du site », selon la matrice de croisement présentée ci-dessous :

<b>Note « Niveau d'importance régionale » (A)</b>	8	9	10	11	12	13	14
	7	8	9	10	11	12	13
	6	7	8	9	10	11	12
	5	6	7	8	9	10	11
	4	5	6	7	8	9	10
	3	4	5	6	7	8	9
	2	3	4	5	6	7	8
	1	2	3	4	5	6	7
	1	2	3	4	5	6	
	<b>Note « Responsabilité du site » (B)</b>						

Figure 25 : Matrice de croisement « Niveau d'importance régionale » x « Responsabilité du site »

A l'appui de cette notation, les niveaux d'enjeux sont qualifiés selon les seuils suivants :

> 12 points	Enjeu exceptionnel
9-11 points	Enjeu très fort
7-8 points	Enjeu fort
5-6 points	Enjeu modéré
<5 points	Enjeu faible

Tableau 11 : Niveau d'enjeu en fonction du score

### 1.1.1 Niveau d'importance régionale (A)

L'évaluation du niveau d'importance régionale est établie au moyen du croisement entre le niveau de responsabilité régionale dans la conservation de l'espèce ou de l'habitat (1) et le niveau de sensibilité de l'espèces ou de l'habitat (2).

Le critère « niveau de responsabilité régionale » (1) est évalué, au regard de la part relative de l'aire de répartition et /ou des effectifs abrités par la région.

Concernant les HIC, et compte de la difficulté d'obtenir des données harmonisées à large échelle, cette évaluation est basée sur les travaux des Conservatoires Botaniques Nationaux dans le cadre du travail de hiérarchisation des HIC à l'échelle de la Région Occitanie.

Les données de répartition utilisées correspondent au paramètre « aire de répartition » du rapportage de 2012. Il s'agit de données de présence de chaque habitat dans une maille de 10 x 10 km. Ces données ont l'avantage pour chaque habitat de pouvoir en extraire le nombre de maille de présence dans la région Occitanie et de le comparer à celui du nombre de maille de présence à l'échelle nationale.

Pour les EIC, une seule espèce est concernée. Les éléments et données sont issus du Plan National d'Actions Odonates.

Le critère « niveau de sensibilité » (2) traduit la fragilité d'une espèce ou d'un habitat, et est évalué en tenant compte de 4 indices :

- Etendue de l'aire de répartition, qui peut être spatialement très limité (habitat ou espèce micro-endémique) ou au contraire étendue (habitat azonal ou espèce largement distribuée dans le monde)
- Amplitude écologique, plus ou moins contrainte en fonction des exigences écologiques des espèces ou de degré de spécialisation des communautés végétales
- Niveaux d'effectifs (taille des populations d'une espèce ou surface occupé par l'habitat)
- Dynamique connue de l'espèce ou de l'habitat (en forte régression, stable ou en augmentation)

Le niveau d'importance est traduit par une notation sur une échelle de 2 (importance régionale faible) à 8 (importance régionale très forte). Cette notation est calculée en sommant la note de l'habitat pour les sous-critères « responsabilité régionale » et « niveau de sensibilité », selon la matrice de croisement présentée ci-dessous :

<b>Note « Niveau de sensibilité » (2)</b>	4	5	6	7	8
	3	4	5	6	7
	2	3	4	5	6
	1	2	3	4	5
		1	2	3	4
		<b>Note « Responsabilité régionale » (1)</b>			

Figure 26 : Matrice de croisement « Niveau de responsabilité régionale » x « Niveau de sensibilité »

## 1.1.2 Evaluation de la responsabilité du site (B)

### Critère surfacique

L'évaluation de la responsabilité du site dans la conservation d'un habitat ou d'une espèce est traduite par une notation entre 1 (responsabilité faible) et 6 (responsabilité forte), calculée au regard de la représentativité du site par rapport à superficie connue de l'habitat régionalement (HIC) ou aux effectifs/nombre de stations connus (EIC).

Responsabilité du site	Valeur retenue
6	> 50 %
5	Entre 25 et 50%
4	Entre 10 et 25 %
3	Entre 5 et 10%
2	Entre 2 et 5%
1	< 2 %

Tableau 12 : Responsabilité du site en fonction du ratio de surface d'HIC et/ou des effectifs d'EIC présents

### Critères complémentaires pour l'évaluation de l'enjeu liés aux HIC : structures et fonctions

En complément aux aspects liés à des critères surfaciques, la notion de responsabilité du site intègre deux critères complémentaires liées à la spécificité locale ainsi qu'au rôle fonctionnel des habitats à l'échelle du site.

**La notion de spécificité locale** traduit l'originalité de l'habitat, par exemple en termes biogéographique (limite d'aire de répartition, habitat isolé ou rare à l'échelle régionale...) ou de composition (singularité en termes de composition floristique...)

**L'évaluation de l'aspect fonctionnel** renseigne sur les fonctions remplies par l'habitat à l'échelle du site et à une échelle plus large. Cette évaluation à dire d'expert tient compte notamment d'aspect liés à la continuité écologique, aux fonctionnalités écosystémiques assurées par les milieux ou encore leur rôle en tant que refuge/stations d'espèces à statut.

## 1.2 Définition des niveaux d'enjeu

### 1.2.1 Espèce d'Intérêt Communautaire

Code Cahiers d'Habitat		Nom de l'espèce		Enjeu au niveau régional					Responsabilité du site			Note finale	Enjeu de conservation		
				Responsabilité régionale	Sensibilité de l'espèce					Note niveau régional	Abondance régionale			Fréquence sur le site	Note
					Amplitude géographique	Amplitude écologique	Effectifs	Dynamique / localités	Note						
1092	<i>Coenagrion mercuriale</i> Charpentier, 1840	2	2	2	2	2	2	2	4	Moyenne	3 localités	1	5	<b>Enjeu modéré</b>	



## 1.2.2 Habitats d'Intérêt Communautaire

Code Cahiers d'Habitat	Intitulé de l'habitat	Enjeu au niveau régional							Responsabilité du site				Note finale	Enjeu de conservation
		Responsabilité régionale	Sensibilité de l'habitat					Note niveau régional	Superficie sur le site (ha)	Note	Spécificité locale	Rôle fonctionnel sur le site		
			Amplitude géographique	Amplitude écologique	Effectifs	Dynamique / localités	Note							
3110-1	Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des Littorelletea uniflorae	1	1	3	2	2	2	3	0.470	1	2	2	8	Fort
3130-5	Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des Isoeto-Juncetea	1	1	2	2	2	2	3	0.084	1	1	1	6	Modéré
3140-2	Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines	1	1	3	2	2	2	3	<0.001	1	1	1	6	Modéré
3150-3	Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	1	0	1	1	1	1	2	0.007	1	0	1	4	Faible
3160-1	Mares dystrophes naturelles	1	1	4	3	3	3	4	0.002	1	2	1	8	Fort
6410-3	Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basique, submontagnards à montagnards continentaux	1	2	2	2	2	2	3	36.940	1	2	2	8	Fort
6410-6	Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques	1	2	2	2	2	2	3		1	1	2	7	Fort
6410-9	Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques	1	2	2	2	2	2	3		1	1	2	7	Fort
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	1	2	3	2	3	3	4	25.809	1	2	1	8	Fort
7110	Tourbières hautes actives	1	2	4	3	3	3	4	0.152	1	2	2	9	Très fort
7140	Tourbières de transition et tremblantes	1	1	2	2	2	2	3	0.130	1	1	1	6	Modéré
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	1	2	4	3	2	3	4	0.030	1	2	1	8	Fort
6430-1	Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	1	1	3	1	1	2	3	2.384	1	1	1	6	Modéré
6430-2	Mégaphorbiaies mésotrophes montagnarde	1	2	3	2	1	2	3		1	1	1	6	Modéré
6430-4	Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	1	1	2	1	1	1	2		1	1	1	5	Modéré
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	1	1	2	2	2	2	3	38.698	1	2	1	7	Fort
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	1	1	2	1	1	1	2	1.877	1	1	0	4	Faible
6210-13	Pelouses calcicoles marnicoles atlantiques	1	2	2	2	1	2	3		1	1	0	5	Modéré
6230 - 4	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes ( <i>Nardo-Juncion</i> )	1	2	2	2	2	2	3	22.154	1	2	2	8	Fort
4030	Landes sèches européennes	1	1	1	1	1	1	2	2.080	1	0	1	4	Faible
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	1	1	3	2	1	2	3	4.359	1	0	1	5	Modéré

### 1.2.3 Evolution par rapport au DOCOB précédent

La notion de niveau d'enjeu n'a pas été développée dans le DOCOB initial. Il n'est donc pas possible d'établir une comparaison en vue de repositionner les enjeux actuels au regard des enjeux initiaux.

La notion de priorisation des enjeux est indirectement traduite au travers du niveau de priorité des fiches actions. Cependant, celles-ci visent le plus souvent la totalité des habitats du site et la priorisation semble plus dépendante de la typologie d'action plutôt que liée aux habitats ciblés. Une analyse comparative basée sur ces éléments ne semble donc pas pertinente.

Aucune Espèce d'Intérêt Communautaire n'est mentionnée dans le premier DOCOB. Il n'est donc pas possible d'établir de comparaisons.

## 2 Usages, activités et habitats naturels : prise en compte des facteurs d'influences dans la hiérarchisation

Cette partie s'attache à décrire, pour les habitats d'intérêt communautaire présents, **les usages et activités ayant cours au sein du site Natura 2000 et susceptibles d'exercer une influence sur ces facteurs d'évolution.**

Cette analyse se traduit par la définition, pour chacun des habitats d'intérêt communautaire élémentaire, d'un **niveau de pression** qui tient à la fois compte des principaux facteurs d'évolution en lien avec la vulnérabilité intrinsèque des habitats face à ces différents facteurs, présentés dans la partie 3.2, et de la façon dont les activités et usages sur le site contribuent à favoriser ou à contrarier ces facteurs d'influence.

Parmi les activités et usages présents sur le site, ceux liés à l'agriculture sont largement prédominants au regard du contexte local. En parallèle, les mesures de conservation déjà mises en œuvre sont également mentionnées. L'influence de ces activités, usages et mesures sur l'état de conservation est rappelée dans les tableaux pages suivantes, qu'elle soit favorable ou non.

Milieu	Habitat d'Intérêt Communautaire		EIC associée	Etat de conservation	Enjeu de conservation	Pratiques, activités et usages influençant l'état de conservation sur le site		Niveau de pression lié aux usages sur le milieu	Outils et mesures de conservation mis en œuvre
	Habitat (EUR27) générique	Habitat élémentaire (Cahier d'Habitat)				Influence défavorable à l'état de conservation	Influence favorable à l'état de conservation		
Végétations aquatiques & amphibies	3110 : Eaux dormantes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )	3110-1 : Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletalia uniflorae</i>	1044 – <i>Coenagrion mercuriale</i> Espèce à enjeu modéré	Favorable	Fort	<u>Agriculture</u> - Dégradation de l'intégrité physique du milieu du fait du piétinement, souvent liée à la recherche d'eau pour l'abreuvement au sein des écoulements - Elévation du niveau trophique par fertilisation indirecte via les eaux d'alimentation - Drainage <u>Activités de pleine nature</u> - Sur le site de Pendariès les végétations en bordure du Lac de Pareloup peuvent être menacées par la fréquentation liées aux activités nautiques	Les opérations légères d'hydraulique agricole (rigoles) peuvent favoriser l'expression de l'habitat. Le maintien d'un réseau de chenaux superficiel peu profond est également favorable à l'Agrion de Mercure. <u>Agriculture</u> - Entretien léger des rigoles	Modéré	<u>Réglementaire</u> Loi sur l'Eau SDAGE Adour Garonne SAGE Viaur Régime d'évaluation des incidences  <u>Gestion intégrée</u> Contrat de Rivière Viaur III Programmes Pluriannuels de Gestion de cours d'eau & Plans d'Actions Territoriaux (structures GEMAPI) – accompagnement à la gestion et travaux
	3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletalia uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130-5 : Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des <i>Isoeto-Juncetea</i>		Défavorable inadéquat	Modéré	<u>Agriculture</u> - Elévation du niveau trophique par fertilisation indirecte via les eaux d'alimentation <u>Activités de pleine nature</u> Sur le site de Pendariès les végétations en bordure du Lac de Pareloup peuvent être menacées par la fréquentation liées aux activités nautiques	De par sa nature pionnière, l'habitat se maintient fréquemment grâce aux perturbations locales (piétinement ; passage d'engins). <u>Agriculture</u> - Pâturage extensif, passage ponctuel d'engins	Modéré	Charte du PNR des Grands Causses  Plan de gestion de l'ENS « Plaine des Rauzes »
	3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	3140-2 : Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines		Favorable		Défavorable inadéquat	<u>Agriculture</u> - Dégradation de l'intégrité physique du milieu du fait du piétinement, souvent liée à la recherche d'eau pour l'abreuvement au sein des écoulements - Elévation du niveau trophique par fertilisation indirecte via les eaux d'alimentation - Drainage		Faible
	3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150-3 : Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau		Défavorable inadéquat	Faible	Aucune activité en lien avec l'habitat sur le site		Faible	
	3160 : Lacs et mares dystrophes naturels	3160-1 : Mares dystrophes naturelles		Défavorable inadéquat	Fort	Aucune activité en lien avec l'habitat sur le site		Faible	

	Habitat d'Intérêt Communautaire		EIC associée	Etat de conservation	Enjeux de conservation	Pratiques, activités et usages influençant l'état de conservation sur le site		Niveau de pression lié aux usages sur le milieu	Outils et mesures de conservation mis en œuvre
	Habitat générique (EUR27)	Habitat élémentaire (Cahier d'Habitat)				Influence défavorable à l'état de conservation	Influence favorable à l'état de conservation		
Prairies humides	6410 : Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	6410-3 : Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basique, submontagnards à montagnards continentaux	1044 – <i>Coenagrion mercuriale</i>	Défavorable inadéquat	<b>Fort</b>	<u>Agriculture</u> - Dégradation de l'intégrité physique du fait du piétinement - Surpâturage - Elévation du niveau trophique par fertilisation indirecte via les eaux d'alimentation et/ou directe par les restitutions du bétail - Drainage - Entretien par girobroyage sans export - Arrêt / insuffisance de la gestion <u>Prélèvement pour l'AEP</u> - Diminution de l'alimentation en eau (site de Mauriac et de la Source du Vioulou)	<u>Agriculture</u> - Gestion extensive, essentiellement par pâturage et localement par la fauche	<b>Très fort</b>	<u>Réglementaire</u> Loi sur l'Eau SDAGE Adour Garonne SAGE Viaur Régime d'évaluation des incidences
		6410-6 : Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques		Favorable					
		6410-9 : Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques	Espèce à enjeu modéré	Favorable	<b>Fort</b>				
	6420 : Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	6420 : Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>		Défavorable mauvais	<b>Fort</b>	Dans le cadre du site, aucune activité n'est directement liée à l'habitat. La <u>dynamique de fermeture</u> compromet à terme le maintien de l'habitat. La configuration locale rend délicat l'instauration (ou la reprise) d'une gestion agricole		<b>Modéré</b>	Contrat de Rivière Viaur III Programmes Pluriannuels de Gestion de cours d'eau – accompagnement à la gestion et travaux Plan de gestion de l'ENS « Plaine des Rauzes »
Tourbières	7110* : Tourbières hautes actives	7110* : Tourbières hautes actives		Défavorable mauvais	<b>Très fort</b>	Sur le site, les habitats de tourbières sont présents sous forme fragmentaire (7110*) et/ou étroitement imbriqués au sein de complexes paratourbeux. Cette configuration les rend particulièrement sensible à la gestion agricole à l'échelle parcellaire.		<b>Très fort</b>	Plan d'Action Territorial Vioulou (EPAGE Viaur) – volet agricole
	7140 : Tourbières de transition et tremblants	7140-1 : Tourbières de transition et tremblants		Favorable	<b>Modéré</b>	Les végétations de transition (7140) sont généralement moins concernées par l'influence du pastoralisme car souvent moins fréquentées par le bétail en raison des difficultés d'accessibilité.		<b>Modéré</b>	Charte du PNR des Grands Causses
	7150 : Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	7150 : Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>		Défavorable inadéquat	<b>Fort</b>	<u>Agriculture</u> - Dégradation de l'intégrité physique du milieu du fait du piétinement - Travaux d'hydraulique agricole (drainage) - Elévation du niveau trophique par fertilisation indirecte via les eaux d'alimentation et/ou directe par les restitutions du bétail	De par sa nature pionnière, l'habitat se maintient fréquemment grâce aux perturbations locales liée à un piétinement léger et occasionnel <u>Agriculture</u> - Pâturage extensif	<b>Fort</b>	<u>Autres dispositifs</u> Animation foncière et conventionnement – CEN Occitanie CATZH Viaur et CATZH départementale (12)
Mégaphorbiaies	6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430-1 : Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes		Favorable	<b>Modéré</b>	L'existence de ces milieux est plutôt liée sur le site à la déprise agricole et l'habitat est souvent cantonnée à de petits secteurs peu portants, difficilement accessibles et peu fréquentés par le bétail. La gestion agropastorale limite l'expression de ces végétations.		<b>Modéré</b>	
		6430-2 : Mégaphorbiaies mésotrophes montagnarde		Favorable	<b>Modéré</b>			<b>Modéré</b>	
		6430-4 : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces		Favorable	<b>Modéré</b>		<u>Agriculture</u> - Pression de pâturage trop élevée - Fertilisation indirecte via les eaux d'alimentation et/ou directe par les restitutions du bétail - Travaux d'hydraulique agricole (drainage)		<b>Modéré</b>
Prairies mésophiles	6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510 : Prairies de fauche de base altitude		Défavorable inadéquat	<b>Fort</b>	<u>Agriculture</u> - Conversion en prairie artificielle et/ou mise en culture. Risque d'intensification des pratiques potentiellement accru dans le cadre du changement climatique - Remplacement de la gestion par la fauche par le pâturage - Elévation du niveau trophique par apports directs de fertilisants - Amendements calciques	<u>Agriculture</u> - Maintien d'un gestion par la fauche, éventuellement complétée par un pâturage extensif au printemps ou à l'automne, avec absence de fertilisation	<b>Fort</b>	

Milieu	Habitat d'Intérêt Communautaire		EIC associée	Etat de conservation	Enjeux de conservation	Pratiques, activités et usages influençant l'état de conservation sur le site		Niveau de pression lié aux usages sur le milieu	Outils et mesures de conservation mis en œuvre
	Habitat générique (EUR27)	Habitat élémentaire (Cahier d'Habitat)				Influence défavorable à l'état de conservation	Influence favorable à l'état de conservation		
Pelouses	6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	6210 :		Favorable	<b>Faible</b>	Ces végétations sont marginales sur le site. Les pratiques agricoles pourraient potentiellement influencer négativement l'état de conservation mais l'intensification paraît très peu probable au vu du contexte local.	<u>Agriculture</u> Maintien d'une gestion pastorale extensive	<b>Faible</b>	Réglementaire Loi sur l'Eau SDAGE Adour Garonne SAGE Viaur Régime d'évaluation des incidences
		6210-13 : Pelouses calcicoles marnicoles atlantiques			<b>Modéré</b>				
	6230* : Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230*-4 : Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif Central		Défavorable mauvais	<b>Fort</b>	<u>Agriculture</u> - Surpâturage - Fertilisation indirecte via les eaux d'alimentation et/ou directe par les restitutions du bétail - Conversion en prairie artificielle et/ou mise en culture	<u>Agriculture</u> - Maintien d'une gestion pastorale extensive	<b>Fort</b>	<u>Contractuel</u> Mesures Agro-Environnementales & Climatique (MAEC) <u>Gestion intégrée</u> Plan de gestion de l'ENS « Plaine des Rauzes »
Landes	4030 : Landes sèches européennes			Défavorable mauvais	<b>Faible</b>	Sur le site, les landes sèches occupent des secteurs dépourvus de gestion agricole. Elles sont marginales en termes de superficie et présentes quasi exclusivement sur le site d'Agladières. <u>Agriculture</u> - Défrichement, conversion en prairie - Abandon de la gestion	-	<b>Faible</b>	Contrat de Rivière Viaur III Programmes Pluriannuels de Gestion de cours d'eau – accompagnement à la gestion et travaux Plan d'Action Territorial Vioulou (EPAGE Viaur) – volet agricole
Boisements	91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )			Défavorable mauvais	<b>Modéré</b>	<u>Gestion et entretien des cours d'eau</u> - Coupe à blanc de la végétation rivulaire - Simplification géométrique des cours d'eau		<b>Faible</b>	Charte du PNR des Grands Causses <u>Autres dispositifs</u> Animation foncière et conventionnement – CEN Occitanie CATZH Viaur et CATZH départementale (12)

### 3 Hiérarchisation des enjeux de conservation

#### 3.1 Habitats d'Intérêt Communautaire

##### 3.1.1 Méthodologie

La priorisation des enjeux de conservation est issue du croisement, pour chacun des habitats d'intérêt communautaire élémentaire, du niveau d'enjeu (voir Partie II - paragraphe 1.2) avec le niveau de pression déterminé dans le paragraphe précédent (voir Partie II – paragraphe 2).

Cette priorisation tient donc compte des enjeux de conservation propres à chacun des habitats ainsi que de leur perspectives de maintien à terme de leur état de conservation compte tenu des influences qui s'exercent sur eux.

En termes méthodologiques, le niveau de priorité est calculé de la manière suivante :

- **L'enjeu de conservation (1)** défini dans en partie II, paragraphe 1.2.2, variant de « faible » à « très fort », est traduit en note allant de 1 à 4 ;
- **Le niveau de pression (2)** défini en partie II, section 2, variant de « faible » à « très fort », est également traduit par un note allant de 1 à 4 ;
- **Le niveau d'enjeu global** est calculé en multipliant les notes (1) et (2). On obtient un score échelonné entre 1 (« enjeu de conservation » faible et « niveau de pression » faible) à 16 (« enjeu de conservation » très fort et « niveau de pression » très fort). Cette notation est traduite en quatre classes, traduisant quatre niveaux de priorité de conservation selon la matrice de croisement présenté en Figure 27 ci-dessous :

Note « Niveau de pression » (2)	Très fort (4)	Modéré (3)	Fort (8)	Très fort (12)	Très fort (16)
	Fort (3)	Faible (3)	Modéré (6)	Fort (9)	Très fort (12)
	Modéré (2)	Faible (2)	Modéré (4)	Modéré (6)	Fort (8)
	Faible (1)	Faible (1)	Faible (2)	Faible (3)	Modéré (4)
		Faible (1)	Modéré (2)	Fort (3)	Très fort (4)
		Note « Enjeu de conservation » (1)			

Figure 27 : Matrice de croisement « Enjeu de conservation » x « Niveau de pression »

Les résultats sont présentés dans le tableau, paragraphe 3.1.3, page 102.

### 3.1.2 Hiérarchisation par unité fonctionnelle de gestion

Les habitats du site sont présents sous forme de mosaïques plus ou moins complexes. Cette imbrication spatiale, régie par les variations des conditions stationnelles mais également influencée par les modes de gestion, rend délicat une priorisation limitée à la seule typologie d'habitat.

**Afin de proposer *in fine* une priorisation réaliste en termes opérationnels, les habitats ont été regroupés par grands types de milieux, correspondant à des unités de gestion aussi homogènes que possible.** La définition des groupes cherche à traduire les interactions et relations entre habitats au sein d'un même ensemble fonctionnel. A défaut, les habitats sont regroupés du fait de modes de gestion (ou d'absence de gestion), en raison de leur caractère marginale et/ ou éloigné sur le site des problématiques de gestion agricole. Cette structuration en unité de gestion est cohérente avec les « grands types de milieux » définis en partie I, paragraphe 3.2.1.

#### **Enjeu principal: les complexes d'habitat tourbeux à paratourbeux oligo-mésotrophes**

---

**Le principal enjeu de conservation** sur le site Natura est centré sur les **habitats des complexes tourbeux à paratourbeux oligo-mésotrophes**. Cet ensemble un ensemble d'habitat parmi les plus représentatifs du territoire, reliés entre eux par des lien dynamiques et topographiques. Ils constituent un élément structurant de l'identité du territoire et un maillon emblématique à l'échelle de la matrice paysagère du Lévézou.

Ces milieux se présentent fréquemment sous la forme de complexes, entremêlant dans une mosaïque plus ou moins fine des habitats différents, aux enjeux intrinsèques plus ou moins forts. Il importe cependant de considérer la préservation et la gestion de ces milieux à l'échelle de ces ensembles fonctionnels.

La caractère prioritaire se justifie à plusieurs titres :

- cet ensemble regroupe s'articule autour 10 habitats d'intérêt communautaire dont 1 prioritaire, tous constitutifs des milieux tourbeux ;
- il abrite des végétations présentant une valeur patrimoniale particulièrement remarquable à l'échelle locale et régionale ;
- ces milieux jouent un rôle fonctionnel capital en tant qu'habitat pour de nombreuses espèces animales et végétale à fort enjeu de conservation, mais également à plus large échelle en matière de préservation de la ressource en eau, tant à l'échelle du site qu'à celle du bassin versant du Viaur. Ce rôle est d'autant plus important dans le contexte actuel de réchauffement climatique.
- enfin, leur maintien à long terme est intrinsèquement lié à la pérennisation d'une activité agropastorale extensive, dont l'évolution à plus ou moins court terme est incertaine compte tenu des tensions croissantes à venir sur le ressource en eau et, par extension, sur la ressource fourragère des exploitations. Ces évolutions sont porteuses d'un risque fort sur l'état de conservation de ces habitats dont la préservation revêt un enjeu particulièrement fort.

#### **Enjeu majeur: les milieux ouverts mésophiles, des agrosystèmes extensifs**

---

Les milieux ouverts des agrosystèmes extensifs, avec notamment les prairies de fauches ainsi que les pelouses méso(hygro)philes à Nard constituent ensuite un enjeu majeur en termes de conservation.

En dépit d'un caractère patrimonial un peu moins marqué que celui des milieux tourbeux, ces milieux abritent sur le site des formations originales et à forte valeur biologique.

Par ailleurs, ces milieux, et notamment les prairies de fauche, sont installés sur des sols généralement suffisamment portants pour autoriser la mécanisation et potentiellement soumis à des risques d'intensification des pratiques agricoles (fertilisation) voire de destruction (retournement, conversion en prairie temporaire ou mise en culture). Sur les pelouses à Nard, le risque de surpâturage est également important.

L'existence actuelle de ces habitats est directement liée à des volontés individuelles de la part des gestionnaires agricoles ayant eu à cœur la préservation de ces espaces représentatifs de l'identité paysagère du territoire, même si les mesures contractuelles ont probablement pu inciter à leur conservation. Ils jouent également un rôle fonctionnel important vis-à-vis de la protection des milieux tourbeux, car bien souvent inscrits en périphérie des ces

derniers. Par ailleurs, le maintien de ces espaces agricoles extensifs présente un réel enjeu à l'échelle des bassins versants au regard des problématiques d'érosion des sols notamment.

Les prairies ont donc un rôle essentiel de soutien à de nombreuses espèces animales et végétales mais aussi dans l'atténuation du changement climatique. En effet, dans leur état optimal, les prairies offrent autant de potentiel de stockage de carbone que les forêts.

Enfin, de la même manière que pour les milieux (para)tourbeux évoqués précédemment, le risque d'intensification des pratiques sur ces milieux est fort, du fait des évolutions liées au changement climatique qui représentent un risque croissant pour l'autonomie fourragère des exploitations.

### **Enjeux secondaires : les habitats semi-ouverts, peu ou pas concernés par la gestion agricole, & les habitats rivulaires et aquatiques**

---

Enfin, de manière plus secondaire, l'enjeu de conservation va porter les habitats moins concernés sur le site par la gestion agricole, ainsi que sur les habitats rivulaires et aquatiques. Il s'agit d'habitats souvent marginaux en termes surfaciques, en périphérie ou éloignés des parcelles agricoles et des problématiques de conservation qui en découlent.

Ces habitats demeurent, malgré des enjeux de conservation moins prégnants à l'échelle du site Natura 2000, des composantes à part entière de la mosaïque d'habitat à l'échelle la matrice paysagère et contribuent à ce titre à la fonctionnalité écologique du territoire, notamment d'un point de vue faunistique.

De même, ce moindre niveau de priorité pour les habitats aquatiques et rivulaires ne doit pas occulter les pressions fortes qui s'exercent sur les cours d'eau du territoire, à la fois du fait des altérations hydromorphologiques lourdes très présentes sur ces petits cours d'eau de faible gabarit et des modes de gestion des parcelles riveraines.

#### **3.1.3 Synthèse de la hiérarchisation des enjeux**

Le tableau ci-après récapitule, pour chacun des HIC et des unités fonctionnelles de gestion, le résultat de la méthodologie de hiérarchisation des enjeux.



Grands types de milieux		Enjeu de conservation	Niveau de pression	Niveau d'enjeu global
Habitats d'intérêt communautaire	<b>Complexes d'habitats tourbeux à paratourbeux oligo-mésotrophes</b>	<b>ENJEU PRINCIPAL</b>		
	3110-1   Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques[...]	Fort	Fort	<b>Fort</b>
	7110-1   Végétation des tourbières hautes actives	Très fort	Très fort	<b>Très fort</b>
	7150   Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	Fort	Fort	<b>Fort</b>
	6410   Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caeruleae)	Fort	Très fort	<b>Très fort</b>
	6410-3   Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basique, submontagnards à montagnards continentaux	Fort	Modéré	<b>Modéré</b>
	6410-6   Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques	Fort	Très fort	<b>Très fort</b>
	6410-9   Moliniaies hygrophiles acidiphiles atlantiques	Fort	Très fort	<b>Très fort</b>
	6420   Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion	Fort	Modérée	<b>Modéré</b>
	3160-1   Mares dystrophes naturelles	Fort	Faible	<b>Faible</b>
	7140-1   Tourbières de transition et tremblants	Modéré	Modéré	<b>Modéré</b>
	<b>Habitats ouverts mésophiles, des agrosystèmes extensifs</b>	<b>ENJEU MAJEUR</b>		
	6230-4   Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif central	Fort	Fort	<b>Fort</b>
	6510   Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	Fort	Fort	<b>Fort</b>
	<b>Habitats aquatiques et rivulaires</b>	<b>ENJEU SECONDAIRE</b>		
	91E0   Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Modéré	Faible	<b>Faible</b>
	6430-4   Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	Modéré	Modéré	<b>Faible</b>
	3150-3   Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau	Faible	Faible	<b>Faible</b>
	3130-5   Communautés annuelles oligotrophiques à mésotrophiques, acidiphiles, de niveau topographique moyen, planitiales à montagnardes, des Isoeto-Juncetea	Modéré	Modéré	<b>Modéré</b>
	3140-2   Communautés à characées des eaux oligo-mésotrophes faiblement acides à faiblement alcalines	Modéré	Faible	<b>Faible</b>
	<b>Milieux (semi)ouverts, peu ou pas concernés par la gestion agricole</b>	<b>ENJEU SECONDAIRE</b>		
	6210   Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	Faible	Faible	<b>Faible</b>
	6210-13   Pelouses calcicoles marnicoles atlantiques	Modéré	Faible	<b>Faible</b>
4030   Landes sèches européennes	Faible	Faible	<b>Faible</b>	
6430-1   Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	Modéré	Modéré	<b>Modéré</b>	
6430-2   Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	Modéré	Modéré	<b>Modéré</b>	

### 3.2 Espèces d'Intérêt Communautaire

La seule EIC connue sur le site Natura 2000 est l'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*, code Natura 1044.

Son aire de répartition s'étend de l'Ouest de la Slovénie au Maghreb. A l'échelle du territoire national comme de la région Occitanie, l'espèce est largement distribuée à l'exception des zones de montagne. La région Occitanie porte une **responsabilité moyenne** dans la conservation de cette espèce.

Il s'agit d'une espèce sténoèce, plutôt sélective ; son habitat préférentiel étant représenté par des milieux d'eau courantes neutro-alcalines de faible gabarit et de débit modéré, hydrologiquement pérennes, avec un fort taux de recouvrement par des végétations hygrophiles et un bien ensoleillés. Elle peut donc se rencontrer au niveau de source, d'écoulement diffus et de ruisselets, ainsi qu'au sein de sections artificialisées comme des fossés drainants.

Sur le site, elle est connue de 3 localités géographiquement proches, à savoir sur les sites d'Agladières, de la Plaine des Rauzes et des Rébouols. L'espèce a fait l'objet de prospections ciblées sur d'autres entités constitutives du site sans que sa présence n'ait pu être détectée. **L'enjeu sur le site est considéré comme modéré.**

Les sites d'Agladières et de la Plaine des Rauzes présentent à ce jour un gestion adéquate visa à vis de la conservation de l'espèce, avec des modalités de gestion encadrées. Sur le site des Rébouols, le curage du petit fossé à ciel ouvert qu'occupe l'espèce pourrait potentiellement s'avérer une menace ; cependant, les modalités d'entretien antérieures comme actuelles en semblent pas poser de problème particulier à son maintien.

Pour ces raisons, **le niveau de pression sur l'espèce est jugé faible** à l'échelle du site.

**Le niveau d'enjeu global pour l'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale* est donc jugé faible sur le site Natura 2000.**



## **Partie III : Objectifs de gestion & priorisation opérationnelle**

## 1 Objectifs opérationnels et de développement durable

Suite à la hiérarchisation des enjeux du site, les objectifs opérationnels de développement durable sont présentés dans cette partie. Le programme d'actions se structure autour **de 4 grands objectifs de développement durable**, déclinés en 14 objectifs opérationnels liés aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire, accompagnés de 8 objectifs opérationnels transversaux relatifs aux missions de communication, sensibilisation, valorisation.

Le tableau de synthèse présenté dans le paragraphe 2 ci-après récapitule les liens entre les objectifs et les éléments de diagnostic écologique et socio-économique desquels ils découlent, et en présente la déclinaison au travers des actions.

Toutes les fiches actions sont présentées de manière individuelle et détaillée dans le **Volume 2 – Programme d'actions**.

### 1.1 Définition des objectifs de développement durable liés au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en lien avec les activités humaines

#### 1.1.1 Objectif G : Promouvoir, faciliter et accompagner les modes de gestion compatibles avec la conservation des milieux patrimoniaux

L'objectif « Promouvoir, faciliter et accompagner les modes de gestion compatibles avec la conservation des milieux patrimoniaux » regroupe les opérations en lien avec la gestion des habitats et des espèces. **Il est codifié par la lettre G.**

Au travers de cet objectif se déclinent les actions opérationnelles, contractuelles ou non, regroupées autour de 7 objectifs opérationnels en lien avec les types de milieux concernés. Ces actions font appel aux outils de contractualisation de Natura 2000 : MAEC en milieux agricoles, contrats Natura 2000 forestiers en milieux boisés, contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers dans les autres cas. Mais d'autres outils de financement peuvent également être mobilisés pour certaines de ces actions, notamment en lien avec les possibilités de maîtrise d'ouvrage de travaux par les structures « GEMAPI ». Par ailleurs, les modalités de ces actions ne se substituent en rien aux réglementations existantes (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, code forestier, arrêtés préfectoraux, etc...). Elles portent sur des bonnes pratiques allant au-delà des exigences réglementaires, mais uniquement sur la base du volontariat de chaque propriétaire ou gestionnaire avec une rétribution financière (ce sont les « modalités possibles » figurant dans chaque fiche). Des « modalités obligatoires » figurent également dans les fiches et rappellent pour certaines des points importants de réglementation par rapport aux actions et milieux concernés.

#### **G1- Restaurer et maintenir l'état de conservation des milieux humides tourbeux**

Les zones humides dans leur ensemble, et plus particulièrement les milieux tourbeux, représentent l'intérêt majeur du site. Il est primordial de **maintenir le bon état de conservation des milieux les mieux préservés** et de **restaurer celui des sites sur lesquels les modes de gestion sont inadaptés**. En termes opérationnels, cela se traduit en premier lieu par la mobilisations des outils contractuels, notamment les MAEC. En complément, un accompagnement renforcé à la gestion des sites pourrait être proposé aux gestionnaires, notamment agriculteurs. Cet accompagnement passe par la co-construction de plans de gestion intégrant, à l'échelle du parcellaire concernés, les contraintes d'exploitation, les itinéraires techniques en place ou proposés, la nécessité de mise en place d'aménagements agropastoraux...

Par ailleurs, et bien que ce type d'opérations puisse rapidement trouver une limite en termes d'acceptabilité, **des opérations de restauration des fonctionnalités des sites ayant subi des altérations lourdes** pourront être envisagés. Le dispositif Natura 2000 permet d'atteindre cet objectif par la mise en œuvre d'**actions de gestion et de restauration** des milieux (à l'échelle des tourbières, de leur complexe humide associé voire de leur bassin versant).

## **G2- Restaurer et maintenir l'état de conservation des milieux mésophiles, notamment des pelouses à Nard**

---

Les pelouses à mésophiles et mésohygrophiles sont bien représentées sur le site et en sont une des composantes paysagères majeure. A ce titre, elles constituent un enjeu de premier plan, renforcé par le caractère d'intérêt communautaire prioritaire de ces habitats. **Le maintien de leur état de conservation réside dans leur caractère ouvert et oligotrophe, assuré essentiellement par des pratiques agropastorales combinant fauche et pâturage.** Néanmoins, des chargements animaux trop importants conduisent à un appauvrissement floristique de ces milieux voire à un basculement typologique vers des prairies pâturées de moindre intérêt biologique et non d'intérêt communautaire. Un des objectifs du site Natura 2000 doit être **favoriser le maintien de pratiques agricoles favorables à l'expression de ces habitats et, si nécessaire, d'accompagner l'adaptation des pratiques** dans le cas d'itinéraires de gestion trop intensifs.

## **G3- Favoriser la gestion extensive des prairies de fauche**

---

Bien que centré sur les milieux humides oligo-mésotrophes, le site Natura 2000 abrite des surfaces considérables, à l'échelle du massif du Lévézou, de prairies mésophiles devant faire l'objet d'une attention particulière. En effet, ces milieux constituent à la fois des **habitats d'intérêt communautaire d'une grande richesse biologique mais témoignent également de pratiques agricoles extensives conciliant production fourragère et gestion durable de la biodiversité.** Ces milieux, bénéficiant d'un degré de protection moindre que les milieux humides, ont fortement régressé du fait de l'évolution des pratiques agricoles (mécanisation, mise en culture, fertilisation...). Le maintien de pratiques extensives, axée sur la production fourragère naturelle (fauche) avec un niveau de fertilisation raisonné est indispensable à leur conservation. **Des actions de contractualisation leur faveur** (contrats agricoles), **accompagnés d'action de sensibilisation** à la valeur de ces prairies tant du point de vue biologique qu'agronomique, sont à mettre en œuvre sur le site.

## **G4 – Conserver les habitats connexes à l'échelle de la trame paysagère : mégaphorbiaies, landes, boisements alluviaux...**

---

Les milieux ouverts agropastoraux sont indissociables de l'identité paysagère du territoire. Cependant, il est important de garder à l'esprit que le Lévézou actuel a connu de profondes modifications au cours des dernières décennies. Ces mutations ont conduit à un fort recul des milieux « annexes » à l'usage agricole des surfaces, au premier rang desquels les landes qui n'occupent plus que des superficies relictuelles. Il en est de même, par exemple, pour les mégaphorbiaies et les boisements aujourd'hui cantonnées çà et là, en périphérie des espaces agricoles. Bien que ces habitats présentent des enjeux de conservation moins prégnants, leur présence contribue à part entière aux fonctionnalités écologiques à l'échelle de la trame paysagère, notamment en tant que lieu de vie, de reproduction ou de circulation pour nombre d'espèces. Souvent moins ciblés par les dispositifs de contractualisation agricole, ces habitats peuvent cependant faire l'objet de mesures de protection au travers d'accompagnement à la gestion dans le cadre de l'animation ou d'actions non contractuelles via des programmes de gestion en lien avec le site (programmes des structures GEMAPI, animation territoriale...)

## **G5- Réviser le périmètre du site Natura 2000**

---

**La question de la pertinence du site Natura 2000 « Tourbières du Lévézou » est une problématique récurrente depuis de nombreuses années.** Il semble judicieux de préciser que le site fût l'un des premiers du département de l'Aveyron, avec à l'origine des contours Life très approximatifs dont il fût visiblement difficile de modifier le périmètre. A ce jour, le contour de certaines entités est resté en effet assez approximatif et révèle de nombreuses incohérences sur le terrain.

**Le périmètre du site des Tourbières du Lévézou, dans sa définition actuelle, ne permet pas pleinement la mise en œuvre d'actions en mesure de répondre aux enjeux de conservation des habitats présents sur le Lévézou. Une modification du périmètre semble nécessaire afin d'en améliorer la fonctionnalité opérationnelle, de permettre une gestion cohérente des habitats et des espèces et de renforcer l'adhésion des acteurs locaux au dispositif.**

### 1.1.2 Objectif C : Renforcer la connaissance des milieux et espèces, témoins de l'état du site Natura 2000

L'objectif « **Renforcer la connaissance des milieux et espèces, témoins de l'état du site Natura 2000** » identifie les études et suivis de l'évolution de l'état de conservation à réaliser sur le site dans l'objectif de mieux orienter les actions opérationnelles de gestion des habitats et des espèces. **Il est codifié par la lettre C.**

#### **C1 - Améliorer les connaissances relatives au fonctionnement des milieux naturels et aux espèces**

---

La protection et la gestion conservatoire des milieux est difficilement dissociable de l'acquisition de connaissances relatives à leur fonctionnement, préservation et connaissance scientifique allant de pair : la préservation bénéficiant de la connaissance pour pérenniser l'objet, et la pérennisation de l'objet assurant celle de la recherche scientifique, car si l'objet disparaît, la recherche aussi. De plus, il paraît indispensable de disposer d'un socle de connaissances suffisamment solides et actualisées afin de pouvoir adapter au mieux les orientations de gestion proposées. Par ailleurs, on soulignera que si la connaissance relative aux habitats naturels et à la flore du site paraît relativement solide, la connaissance relative aux espèces animales présente aujourd'hui encore plusieurs lacunes; l'acquisition de données relatives à la présence d'espèces à fort enjeu de conservation, et notamment d'espèces d'intérêt communautaire, paraît justifiée dans ce contexte.

Au regard des objectifs du site Natura 2000 « Tourbières du Lévézou », il semble pertinent de chercher à

- acquérir et renforcer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique des complexes tourbeux au travers de la réalisation de diagnostics fonctionnels, notamment sur les sites les plus emblématiques du territoire (Tourbières des Rauzes, Tourbière de Mauriac) ;
- Compléter les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes, notamment les chiroptères pour lesquels les milieux humides peuvent jouer un rôle de territoire de chasse.

#### **C2- Mettre en place des suivis de l'évolution des habitats**

---

Si l'acquisition de connaissance est un préalable nécessaire à la mise en œuvre d'opérations de gestion, la mise en œuvre de suivis, notamment de l'état de conservation des milieux, l'est tout autant afin de disposer d'éléments techniques et scientifiques objectifs permettant d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion, et de les adapter si nécessaires. Dans cette optique, il est nécessaire de :

- Mettre en place des **protocoles d'évaluation de l'impact des activités et des mesures de gestion** sur habitats d'intérêt communautaire, notamment ceux pour lesquels les pratiques agricoles influent directement sur la composition, la typicité et la dynamique (prairies et pelouses). **La connaissance de l'impact des prélèvements d'eau potable** sur les milieux et les habitats, bien que plus délicat à évaluer, mériteraient également d'être approfondie au regard de l'importance de cet usage et des questionnements qu'il peut générer localement.
- Mettre en place **des protocoles de suivi de l'état de conservation à moyen/ long terme des habitats d'intérêt communautaire**, et notamment ceux pour lesquels le site porte une responsabilité particulière. A ce titre, les formations de tourbière hautes du 7110, compte tenu de leur caractère fragmentaire et des dégradations rapides que peuvent subir ces milieux, justifient une attention particulière ;
- D'initier des **protocoles de suivi pérenne et à long terme des fonctionnalités des milieux humides dans un cadre de changement climatique**, notamment au regard des services écosystémiques assurés par ces milieux en termes de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
- Retracer, au travers d'études diachroniques, l'histoire de vie des sites afin de documenter les altérations passées, qu'elles soient antérieures ou contemporaine à la désignation du site Natura 2000.

## 1.2 Définition des objectifs de développement durable transversaux

### 1.2.1 Objectif V : Assurer une valorisation originale et qualitative du site Natura 2000

L'objectif « **Assurer une valorisation originale et qualitative du site Natura 2000** » traite des différentes formes de communication en faveur de la conservation des habitats et des espèces du site, en s'attachant à sensibiliser la population et les différents gestionnaires et usagers du site à ces enjeux. L'information et la communication visent également à faire vivre le site auprès de ces publics et à leur donner envie de s'impliquer dans la démarche Natura 2000. **Il est codifié par la lettre V.**

#### **V1- Informer, sensibiliser aux enjeux de préservation des habitats naturels et des espèces du site, et mettre en valeur les milieux accessibles au public**

---

Natura 2000 repose sur une démarche volontariste et en ce sens, l'information et la sensibilisation doivent tenir une place centrale. Les enjeux et les objectifs du site doivent être communiqués auprès de tous les publics concernés et notamment la profession agricole, les propriétaires fonciers ainsi que le public scolaire, avec l'objectif d'une appropriation de ces enjeux et objectifs de leur part. Une grande diversité d'outils peut être utilisée pour atteindre cet objectif: réunions/journées techniques et d'information; conférences, veillées et sorties nature; création et/ou aménagement de sentiers pédagogiques; distribution d'une lettre d'information régulière, communication à travers un site internet, édition de documents thématiques (livrets, posters, exposition...)

### 1.2.2 Objectif A : Animer le DOCOB et veiller à sa prise en compte de manière transversale

L'objectif « **Animer le DOCOB et veiller à sa prise en compte de manière transversale** » décrit le travail de fond d'administration, de coordination et d'animation de projet nécessaire à la réalisation des trois volets précédents. Il comporte également les aspects liés à l'évaluation périodique du DOCOB et au suivi de sa mise en œuvre ainsi que le travail lié à la prise en compte des enjeux du site au travers des démarches territoriales locales. **Il est codifié par la lettre A.**

#### **A1- Faciliter la prise en compte des enjeux liés à Natura 2000 dans les stratégies et projets locaux**

---

Les enjeux de conservation définis au sein du site peuvent être influencés, directement ou indirectement, par des opérations d'aménagement, des usages ou des activités qui s'exercent en dehors du périmètre du site. De plus, afin de garantir une cohérence à l'échelle territoriale et une meilleure lisibilité de la part des usagers, il est nécessaire que ces enjeux puissent être partagés avec l'ensemble des porteurs de projet et intégrés de manière transversale au moment de la conception des différentes opérations. Pour ce faire, il convient de travailler en partenariat avec toute structure ou personne, porteuse de projet d'aménagement, de programme opérationnel ou de stratégie de développement, afin d'être en mesure de faire connaître les enjeux de conservation du site.

#### **A2- Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB**

---

L'ensemble des objectifs précédents devront être mis en œuvre à travers l'animation du site Natura 2000. Il est important d'opérer un suivi dans le temps de la mise en œuvre des différentes actions et d'évaluer leur réussite comme leurs points de blocage. Cette évaluation *in itinere* des actions menées et des objectifs du Docob pourra permettre une adaptation au fil de l'eau

## 2 Synthèse des objectifs, des enjeux et des usages concernés

### 2.1 Retour d'expérience & comparaison au DOCOB de première génération

De la même manière que pour les enjeux de conservation, la notion d'objectifs n'est pas abordée au travers du DOCOB initial. Toutefois, on notera une cohérence en termes d'axes d'intervention, avec plusieurs actions ciblées sur la restauration, la gestion agricole et la mise en valeur des milieux tourbeux.

De manière générale, la mise en œuvre et l'animation du premier DOCOB, de 2004 à 2024, a permis la mise en œuvre d'une dynamique durable en faveur de la gestion des milieux naturels du site, aujourd'hui bien implantée sur le territoire.

La connaissance acquise et approfondie au cours de la vie du DOCOB, aussi bien en termes de caractérisation, de fonctionnement et de répartition des milieux qu'en ce qui concerne les activités et usages, permet aujourd'hui de proposer des objectifs de gestion dans le cadre de la révision en adéquation avec les enjeux de conservation du site.

Par ailleurs, des complémentarités sont aujourd'hui permises grâce au déploiement croissant de programmes d'action à l'échelle du territoire, portant notamment sur la gestion et la préservation des milieux humides et aquatiques. Ces opérations, dont le cadre dépasse les limites du site Natura 2000 pour s'inscrire à l'échelle des bassins hydrographiques, sont parfaitement cohérentes avec les objectifs du site. Pour ces raisons, la notion de cohérence entre les différents dispositifs s'avère un élément central en termes d'efficacité des actions prévues.

### 2.2 Synthèse

Le tableau page suivante récapitule, pour chacun des objectifs opérationnels définis précédemment :

- Les activités et usages concernés et/ou en lien directs avec l'objectif ;
- Le type d'action envisagées, à titre indicatif ;
- Les liens existants ou pressentis avec les autres démarches, programmes d'action et dispositifs existants ou mobilisables sur le site, de manière complémentaire à l'animation du DOCOB.
- La déclinaison des objectifs en action, auxquelles sont associés des niveaux de priorité en termes de mise en œuvre.



Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Unité de gestion concernée	HIC et EIC concernés par l'objectif	Activités et usages concernés	Types d'actions / mesures envisagées	Fiche action	Priorité d'action	Lien objectifs / autres programmes & dispositif
<b>Objectifs liés au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en lien avec les activités humaines</b>								
<b>Objectif G : Promouvoir, faciliter et accompagner les modes de gestion compatibles avec la conservation des milieux patrimoniaux</b>	<b>G1 : Restaurer et maintenir l'état de conservation des milieux humides tourbeux et paratourbeux</b>	Complexes d'habitat tourbeux à paratourbeux oligo-mésotrophes	7110* Tourbières hautes actives 7140 : Tourbières de transition et tremblants 7150 dépressions sur substrat tourbeux du <i>Rynchosporion</i> 6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 3110 Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> ) 3160 : Mares dystrophes naturelles 6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>	Agriculture	Actions contractuelles (MAEC) et accompagnement à la gestion	G1.1	1	Réglementaire, compatibilité : Loi sur l'Eau SDAGE Adour Garonne SAGE Viaur Régime d'évaluation des incidences Charte du PNR des Grands Causses  <u>Mesures d'accompagnement à la gestion – Travaux de restauration</u> Plan de gestion de l'ENS « Plaine des Rauzes »  Contrat de Rivière Viaur III Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau – accompagnement à la gestion et travaux Plan d'Action Territorial Vioulou (EPAGE Viaur) – volet agricole  Animation foncière et conventionnement – CEN Occitanie  CATZH Viaur et CATZH départementale (12)
					Mise en œuvre d'aménagement agropastoraux	G1.2	1	
					Travaux de restauration des fonctionnalités des milieux tourbeux	G1.3	1	
	<b>G2 : Restaurer et maintenir l'état de conservation des milieux mésophiles, notamment des pelouses à Nard</b>	Milieux ouverts mésophiles, des agrosystèmes extensifs	6230* : Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes [...]	Agriculture	Actions contractuelles (MAEC) et accompagnement à la gestion	G2.1	1	
					<b>G3 : Favoriser la gestion extensive des prairies de fauche</b>	6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude	Agriculture	
	Inciter au maintien des pratiques de gestion extensive des prairies de fauche grâce à des éléments techniques concrets, justifiant leur place au sein des systèmes d'exploitation agricole.	G3.2	2					
<b>G4 : Conserver les habitats connexes à l'échelle de la trame paysagère</b>	Habitats semi-ouverts, peu ou pas concernés par la gestion agricole, & les habitats rivulaires et aquatiques	3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes [...] 3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i> 3150 : Lacs eutrophes naturels [...] 4030 : Landes sèches européennes [...] 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard[...] 91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>		Actions contractuelles (MAEC) si possible Accompagnement à la gestion Aménagements agropastoraux	G4.1	3		
<b>G5 – Réviser le périmètre du site Natura 2000</b>	Toutes les unités de gestion	Tous les habitats du site		Révision du périmètre du site	G5.1	1		

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Unité de gestion concernée	HIC et EIC concernés par l'objectif	Activités et usages concernés	Types d'actions / mesures envisagées	Fiche action	Priorité d'action	Lien avec autres programmes & dispositif		
Objectif C : Renforcer la connaissance des milieux et espèces, témoins de l'état du site Natura 2000	C1- Améliorer les connaissances relatives au fonctionnement des milieux naturels et aux espèces	Complexes d'habitat tourbeux à paratourbeux oligo-mésotrophes	7110* Tourbières hautes actives 7140 : Tourbières de transition et tremblants 7150 dépressions sur substrat tourbeux du <i>Rynchosporion</i> 6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires , tourbeux ou argilo-limoneux		Réalisation de diagnostics fonctionnels des sites	C1.1	1	<u>Connaissance</u> Contrat de Rivière Viaur III Programmes de suivi et de connaissance -CEN Occitanie, CBNPMP Recherches et études – Universités, Laboratoires		
		Toutes les unités de gestion	Espèces d'intérêt communautaire présentes et potentielles sur le site : 1044 Coenagrion mercuriale Chiroptères ?		Réalisation d'inventaires complémentaires visant la recherche d'EIC présentes et potentielles sur le site	C1.2	2			
	C2- Mettre en place des suivis de l'évolution des habitats	Toutes les unités de gestion	Tous les habitats du site – <i>Priorité aux habitat à fort enjeu de conservation, à adapter en fonction des opérations de gestion / restauration mises en œuvre</i>			Suivis protocolés d'évaluation de l'état de conservation	C2.1		1	
		Complexes d'habitat tourbeux à paratourbeux oligo-mésotrophes	7110* Tourbières hautes actives 7140 : Tourbières de transition et tremblants 7150 dépressions sur substrat tourbeux du <i>Rynchosporion</i> 6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires , tourbeux ou argilo-limoneux	Production d'eau potable	Evaluer l'impact lié aux prélèvements pour la production d'eau potable	C2.2	2			
		Toutes les unités de gestion	Tous les habitats du site		Evaluation et suivi à long terme de l'impact du changement climatique	C2.3	2			
		Toutes les unités de gestion	Tous les habitats du site		Etude diachronique sur les entités constitutives des sites	C2.4	3			
	<b>Objectifs transversaux</b>									
	Objectif V : Assurer une valorisation originale et qualitative du site Natura 2000	V1- Informer, sensibiliser aux enjeux de préservation des habitats naturels et des espèces du site, et mettre en valeur les milieux accessibles au public	Toutes les unités de gestion	Tous les habitats du site		Mise en place d'un plan de communication et d'information	V1.1		1	<u>Communication, Sensibilisation</u> SAGE Viaur Contrat de Rivière Viaur III Programme de communication des CATZH Viaur et CATZH départementale (12)
Actions de sensibilisation : journées techniques, visites de sites, manifestations						V1.2	2			
Editions de supports de communication et valorisation : livrets thématiques, panneaux d'informations						V1.3	2			
Objectif A : Animer le DOCOB et veiller à sa prise en compte de manière transversale	A1- Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB	Toutes les unités de gestion	Tous les habitats du site		Planification des actions, coordination et gestion administrative	A1.1	1			
					Définition d'indicateur de suivi de la mise en œuvre du DOCOB et mise en place d'un tableau de bord	A1.2	1			
					Animation de la contractualisation agricole et non agricole	A1.3 A1.4	1			
					Mise en cohérence des objectifs du DOCOB avec les programmes et outils de planification mis en œuvre sur le territoire	A1.5	1			

## Conclusion

Le site Natura 2000 « Tourbières du Lézou » se trouve au cœur du département de l'Aveyron, au Sud du Massif Central. Il se situe sur le plateau éponyme du Lézou ensemble cristallin d'ambiance atlantique, avec une altitude moyenne de 900 mètres avec un point culminant à 1 155 mètres. Le Lézou forme une couronne ouverte à l'ouest, entouré par les monts de Lacaune, le Larzac et l'Aubrac et est considéré comme haute terre de l'Aveyron. Il est délimité au nord par le massif des Palanges, à l'est par la rivière Muze, à l'ouest par la rivière du Viaur et enfin au sud par la rivière du Tarn.

Composé de collines séparées par des vallons, le Lézou présente un paysage de moyenne montagne vallonnée au relief adouci par l'érosion. Historiquement dominé par les landes, les pelouses et les tourbières, le paysage actuel a été largement modifié en lien avec l'essor de la vocation agricole du territoire.

Le site constitue d'un ensemble morcelé d'une vingtaine d'entités, avec un découpage centré sur les complexes tourbeux du massif. En dépit de la forte régression accusée par ces milieux, le site Natura 2000 abrite aujourd'hui encore parmi les plus remarquables et emblématiques d'entre eux. Il porte une responsabilité particulière dans la conservation de ces habitats à forte valeur écologique et, par extension, dans le maintien à terme des fonctionnalités écologiques dont ils sont le support.

L'agriculture, activité dominante sur le site, joue de fait un rôle majeur. Elle est garante de la conservation des prairies humides tourbeuses, pelouses et prairie de fauche, sous réserve de pérennisation des pratiques agropastorales ayant jusqu'à lors permis leur maintien.

Ce constat est à mettre en perspective avec un contexte de tension croissante autour de la ressource en eau et de la disponibilité fourragère, élément essentiel en matière d'autonomie et de résilience des exploitations. Un des principaux enjeux en matière de gestion durable des habitats du site, notamment des milieux humides, est donc lié à la prise en compte des exigences de conservation et la conciliation avec la gestion agricole, qui repose sur la mise en œuvre et la pérennisation de démarches d'accompagnement au plus près des enjeux et des besoins locaux.

En conséquence, la démarche de conciliation et de valorisation incarnée par Natura 2000, menée en cohérence avec l'ensemble des programmes de gestion intégrée et de développement territorial, trouve donc tout son sens sur le territoire du Lézou.

# Glossaire

## **Aire de distribution**

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

## **Animateur – structure animatrice**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

## **Association végétale**

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

## **Avifaune**

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

## **Biocénose**

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

## **Bioclimat**

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

## **Biodiversité**

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

## **Biomasse**

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

## **Biotope**

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

## **Bryophyte**

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

## **Charte Natura 2000**

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

**Classe**

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Molinieta*), regroupant plusieurs ordres.

**Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)**

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

**Communauté végétale**

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

**Contrats Natura 2000**

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

**Directive européenne**

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

**Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »**

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

**Directive "Oiseaux sauvages"**

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

**Dynamique de la végétation**

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

## **Document d'objectifs (DOCOB)**

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

## **Espèce indicatrice**

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

## **Espèce d'intérêt communautaire**

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :

- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

## **État de conservation d'une espèce** (*définition extraite de la directive Habitats*)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme. Cette entité n'existe plus aujourd'hui.

## **État de conservation d'un habitat naturel** (*définition extraite de la directive Habitats*)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir.

Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

## **Études et notices d'impact**

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

## **Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000**

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

## **F**amille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

## **F**aune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

## **F**lore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

## **Formation végétale**

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

## **Formulaire standard de données (FSD)**

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

## **G**enre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

## **Groupe de travail (ou commissions de travail)**

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

## **Groupement végétal**

Voir formation végétale

## **H**abitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèces comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

## **Habitat naturel d'intérêt communautaire**

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

## **Habitat naturel ou semi-naturel**

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

## **I**mpact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

## **Incidence**

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

## **Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

## **Natura 2000**

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

## **Structure porteuse**

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

## **Oligotrophe**

Se dit d'un milieu pauvre en élément nutritifs. Les espèces végétales se développant dans ces milieux sont dites oligotrophes.

## **Oligoèce**

Se dit d'une espèce présentant une spécialisation moyenne en fonction de son habitat préférentiel. Une espèce oligoèce est liée à un habitat particulier, à l'opposé d'une espèce euryèce qui est indifférente à la nature de ce dernier (= espèce ubiquiste).

## **Pelouse**

Végétation dominée par des espèces herbacées basses (~20 cm), avec un cortège floristique est riche à dicotylédones. On les retrouve implantées sur des sols pauvres en éléments nutritifs, acides ou calcaires, secs ou moyennement humides.

## **Physionomie**

Aspect général d'une végétation.

## **Phytosociologie**

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

## **Prairie**

Végétation dominée par des graminées, plus haute que les pelouses (> 40cm), dominée par des graminées. Elles se caractérisent par une production de biomasse importante, et sont généralement implanté sur des sols profonds et plus fertiles.

## **Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)**

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

## **Ptéridophytes**

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.



## **Région biogéographique**

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

### **Réseau Natura 2000**

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

### **Sites d'importance communautaire (SIC)**

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats » (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

### **Station**

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

### **Syntaxon**

Groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

### **Taxon**

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

### **Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)**

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types :

- les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

### **Zones de protection spéciale (ZPS)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La

désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

**Zones spéciales de conservation (ZSC)**

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

# Sigles et abréviations

<b>AEP</b>	Adduction d'Eau Potable
<b>CATZH</b>	Cellule d'Assistance Technique Zones Humides
<b>CBNPMP</b>	Conservatoire Botanique Pyrénées Midi-Pyrénées
<b>CEN</b>	Conservatoire d'Espaces Naturels
<b>DD</b>	Data Deficient ( <i>manque de données</i> )
<b>DDT</b>	Direction Départementale de Territoires
<b>DREAL</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Agriculture et du Logement
<b>EIC</b>	Espèce d'Intérêt Communautaire
<b>EN</b>	Endangered ( <i>en danger</i> )
<b>ENS</b>	Espace Naturel Sensible
<b>EPAGE</b>	Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>GEMAPI</b>	Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations
<b>HIC</b>	Habitat d'Intérêt Communautaire
<b>LC</b>	Least Concerned ( <i>peu concerné</i> )
<b>MAEC</b>	Mesure Agro-Environnementale et Climatique
<b>NT</b>	Near Threatened ( <i>quasi-menacé</i> )
<b>PNRGC</b>	Parc Naturel Régional des Grands Causses
<b>RGA</b>	Recensement Général Agricole
<b>RPG</b>	Registre Parcellaire Graphique
<b>SAGE</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SAU</b>	Surface Agricole Utile
<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SIC</b>	Site d'Intérêt Communautaire
<b>SRCE</b>	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
<b>STH</b>	Surface Toujours en Herbe
<b>STL</b>	Superficie des Terres Labourables
<b>VU</b>	Vulnerable ( <i>vulnérable</i> )
<b>ZNIEFF</b>	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
<b>ZPS</b>	Zone de Protection Spéciale
<b>ZSC</b>	Zone Spéciale de Conservation

# Bibliographie

Bensettiti F., Gaudillat V. & Haury J. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides*. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p. + cédérom.

Bensettiti F., Bouillet V., Chavaudret-Laborie C. & Deniaud J. (coord.), 2005. « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cédérom.

Bernard C., Fabre G., 1983, *Neuvième session extraordinaire : Grands Causses cévenols, Lévezou et massif de l'Aigoual*. Bulletin de la société botanique du centre-ouest, nouvelle série, tome 14

Briane G., Cayssiols N., Gazelle F., 2003, *La gestion des milieux humides et des tourbières par le pâturage. L'exemple du département de l'Aveyron*. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen, p 61-73

Cubizolle, H., 2019. *Les tourbières et la tourbe : géographie, hydro-écologie, usages et gestion conservatoire*. Lavoisier-Tec and Doc, Paris, France.

Delpech, R., 1975. Contribution à l'étude expérimentale de la dynamique de la végétation prairiale (action des fumures, de la coupe, du mode de pâturage). Thèse de doctorat.

Faure E., 2012, « *Hautes terres* » : *l'anthropisation des monts d'Aubrac et du Lévezou (Massif Central, France) durant l'holocène : approche palynologique des dynamiques socio-environnementales en moyenne montagne*. Thèse ED TEST : Géographie. Université Toulouse 2

Favarger Cl. & Robert P.A., 1956-58. *Flore et végétation des Alpes*. I : 271 p., II : 274 p.

Dhien R, 1962. Répartition géographique des Lycopodes français. Publications de la Société Linnéenne de Lyon Année 1962, 31-6 pp. 178-181

De Foucault, B., 1986. Contribution à une étude systématique des prairies de l'Aubrac (Massif central français). *Documents phytosociologiques*, 10(1), 255-305.

De Foucault B., 2010. Sur l'extension à la phytosociologie d'un concept de la physique, le phénomène d'hystérésis. *Braun-Blanquetia* 46 : 251-253.

De Foucault, B., 2011. Contribution au prodrome des végétations de France: les Filipendulo ulmariae-Convulvuletea sepium Géhu & Géhu-Franck 1987. *J. Bot. Soc. Bot. France*, 53, 73-137.

De Nudt G., 1975 - *Essai de caractérisation de la flore et la végétation prairiales a l'aide des teneurs minérales*. These, Louvain, 118 p.

Frileux P.N., 1977. *Les groupements végétaux du pays de Bray (Seine-Maritime et Oise) : caractérisation, écologie, dynamique*. Thèse, Rouen, 209 p.

Marty P., 1996. *La friche entre célébration et disparition, le cas des Hautes-Fagnes (Ardenne, Belgique) et du Lévézou (Massif Central, France)* , Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée, p199-229

Meynier A., 1931. *Ségallas, Lévézou, Châtaigneraie* Thèse doctorat. Lettres. Paris. 1931

Goubet P. & Poiraud, A., 2015. Compte rendu d'étude commandée par la commune de Saint-Chély d'Aubrac. Diagnostic fonctionnel de la tourbière du Pendoulhou et propositions de restauration (Prades-d'Aubrac, Saint-Chély-d'Aubrac, Aveyron). Cabinet Pierre GOUBET, Ardes, 62 p.

Kopecký K., 1984. Der Apophytisierungsprozess und die Apophytengesellschaften der Galio-Urticetea mit einigen Beispilen aus der südwestlichen Umgebung von Praha. Folia Geobot. Phytotax. 19 (1) : 113-138.

Kopecký K., 1985. Der Apophytisierungsprozeß am Beispiel der Saumgesellschaften mit Chaerophyllum aromaticum L. in der Tschechoslowakei. Tuexenia 5 : 127-130.

Payette, S., & Rochefort, L., 2001. *Écologie des tourbières du Québec-Labrador*. Presses Université Laval





**Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
(EPAGE) du Viaur**

**115, Route de Vors – 12160 BARAQUEVILLE**  
**contact@epage-viaur**  
**riviere-viaur.com**